
Brochure d'information

Les études — 2014 - 2015

**Ecole
supérieure
d'art
et design**



**3, rue
Javelin
Pagnon
42000
Saint-
Etienne**

**info@
esadse.fr
tél. +33
(0)4 77 47
88 00**

**www.
esadse.fr
fax +33
(0)4 77 47
88 01**

SOMMAIRE

Introduction — P3

I. L'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne dans son contexte — P4

Art et industrie, design et créativité
L'école supérieure d'art et design et la Biennale internationale design

II. L'offre de formation — P6

1. LES OPTIONS — P7

L'option Art
L'option Design
Art / Design :
complémentarité et transversalité

2. LE CURSUS — P9

Année 1
Année 2
Année 3

3. LE DNAP — P10

Année 4
Année 5

4. LE DNSEP — P11

5. LES MASTERS EN COHABILITATION — P11

-Master *Prospective design*
-Master professionnel *Espace public*
-Master *Architecture de l'information*
-Une classe préparatoire: *La Coursive*

III. Modalités et organisation pédagogiques — P13

Les dominantes en option art
Les mentions en option design
Les ateliers
Les workshops
Les séminaires
Les semaines pratiques et recherches
Les conférences
Les voyages d'étude et visites d'expositions

1. LES STAGES — P16

- En phase programme et en phase projet
- Le rapport de stage
- Le mémoire de recherche

2. LA MOBILITÉ INTERNATIONALE — P19

3. LES BILANS SEMESTRIELS — P21

-Les modalités d'évaluation
-Les modalités d'attribution de crédits
-Les modalités de rattrapage des crédits

Le contrat d'études
Le supplément au diplôme
Les conditions d'admission

IV. La recherche — P26

Post-diplôme Design et recherche
Modalités de candidature
Le pôle Recherche de la Cité du design
Les laboratoires au sein de l'ESADSE
Le Laboratoire Images - Récits - Documents
Le Laboratoire des modernités
Le laboratoire Random

V. Ressources — P29

La médiathèque
La matériauthèque
Les deux salles d'exposition
Les pôles
Le magasin de prêt
Impression et reprographie
Le BDE
Le service international
Le service communication et accueil des publics
Relations à l'entreprise et développement économique et territorial

VI. Vie étudiante — P33

Les musées et les manifestations culturelles
Les salles de spectacle
Représentants des étudiants
Bourses/aides financières

VII. Organisation de l'école — P34

Les instances de gouvernance
Les services de l'école
Horaires
Personnels et contacts
1. LES PROFESSEURS DE L'ESADSE — P36

VIII. Informations pratiques — P41

Couverture sociale et assurance
Étudiants étrangers
Logement
Restauration
Transport
Adresses utiles
Activités culturelles
Coût de la vie

IX. Règlement des études — P47

Plan ESADSE — P61

INTRODUCTION

L'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne (ESADSE) est une école d'art

L'ESADSE est d'abord et avant tout une école d'art. Comme toutes les écoles d'art, elle propose un enseignement qui repose sur quelques grands principes. Elle place le projet de l'étudiant au cœur de la pédagogie et privilégie la logique expérimentale, qui favorise l'audace et la créativité. Elle tient l'erreur et l'errance pour des moments nécessaires dans le processus de formation du sujet étudiant. Au cloisonnement des disciplines et des spécialités, qui induit un système d'évaluations individuelles, elle oppose un souci d'appréhension globale et l'exigence d'un fonctionnement collégial, en tenant les tensions et les différends inhérents à ce genre de fonctionnement pour des moments féconds dans l'élaboration du jugement.

Face au primat métaphysique de l'intelligible sur le sensible et de la théorie sur la pratique, qui informe la conception dominante de l'enseignement supérieur, elle soutient enfin, en s'appuyant sur un corps enseignant composé d'artistes, de designers et de théoriciens, que l'intelligible ne se présente jamais indépendamment de sa forme sensible et qu'il y a une pensée inhérente à la pratique.

L'ESADSE a vocation à former des artistes, des designers, des auteurs, des créateurs, des professionnels de la culture et plus largement des professionnels compétents dans tous les domaines qui valorisent la créativité.

Une école de plein-pied avec les nouveaux enjeux de la créativité

Face à une économie qui mise de plus en plus sur la créativité et l'innovation, l'ESADSE dispose de deux atouts majeurs. Le premier tient à la structuration de son offre de formation et de recherche autour des deux axes de l'art et du design. Ainsi organisée, elle possède un dispositif parfaitement accordé aux grands enjeux contemporains, en particulier les relations de plus en plus étroites entre les champs artistique, culturel et économique. Le second atout est l'intégration de l'École dans la Cité du design. Concentré de ville créative, résolument en prise sur la grande transformation des temps présents, la Cité du design présente au moins un double avantage pour l'École.

D'un côté, elle la fait bénéficier de tous les stimuli et données que ses infrastructures et ses réseaux lui permettent de capter : matériaux, documents, informations, contacts, commandes, partenariats, etc. De l'autre, elle réalise ce qui est sans doute le rêve de toute école d'art – et de tout établissement ayant vocation à développer la recherche expérimentale : celui d'un laboratoire-monde, dans lequel les expérimentations peuvent se mener à l'échelle 1.

L'essence de l'école d'art

Dans la nouvelle et inédite configuration qui s'esquisse ici, on reconnaîtra finalement les grands traits de ce qu'est fondamentalement une école d'art : l'expérimentation comme principe non seulement pédagogique mais aussi structurel ; et une façon unique de se situer dans le temps, en étant à la fois dans la prise en charge et la transmission d'une dimension historique, dans l'extrême attention au contemporain et toujours déjà dans l'anticipation des formes sensibles et des modes de vie futurs.

I. L'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne dans son contexte

Art et industrie, design et créativité

Des arts industriels au design

Fondée en 1803 sous le nom d'École de dessin, rebaptisée École régionale des arts industriels en 1884, École régionale des beaux-arts en 1923, puis École supérieure d'art et design en 2006, l'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne (ESADSE) est depuis son origine étroitement liée à l'essor industriel et au développement économique d'une ville dont l'histoire se confond entièrement avec l'histoire de la modernité industrielle. Son histoire épouse celle des arts industriels et met en jeu toutes les tensions qui s'y rattachent : art et économie ; esthétique et fonctionnalité ; souveraineté et commande ; beaux-arts, arts appliqués et arts décoratifs. C'est cette même histoire qui a conduit l'École à développer un département environnement à partir de 1978 et design à partir de 1990, à créer en 1991 le Post-diplôme Diplôme Design et recherche ainsi que la revue *Azimuts*, puis en 1998 la Biennale Internationale Design et qui se poursuit aujourd'hui, à travers la constitution d'un établissement public réunissant l'École et la Cité du design depuis début 2010.

La reconversion d'un territoire

Associant un établissement d'enseignement supérieur artistique à un équipement consacré au design envisagé comme outil de réflexion et d'anticipation des mutations sociales et des dynamiques économiques, cette structure est le fer de lance – à la fois emblème et levier – d'un grand projet de reconversion d'un territoire de tradition industrielle touché de plein fouet par les grandes crises et mutations économiques de la seconde moitié du XX^e siècle. Sur le modèle de la ville créative théorisée par Charles Landry¹ et réalisée notamment à Bilbao ou Glasgow, il mise sur l'innovation culturelle comme facteur de régénération urbaine et moteur de croissance économique – comme en atteste l'inscription de la ville au Réseau des villes créatives Unesco de design.

L'économie de la créativité

Dans la nouvelle et inédite configuration qui s'esquisse ici, on reconnaîtra finalement les grands traits de ce qu'est fondamentalement une école d'art : l'expérimentation comme principe non seulement pédagogique mais aussi structurel ; et une façon unique de se situer dans le temps, en étant à la fois dans la prise en charge et la transmission d'une dimension historique, dans l'extrême attention au contemporain et toujours déjà dans l'anticipation des formes sensibles et des modes de vie futurs.

L'École supérieure d'art et design et la Biennale internationale Design

Au-delà des avantages qu'elle peut tirer de la proximité d'une des plus importantes manifestations consacrées au design, l'ESADSE dispose avec la Biennale d'un outil original de formation, d'immersion et de visibilité. À l'origine de l'événement, qu'elle a créé et dont elle a organisé les quatre premières éditions (de 1998 à 2004), l'École a depuis 2006 passé le relais de l'organisation à la Cité du design. Gage d'une professionnalisation accrue de la manifestation, cette transmission permet du même coup à l'ESADSE d'occuper une place plus conforme à sa nature : non pas opérateur professionnel, mais établissement d'enseignement supérieur artistique associé à la programmation. Associée en amont à la définition de ses grands axes thématiques, se voyant confiée le commissariat d'expositions spécifiques et la programmation de conférences et colloques, l'ESADSE dispose avec la Biennale d'un outil de formation et de valorisation sans équivalent, qui lui permet de travailler à échelle 1 sur la question de l'exposition ;

- explorer des sujets ambitieux à travers les deux formes de l'exposition et du colloque ;
- développer le réseautage à travers les rencontres entre étudiants, professeurs, chercheurs et milieux professionnels ;
- valoriser ses productions ;
- valoriser la production des autres écoles supérieures d'art et dresser un état des lieux régulier de la réflexion et de la production en design dans les écoles supérieures d'art.

1. Cf Charles Landry, *The creative city, a toolkit for urban innovators*, Earthscan, Londres, 2000.

2. Cf. Pierre-Michel Menger, *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Le Seuil, 2003 et *Le Travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*, Gallimard/ Le Seuil, 2009 ; Luc Boltanski et Eve Chiapello, *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999 ; Yann Moulier Boutang, *Le Capitalisme cognitif. La Nouvelle Grande transformation*, Ed. Amsterdam, 2007 ; Olivier Assouly, *Le Capitalisme esthétique*, Le Cerf, 2008. Voir aussi Laurent Jeanpierre, « L'art contemporain au seuil de l'entreprise », *Valeurs croisées*, Les Ateliers de Rennes – Biennale d'art contemporain #1, Les Presses du réel, 2009.

La Biennale internationale design 2013

La dernière Biennale internationale design a eu lieu du 14 au 31 mars 2013. Pour cette édition, la thématique développée était l'empathie ou l'expérience de l'autre. L'École supérieure d'art et design a été présente au travers de trois expositions au cœur du quartier créatif plaine Achille.

The Dream Team

L'exposition *The Dream Team* dont le commissariat a été confié à Alexandra Midal et ayant pour vocation de montrer au niveau européen quels sont aujourd'hui les champs d'investigation dans le cadre de l'enseignement du design à partir de la thématique de la Biennale, a réuni une sélection de travaux réalisés par les étudiants de six départements de design d'exception appartenant à six prestigieuses écoles d'art et de design en Europe. Présents dans une agora réalisée par Adrien Rovero, ces œuvres (mode, graphisme, design interactif, d'espace, industriel, spéculatif) se sont rencontrées pour la première fois et ont engagé un dialogue. Revisitant le concept de *Design Empathy* inventé par l'architecte Richard Neutra, cette notion liée à son amitié avec Ernst Freud, le fils du psychanalyste, après avoir observé la disposition et les caractéristiques du mobilier du bureau de Sigmund Freud et la façon dont il s'en servait au cours de la cure thérapeutique, pour susciter des processus de libre association à ses patients, etc. C'est une fois installé sur la côte ouest des États-Unis que Neutra « prend en compte les exigences émotionnelles, psychologiques et environnementales les plus variées » pour concevoir un design de l'empathie. Comme Alfred Hitchcock ou Fritz Lang, Neutra cède à la vague analytique qui vient de conquérir Hollywood, et invente une nouvelle manière d'aborder le design qu'il nomme *Design Empathy*, impliquant que le travail du designer résulte d'une relation entre lui, le designer thérapeute, et son client, son patient. Neutra crée ainsi une symbiose entre l'habitation et ses occupants devant exposer à leur tour leur sensibilité à la dimension psychique.

The Dream Team a mis en avant l'importance du *Design Empathy* dans le champ du design en insistant sur les mouvements et influences entre la conscience et le physiologique dans le design et en développant la question du vertige des sens, de l'inconscient, de l'hypnose et de la psyché.

Les écoles présentées :

Mode, Royal Academy of Fine Arts, Anvers
Design Interaction, Royal College of Art, Londres
Master Espaces & Communication, HEAD-Genève
Design industriel, ESADSE, Saint-Étienne
Graphisme, Sandberg Institute, Amsterdam
Design Academy, Eindhoven
régulier de la réflexion et de la production en design dans les écoles supérieures d'art.

C'est pas mon genre

C'est pas mon genre est une exposition qui a été conçue à partir d'une demande émanant de la banque centrale européenne et qui a tout d'abord été présentée durant les *Culturals days* de Francfort en octobre 2012. Elle vise à montrer les courants émergents du design contemporain français en interrogeant les rapports multiples et complexes que le design entretient avec les femmes.

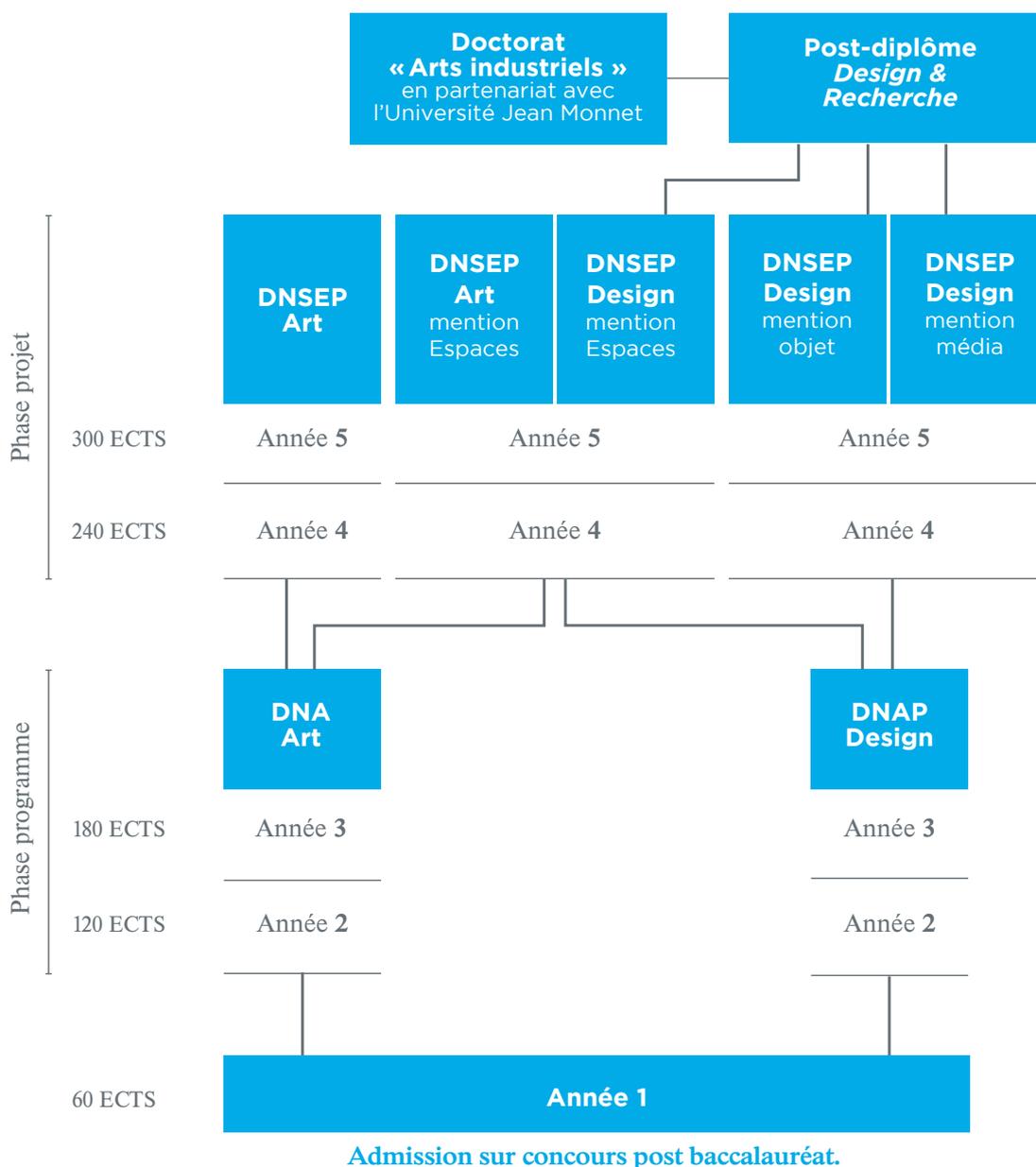
Ces rapports sont de natures diverses et soulèvent des enjeux appartenant à des registres formels et discursifs différents. Ainsi, à travers une série d'objets choisis parmi la jeune création française, l'exposition veut mettre en lumière les enjeux de pouvoir et leur influence sur l'organisation sociale de la production en design. À ce titre, l'exposition a été l'occasion de réinterroger l'espace domestique (et ses objets) comme un domaine privilégié du design moderne et contemporain, en s'efforçant d'observer les logiques de genre qui s'y appliquent et la partition sexuée à laquelle il obéit. Parce qu'elle témoigne de l'organisation sociale et culturelle des pays industrialisés et aussi parce qu'elle montre que le design est tout à la fois l'un des effets, mais aussi et surtout, l'un des acteurs de la partition sexuelle des rôles, de l'organisation de la famille, du travail et des loisirs. Cette exposition a été réalisée par les étudiants du *Post-diplôme* Design et recherche de l'ESADSE sous la direction de Rodolphe Dogniaux et Marc Monjou.

L'aventure c'est l'aventure

Il s'agit ici du nouvel opus de la présentation des diplômés 2012 de l'ESADSE. Cette exposition qui reprend le principe instauré à partir de 2006 avec *Et que l'aventure commence* rassemble l'ensemble des travaux en art et en design des étudiants ayant obtenu leur DNSEP. Cette exposition s'est déployée dans les locaux de l'ESADSE à l'instar de la dernière Biennale avec *Sortie d'école* et est désormais couplée aux journées portes ouvertes de l'établissement.

II. L'offre de formation

Le cursus global se compose de cinq années découpées en deux semestres chacune, soit dix semestres. Chaque semestre est sanctionné par l'attribution de crédits ECTS correspondant à plusieurs unités d'enseignements qui se répartissent en quatre modules : Théorie, Acquisition, Perception, Appropriation.



DNA:
Diplôme national d'arts

DNSEP:
Diplôme national supérieur d'expression plastique, grade Master

ECTS:
European Credits Transfer System

1. Les options

Se déroulant sur 5 années, dont une première année généraliste, les études s'organisent selon les deux grandes options Art et Design et sont sanctionnées par deux diplômes nationaux : le Diplôme national d'arts plastiques (DNAP), après trois ans d'études, et le Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), qui confère grade de Master, après cinq ans d'études.

On intègre l'école de deux manières : par un concours d'entrée, qui donne accès à la première année ; par le passage devant une commission d'équivalence, qui permet d'intégrer l'ESADSE en cours de cursus. Chaque année, ce sont environ 330 étudiants qui suivent les enseignements de l'ESADSE.

Outre ces deux cursus Art et Design, l'ESADSE propose par ailleurs un Master professionnel Espace public, piloté en partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne et l'Université Jean Monnet.

L'option art

Généraliste, l'option Art constitue le lieu original et privilégié où se croisent les champs d'expression plastique, les enjeux théoriques issus des sciences humaines et les problématiques propres à chaque individu. Au-delà de l'apprentissage des outils et médiums artistiques (photographie, dessin, peinture, vidéo, volume, son, installation, performance et nouvelles technologies), l'ESADSE propose un cadre de formation unique où le projet de l'étudiant doit se mesurer en permanence aux regards critiques croisés afin de fonder la pertinence des orientations et des choix esthétiques qui l'informent. La pratique se développe au sein d'espaces de travail individuels et collectifs et se nourrit par une programmation d'invités soutenue, des voyages et visites d'expositions réguliers. Le fonctionnement et l'organisation de l'option Art sont détaillés dans le Catalogue de cours.

L'option design

Le designer est en position d'interface entre commanditaire et usager, conception et diffusion, ingénierie et marketing. Il joue un rôle majeur dans la configuration de nos environnements et de nos modes de vie. L'enjeu scientifique principal de la formation est de doter l'étudiant des savoirs et de la méthode qui lui permettront de devenir non seulement un designer, mais aussi un designer responsable, c'est-à-dire soucieux de l'équilibre entre l'homme et son environnement et acteur majeur de l'innovation sociale.

C'est pourquoi le design, tel qu'il est enseigné à l'ESADSE, présente, au-delà des aspects techniques, une forte dimension généraliste. C'est un design global et responsable, où le design ne spécifie pas tant un champ ou un territoire qu'une méthode et un processus. L'excellence de la formation dispensée par l'ESADSE en design vient d'être reconnue par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), qui lui a attribué la note A+ à la suite de l'évaluation qu'elle a effectuée début 2010. Le fonctionnement et l'organisation de l'option Design sont détaillés dans le Catalogue de cours.

Art/Design: complémentarité et transversalité

Avec ces deux options, l'ESADSE possède un dispositif de formation adapté à la grande mutation socio-économique contemporaine, soit la mobilisation, par le champ économique, des valeurs et des processus issus du monde de l'art : l'invention, la création, l'imagination, l'expérimentation et le fonctionnement par projets. Tandis que l'option art, domaine privilégié du « libre jeu des facultés », de l'expression souveraine de l'invention et de la création, a vocation à être le véritable cœur de l'école, l'option Design en est en quelque sorte la pointe avancée dans le champ économique : les lieux où la création et l'invention rencontrent les paramètres de l'usage, de la reproductibilité et du marché et se muent en créativité et innovation.

Misant sur la complémentarité des deux disciplines, l'organisation des études encourage aussi le dialogue et les synergies en favorisant les passerelles et la porosité entre les deux cursus. Contraint de faire un choix après une première année de tronc commun, l'étudiant peut non seulement passer d'une option à l'autre à plusieurs moments de son cursus mais est aussi invité, à travers les séminaires et workshops transdisciplinaires, les conférences, à se confronter à l'autre discipline. Ce contexte et ces croisements font la spécificité de l'enseignement de l'art et du design à l'ESADSE : tandis que le design, à être enseigné dans la proximité de l'art, ne saurait se réduire à la création industrielle, l'art, à frayer ainsi avec le design, se trouve confronté en permanence à l'un de ses avatars - entre rappel à l'ordre (de la production industrielle) et encouragement au désordre (de la création libre).

De même que le compagnonnage de l'art vient pondérer, dans le champ du design, la part de l'usage et de la fonctionnalité au profit de la dimension plastique, l'environnement design conduit l'étudiant en art à intégrer, dans le cours de sa formation, les questions que le design peut aujourd'hui poser à l'art : celles de l'usage, de la fonction, de la commande, du consensus et, plus généralement, de l'inscription dans un contexte économique et social donné.

Si art et design désignent assurément des territoires distincts dans le champ de la création, s'ils orientent des devenirs et préfigurent des parcours professionnels pour les étudiants, ils nomment aussi deux positions, ou postures, à partir desquelles chacune peut, en son sein ou depuis le champ de l'autre, être questionnées, démontées ou rejouées.

Dans cet espace à la fois complexe et libre de transmission des savoirs et des expériences, les étudiants de l'option art ont à leur disposition deux axes de développement qui peuvent les accompagner durant leur cursus en phase programme et en phase projet :

IMAGES

CONSTRUCTIONS

Quant à l'option design, au-delà de la nécessaire approche ouverte, transversale et englobante que la discipline impose tant elle touche un grand nombre de mécanismes sociétaux, productifs et économiques, elle déploie deux mentions plus spécifiques dans le cadre de sa phase projet :

Enfin, dans un esprit de transversalité, un Master mention *Espaces* regroupent des étudiants en art et en design dès la 4^e année à partir de février 2015.

OBJET

ESPACE

MÉDIAS

(avec deux filières)

- graphisme
- pratiques numériques contemporaines

2. Le cursus

Le cursus global se compose de 5 années, découpées en deux semestres chacune, soit dix semestres au total. Chaque semestre est sanctionné par l'attribution de 30 crédits ECTS correspondant à plusieurs unités d'enseignement qui se répartissent en quatre modules : théorie, acquisition, perception et appropriation.

Année 1

Constituée des semestres 1 et 2, l'année 1 est une année généraliste. Sa finalité est de préparer intellectuellement et plastiquement les étudiants aux divers parcours qu'ils vont pouvoir effectuer dans l'école. Les unités d'enseignement qui la composent sont articulées de manière à permettre à l'étudiant de : faire l'acquisition des fondamentaux nécessaires à une pratique plastique, améliorer sa capacité de travail et de recherche, se familiariser avec les outils méthodologiques et conceptuels permettant d'engager une réflexion sur la création moderne et contemporaine ainsi que sur sa propre production, évaluer la qualité de son désir et de ses aptitudes avant d'entamer un cycle d'études supérieures d'art.

L'évaluation

Les 2 semestres sont évalués à la fois de manière singulière lors de contrôles continus menés par les professeurs de chaque unité d'enseignement et, globalement, par l'équipe pédagogique lors de l'attribution des crédits à la fin du premier semestre et à l'occasion de l'examen de fin d'année. L'évaluation en année 1 se fait en dehors de la présence de l'étudiant au premier semestre à partir de l'appréciation et la notation de chaque enseignant. Pour le second semestre, l'étudiant présente un dossier personnel à l'ensemble de la commission de passage sous forme d'un accrochage formel des travaux. Chaque semestre donne lieu à l'attribution de 30 crédits dont le détail et les modalités sont précisés sur les fiches d'enseignement contenues dans le catalogue de cours. L'obtention de 60 crédits est requise pour le passage en année 2. Ces crédits sont attribués en un seul bloc et il n'existe pas de session de rattrapage.

Il n'y a pas de redoublement.

Les étudiants non-admis peuvent être autorisés à redoubler pour raisons médicales, sur décision de la direction des études et de la direction de l'école après proposition de l'équipe pédagogique.

L'orientation

À la fin du semestre 2, l'équipe pédagogique de l'année 1 attribue les crédits du second semestre, le cumul des 60 crédits offre la possibilité aux étudiants de s'inscrire en année 2 de l'option art ou design. Le choix de l'option doit s'établir en concertation avec les équipes enseignantes. À la fin du semestre 3, en fonction des situations individuelles, il est possible qu'une réorientation dans l'autre option soit demandée par l'étudiant ou souhaitée par les enseignants des options.

La phase programme

Les années 2 et 3 forment la phase programme. Elle mène à la présentation au Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP). Cette phase permet de construire un enseignement articulé entre l'acquisition de fondamentaux liés aux options et le développement d'expérimentations favorisant l'émergence d'un questionnement spécifique et personnel.

Année 2

L'année 2 se compose de deux semestres distincts. Au semestre 3 l'étudiant s'engage dans le champ spécifique de l'option choisie, tout en préservant certains enseignements encore généralistes et communs aux deux options. À la fin du semestre 4, l'étudiant ayant obtenu l'ensemble des crédits requis à l'issue de l'année 2 obtient le Certificat d'Études d'Arts Plastiques (CEAP) délivré par l'école et agréé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Année 3

Au semestre 5, la notion de parcours personnel est privilégiée de manière à favoriser l'émergence du projet que l'étudiant sera amené à soutenir lors du passage du DNAP. Ce projet n'est pas un achèvement en soi mais plutôt l'ébauche d'un dessein où l'étudiant rend manifeste sa capacité à imaginer et à produire dans le champ de l'option qu'il a choisie.

Au semestre 6, les enseignements institués précédemment se poursuivent tout en laissant le temps nécessaire à l'étudiant de mettre en forme le projet qu'il a choisi de réaliser pour le diplôme.

Dans le même temps, l'accent est mis sur l'achèvement, le réglage et la hiérarchisation de l'ensemble des travaux produits durant le cursus : l'étudiant est tenu de présenter au diplôme une sélection de travaux les plus significatifs de son parcours. Il ne s'agit pas de soumettre le cours des études à cet examen, mais de profiter de cette échéance pour agencer et rendre visible ce qui restait encore épars aussi bien d'un point de vue formel (finalisation plastique des projets et accrochage) que théorique.

3. Le DNAP

Le Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP) est le diplôme qui vient sanctionner les 3 années d'études que constitue le premier cycle. C'est un diplôme d'enseignement supérieur. Pour être présentés aux épreuves (qui se déroulent en général dans le courant du mois de juin), les étudiants doivent avoir obtenu 165 crédits. L'obtention du DNAP donne lieu à l'attribution de 15 crédits, ce qui porte à 180 crédits l'ensemble de ces trois années. Le jury est composé de trois membres : un enseignant de l'école et deux personnalités extérieures dont l'une est président du jury.

Les épreuves du diplôme consistent en :

- l'examen du dossier pédagogique du candidat
- une présentation par l'étudiant de travaux significatifs de ses trois années d'études
- un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes.

Aucun candidat ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves du diplôme. La seconde présentation est subordonnée à une décision favorable du Directeur de l'école prise sur proposition d'une commission pédagogique composée de professeurs de l'année 3.

La phase projet

Conditionnée par l'obtention du DNAP et l'avis favorable du collège des enseignants et de la direction (commission de passage en phase projet), l'admission en phase projet conduira à la présentation au DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique).

Les deux années qui la composent s'organisent autour du développement d'un projet spécifique et personnel de l'étudiant. Ce projet doit essentiellement trouver sa qualité au travers d'un approfondissement croissant de la recherche et d'une meilleure compréhension des enjeux théoriques liés à la production plastique.

Année 4

Les semestres 7 et 8 constituent le temps d'émergence d'un projet plastique qui trouvera son développement naturel en année 5. Durant ces deux semestres, les étudiants sont fortement encouragés à effectuer des stages en milieu institutionnel ou professionnel ou à suivre un cursus dans un établissement partenaire étranger dans le cadre de la mobilité internationale. Dans ce dernier cas, c'est l'établissement d'accueil qui attribue les crédits du semestre (ECTS) à l'étudiant. La préparation du mémoire de recherche donne lieu à la production d'un pré-mémoire en fin de phase programme (présenté lors de la commission de passage en phase projet). Ce pré-mémoire donne lieu à un travail spécifique et approfondi qui conduit à une soutenance de mémoire au semestre 10.

Le départ dans le cadre de la mobilité internationale s'effectue au 1^{er} semestre afin de permettre une meilleure continuité dans les études et l'élaboration du mémoire de 5^e année.

Les enseignements sont constitués d'un bloc obligatoire théorique et d'un bloc lié aux ateliers. Les enseignements théoriques et historiques sont conjoints à toutes les mentions et dominantes. Un deuxième bloc lié aux ateliers et aux pratiques est spécifique à chaque dominante et mention.

L'étudiant ayant satisfait à l'ensemble des évaluations à l'issue de l'année 4 obtient 60 crédits et le Certificat d'Études Supérieures d'Arts Plastiques (CESAP) délivré par l'école et agréé par le Ministre de la Culture et de la Communication.

Année 5

Les étudiants doivent circonscrire plus précisément les territoires de recherche explorés durant le semestre 9. Cette définition doit permettre à l'étudiant d'articuler les aspects théoriques et plastiques de sa production. Les équipes d'enseignants accompagnent et facilitent l'élaboration de cette recherche durant les semestres 9 et 10 sous la forme de suivi du projet individuel. Les étudiants ayant obtenu l'ensemble des 30 crédits requis sont autorisés à se présenter au DNSEP. Ces crédits sont attribués en un seul bloc et il n'existe pas de session de rattrapage.

L'écriture du mémoire se termine au 1^{er} semestre (S9). Le mémoire doit être rendu au secrétariat pédagogique à la fin du 1^{er} semestre. Aucune dérogation n'est envisageable.

4. Le DNSEP

Le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) est un diplôme qui vient sanctionner les 2 années d'études que constitue le second cycle. C'est un diplôme d'enseignement supérieur qui a grade de Master depuis la session 2012. Pour être présentés aux épreuves (qui se déroulent en général dans le courant du mois de juin), les étudiants doivent avoir obtenu 270 crédits. L'obtention du DNSEP donne lieu à l'attribution de 30 crédits, ce qui porte à 300 crédits l'ensemble de ces deux années.

Les épreuves se déroulent en deux parties :

- la soutenance du mémoire devant un jury composé de deux personnes dont le président est docteur et qui donne lieu à l'attribution de 5 crédits
- la présentation du projet personnel à un jury composé de cinq membres : deux enseignants de l'école et trois personnalités extérieures, dont l'une est président du jury et qui donne lieu à l'attribution de 25 crédits.

La soutenance du mémoire de recherche :

Elle est définie à la page 21 de ce document.

Les épreuves de la partie plastique du diplôme :

- l'examen du dossier pédagogique du candidat
- une présentation par l'étudiant de travaux significatifs de ses années d'études et d'un projet spécifique, dit projet de diplôme
- un entretien avec le jury d'une durée de 45 minutes.

Aucun candidat ne peut se présenter plus de deux fois aux épreuves du diplôme. La seconde présentation est subordonnée à une décision favorable du Directeur de l'école prise sur proposition d'une commission pédagogique composée de professeurs de l'année 5.

5. Des Masters en cohabilitation

MASTER PROSPECTIVES DESIGN

Ce Master résulte d'un partenariat entre 3 établissements d'enseignement supérieur de Saint-Étienne: l'ESADSE, l'École des Mines de Saint-Étienne et l'IAE Université Jean Monnet.

Créé en 2013 *Prospectives Design* est un Master unique en France de par ses composantes en prospective, innovation sociale, ingénierie et création. Il s'agit ici d'une opportunité de différenciation pour une formation qui intègre l'innovation technologique comme composante de la création de valeurs, à part égale avec le design et l'innovation économique et sociale, créant ainsi un Master totalement pluridisciplinaire.

Ce Master est accessible après un BAC +3.

MASTER ESPACE PUBLIC

Ce Master résulte d'un partenariat entre 3 établissements d'enseignement supérieur de Saint-Étienne: l'ESADSE, l'Université Jean Monnet et l'ENSASE. Le Master met en synergie les pratiques professionnelles et les outils de la recherche, la connaissance du terrain et les référents externes, l'intelligible et le sensible.

L'objet d'étude ne se limite pas à l'espace public urbain stricto sensu mais s'étend aux autres espaces temps, actuels ou virtuels, matériels ou immatériels.

Ce Master s'appuie sur la pluridisciplinarité de ses enseignants qui croisent art, architecture, paysage, design, sciences humaines et sociales, ouvrant ainsi le champ d'exploration, de réflexion et d'application.

Ce Master est accessible après un BAC +4.

MASTER ARCHITECTURE DE L'INFORMATION

Ce Master est intégralement géré par l'ENS Lyon.

Le Master Architecture de l'information procure une formation innovante pour concevoir, organiser et présenter l'information aux utilisateurs dans un environnement numérique, interactif et mobile.

L'enseignement s'appuie d'abord sur les acquis de trois disciplines ou ensembles de compétences :

Sciences de l'information, (organisation des connaissances et des ressources, repérage, organisation, recherche, conservation, accès à l'information)

Informatique du web (organisation de sites, de réseaux, multimodalité, langages et protocoles du W3C)

Expérience utilisateur (UX) (placer l'utilisateur au cœur de la conception des systèmes pour rendre intuitifs la navigation, la recherche, l'accès et la visualisation d'information). C'est dans cet ensemble de compétence que L'ESADSE collabore au travers du cours « design d'interface » mené conjointement par un enseignant (designer) de l'ESADSE et un enseignant de l'ENS.

Une classe préparatoire : la Coursive

Partageant le constat du besoin de préparation des étudiants internationaux au concours d'entrée des écoles d'art et design en France, l'Université de Saint-Étienne et l'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne ont souhaité s'unir pour offrir la première passerelle d'accompagnement des étudiants dans une préparation efficace à ces concours : *la Coursive*.

La Coursive est une classe de mise à niveau destinée aux candidats non francophones désirant se présenter aux concours d'écoles d'art et design françaises. Il s'agit d'une double formation en français et en art plastique avec une prédominance du design. La formation est de 25h hebdomadaires, auxquelles s'ajoutent des heures de projet et de travail en autonomie, soit 700h au total. Le cycle de formation réparti sur deux semestres, pour un total de 25 semaines, est sanctionné par un Diplôme Universitaire de Préparation aux Concours des Écoles d'Art (DU PCEA).

Se former

L'apprentissage de la langue française et de ses spécificités culturelles est assuré par le CILEC. L'enjeu est d'atteindre le niveau B2 du CECR, tout en préparant les candidats aux concours en abordant la langue française à travers des problématiques plastiques. Pour la formation plastique assurée par l'ESADSE, il s'agit de préparer les candidats à appréhender l'art et le design par la dimension du projet. La méthodologie développée permet d'accompagner l'étudiant dans la constitution de son travail préparatoire en vue du concours ; elle apporte également les bases d'une pensée critique soutenue par la langue française indispensable à la présentation de concours en école d'art et design.

Candidater à la Coursive

Les titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires et justifiant d'un niveau de maîtrise de la langue française (B1) peuvent candidater. Pour les candidats de nationalité chinoise, il est recommandé d'être titulaire du Benke.

Les candidatures se font par mail à : cilec@univ-st-etienne.fr

Pièces à fournir:

un dossier plastique (PDF 10 pages maxi)
une attestation de niveau B1 français
une copie des diplômes, une description du parcours scolaire
un formulaire Cilec rempli
Les entretiens se feront par skype en français ou en anglais.

Contact

Contact ESADSE:
Marine Lecointe
marine.lecointe@esadse.fr

Contact CILEC:
Marie-Christine Delorme
cilec@univ-st-etienne.fr

III. Modalités et organisation pédagogiques

Les dominantes en option art

L'ESADSE organise son enseignement au sein de l'option art selon deux orientations particulières : Image(s) et Constructions. L'existence de ces deux thématiques permet à l'option de couvrir un spectre large des pratiques artistiques contemporaines et de rendre cohérent le développement d'une manière de faire et de penser l'art.

À l'intersection des deux dominantes, les thématiques liées à l'espace ont une part importante ; elles permettent de travailler, de situer et de penser le travail artistique dans des milieux et des contextes.

Les étudiants choisissent une dominante dès la 3^e année qu'ils approfondissent ensuite en phase projet jusqu'au DNSEP.

La mention Espaces, transversale avec l'option design ne se choisit qu'en début de 4^e année.

Dominante Constructions

La dominante Constructions propose de concevoir et de réaliser des travaux s'appuyant sur les expériences artistiques les plus contemporaines. Pour se faire, elle traverse les champs sculpturaux (sculpture, volume, installation, assemblage) et iconographiques en ne perdant jamais de vue leur inscription culturelle.

Construire des récits, agencer des combinaisons, assembler des relations, confronter l'unique et le multiple dans l'ordre de la reproduction, envisager des déploiements, mettre en tension esthétique et politique, forme et économie.

En résumé, il s'agit de préciser le contrat qui lie l'auteur, l'œuvre et son mode d'apparition.

Dominante Image(s)

Les image(s) occupent une place particulière dans le champ des pratiques artistiques contemporaines – à cheval sur des attitudes classiques dans le champ de l'art et sur des déterminations issues de l'industrie culturelle. La dominante image(s) s'articule à une théorie critique des images issue des *cultural studies*, *visual studies* et plus particulièrement d'une anthropologie des images. La réflexion sur le statut des productions et leurs différents modes d'apparition et de diffusion accompagne le travail des étudiants. La pédagogie développée au sein de la dominante se fonde sur les pratiques de création au sein des ateliers possibles de l'ESADSE (vidéographie, photographie, dessin au sens large du terme) et sur les pratiques de diffusion et d'édition (atelier édition).

Mention Espaces

Note préalable : cette nouvelle mention apparaît dans le cursus de formation à la rentrée 2014. Elle constitue une mention et donnera lieu à un DNSEP art – mention espaces en juin 2016.

Cette mention est transversale avec l'option design.

Il s'agit de dépasser l'acception première du design d'espace pour envisager des espaces sous plusieurs aspects essentiels aujourd'hui dans le champ de la création aussi bien depuis le champ de l'art que de celui du design en se fondant sur :

- l'espace de la galerie, d'exposition et par extension de la scène liée au spectacle vivant.
- l'espace de la ville, l'espace public
- les espaces -temps.

La question de la monstration, de la mise en espace et de la scénographie sont des enjeux essentiels et abordés souvent de façons différentes, voire distincte entre le champ de l'art et celui du design. Alors que des artistes évoquent une mise en espace, des designers préféreront parler de scénographie. Or les enjeux sont spécifiques en fonction des espaces abordés : une exposition muséale, une présentation en galerie, une mise en espace sur un plateau de théâtre requièrent une approche singulière.

Le 2^e aspect est plus lié à l'espace public et à la place de l'art et du design dans cet espace. L'enjeu est d'aborder à la fois les formes épistémologiques urbaines sensibles et d'envisager des créations en contexte, dont le matériau de base reste l'espace public. Des liens (cours et workshop partagés) avec le Master *espace public* sont en construction.

Le dernier aspect (notion d'espace-temps) est une porte d'entrée pour interroger le rapport à l'espace à travers le corps en privilégiant le médium performatif et l'action performative.

Ces trois approches transversales permettent d'explorer des porosités sensibles entre l'art et le design.

Les étudiants choisissent une mention à partir de la 4^e année. Ils l'approfondissent jusqu'au DNSEP.

La mention Objet

La mention Objet déploie des ateliers qui ont pour mission de conduire, d'accompagner les étudiants sur un projet de recherche et de conception. Ces projets sont développés à l'échelle de la main et du corps. Ces projets peuvent également se déployer dans l'univers domestique. Ils sont aujourd'hui étendus aux problématiques des pratiques numériques qui modifient l'approche de l'objet et du produit. Le travail se fait en toute indépendance des notions de marketing, d'ingénierie et de coûts de production afin de permettre l'expérimentation et s'ouvrir sur une dimension prospective. L'idée est de permettre, dans le cadre pédagogique, de laisser les étudiants trouver un axe, une voie d'expression qu'ils pourront pratiquer ensuite dans le cadre plus contraint d'une pratique réelle. Les seules contraintes toujours présentes sont celles de l'usage et de la possibilité de fabrication. En effet, ces domaines et contraintes liés à l'entreprise sont abordés lors de projets menés avec des partenariats extérieurs. Ils sont souvent développés en alternance avec les ateliers prospectifs. En parallèle, les étudiants doivent se doter des moyens de documenter et de communiquer leurs projets auprès des éditeurs, des institutions, des galeries et des fabricants. La liberté du cadre pédagogique dispensé dans cette mention est propice à la recherche, à l'expérimentation technique et intellectuelle. La philosophie de cet atelier est de faire de nos étudiants des concepteurs en capacité de dialoguer avec les industriels.

La mention Média

La mention Média qualifie un enseignement spécifique intégrant les champs traditionnels du graphisme et les pratiques numériques contemporaines. Conçue au croisement de diverses disciplines, cette mention recouvre en particulier les domaines suivants: design éditorial (papier et numérique), typographie (mise en page, analyse et dessin de caractères), communication graphique (identités visuelles, langages graphiques, images), design d'information (cartographie, data-visualisation, muséographies, scénographies et identité de lieu...), ainsi que: design d'interface et d'expérience utilisateur, design d'interaction (objets connectés, scénographies et espaces interactifs...), chaîne de conception, fabrication, distribution numérique (Design paramétrique, impression 3D...), programmation informatique comme outil de création. L'étudiant choisit parmi les enseignements de la mention Média des dominantes ou majeurs qui formeront l'ossature de son parcours et détermineront les orientations de son projet de recherche personnel; le mémoire y est élaboré dès le début de l'année 4, après validation du sujet et de l'intitulé par l'équipe enseignante. Les laboratoires de recherche de l'ESADSE, Random (Lab), Laboratoire IRD (Images, Récits, Documents) peuvent être des lieux de ressources pour les étudiants dont les projets correspondent à leurs axes de recherche. Interrogeant les enjeux contemporains du graphisme, de l'image et des moyens de transmission, des rapports entretenus avec les langages, évoluant des nouveaux modes de production aux humanités numériques, de l'information multi-supports à l'Internet des objets, de la data visualisation à la robotique, la mention Media ouvre à des métiers de graphistes et de designers qui réinterrogent leur pratique dans ce contexte.

Mention Espaces

Note préalable: cette nouvelle mention apparaît dans le cursus de formation à la rentrée 2014. Elle constitue une mention et donnera lieu à un DNSEP design - mention Espaces en juin 2016.

Cette mention est transversale avec l'option design.

Il s'agit de dépasser l'acception première du design d'espace pour envisager des espaces sous plusieurs aspects essentiels aujourd'hui dans le champ de la création aussi bien depuis le champ de l'art que de celui du design en se fondant sur:

- l'espace de la galerie, d'exposition et par extension de la scène liée au spectacle vivant.
- l'espace de la ville, l'espace public
- l'espace -temps.

La question de la monstration, de la mise en espace et de la scénographie sont des enjeux essentiels et abordés souvent de façons différentes, voire distincte entre le champ de l'art et celui du design. Alors que des artistes évoquent une mise en espace, des designers préféreront parler de scénographie. Or les enjeux sont spécifiques en fonction des espaces abordés: une exposition muséale, une présentation en galerie, une mise en espace sur un plateau de théâtre requièrent une approche singulière.

Le 2^e aspect est plus lié à l'espace public et à la place de l'art et du design dans cet espace. L'enjeu est d'aborder à la fois les formes épistémologiques urbaines sensibles et d'envisager des créations en contexte, dont le matériau de base reste l'espace public. Des liens (cours et workshops partagés) avec le Master Espace public sont en construction.

Le dernier aspect (notion d'espace-temps) est une porte d'entrée pour interroger le rapport à l'espace à travers le corps en privilégiant le médium performatif et l'action performative.

Ces trois approches transversales permettent d'explorer des porosités sensibles entre l'art et le design.

Les ateliers

Les ateliers constituent une forme d'enseignement particulier au sein de l'année 3 de l'option design. Ils sont organisés autour de thématiques centrées: design graphique, pratiques numériques, design d'objet et design d'espace. Chaque atelier dure quatre semaines. Il y a trois ateliers durant le premier semestre. Chaque étudiant passe par les trois ateliers au premier semestre, abordant ainsi trois thématiques différentes. Au second semestre, chaque étudiant choisit de rester dans l'un des ateliers qu'il a pratiqué au premier semestre. Les ateliers sont organisés afin de créer les conditions idéales (focus) d'une pratique de projet et d'introspection. Les enseignants concertent leurs objectifs afin de renforcer l'expérience, la méthodologie et l'acquisition des techniques nécessaires à l'accomplissement de l'année 3 de la phase programme.

Les workshops

Les workshops constituent des phases de production denses durant lesquelles les étudiants ont généralement l'opportunité de travailler avec des personnalités invitées, extérieures à l'école, pendant une période bloquée variant d'une journée à une semaine, une ou plusieurs fois dans l'année suivant la nature du projet. Les étudiants sont placés sous la responsabilité des intervenants extérieurs en ayant comme référents des enseignants de l'ESADSE. Ils sont susceptibles d'être en phase de production et font donc appel à différents pôles de l'école de manière transversale. Les étudiants doivent suivre un certain nombre de workshops au cours de l'année, en fonction de leurs intérêts et de la grille des crédits (cf. catalogue de cours).

Les séminaires

Les séminaires ont pour vocation de croiser des points de vue sur l'articulation entre la théorie et la pratique dans le domaine des arts plastiques et de la création en général. Ils sont organisés par des enseignants sous forme de cours hebdomadaires ou bien concentrés sur quelques jours avec la présence d'intervenants extérieurs. Ils alternent cours magistraux, présentations et rencontres avec les étudiants. Les étudiants concernés peuvent choisir de suivre les séminaires en fonction de l'ancrage de leur travail et de la grille des crédits (cf. catalogue de cours).

Les semaines pratiques et recherches

Les semaines pratiques et recherches permettent d'organiser tous les projets transversaux de l'école: workshops, séminaires et certaines programmations liées aux ateliers. L'organisation usuelle des cours (emplois du temps) est ainsi remplacée par une programmation dense où les étudiants se regroupent indépendamment de leurs options et années pour s'inscrire dans les modules qu'ils ont choisi au préalable (cf. workshops, séminaires et ateliers). L'évaluation de ces pratiques est réalisée par les enseignants et les intervenants extérieurs à l'issue de chaque semaine pratiques et recherches. Les étudiants en année 1 ne sont pas concernés par ces semaines pratiques et recherches.

Les conférences

Tout au long de l'année scolaire, des conférences sont programmées dans l'auditorium de l'ESADSE mais aussi, occasionnellement, dans des lieux partenaires (Musée d'Art Moderne de Saint-Étienne Métropole, etc.). Elles contribuent à l'ouverture de l'école sur les enjeux artistiques et intellectuels contemporains. Ouvertes à tous les étudiants, elles ont lieu suivant la programmation à partir de 18h. En relation directe avec les enseignements, les interventions peuvent relever de la recherche théorique ou de l'expérience artistique. Les conférences peuvent être suivies de rencontres avec les étudiants autour de leurs recherches personnelles. Elles sont obligatoires dans le cadre du cursus. Les étudiants de l'année 1 doivent assister à toutes les conférences.

Les voyages d'étude et visites d'expositions

Des voyages d'étude et visites d'expositions sont organisés chaque année dans le cadre de la programmation pédagogique. Ils concernent l'ensemble des années et sont parfois réalisés en collaboration avec d'autres écoles d'art. Les stages doivent permettre de confronter la recherche et l'expérience personnelle des étudiants aux différents secteurs d'activités professionnels afin qu'ils appréhendent au mieux leur insertion ultérieure. Ils peuvent se dérouler dans un cadre institutionnel (musées, centres d'art, entreprises, etc.) ou plus spécifique (artistes, designers, créateurs, auteurs, etc.).

1. Les stages

En phase programme

Le stage est obligatoire en phase programme. Il est effectué entre le semestre 3 et le semestre 5 et est validé au semestre 5.

Il s'agit d'un stage d'observation, court qui ne peut excéder deux semaines.

Tout stage fait l'objet d'une double évaluation : par la structure d'accueil et par l'enseignant référent. La structure d'accueil renseigne une fiche d'évaluation adressée par l'ESADSE. L'enseignant référent évalue le rapport de stage de l'étudiant.

Le rapport de stage

Process de rendus

Le rapport de stage est à envoyer à la scolarité et à l'enseignant référent.

Formes/formats

Le rapport de stage présente une expérience d'abord sous une forme écrite. Le retour d'expérience problématisée fait l'objet d'un texte écrit.

Le format du rapport de stage doit également permettre d'y intégrer toute la documentation nécessaire ou souhaitée pour accompagner le propos.

A4 recto verso

Contenus

Le rapport de stage doit être problématisé !

Il ne s'agit pas de raconter ce que vous avez fait mais de mettre en perspective le contenu du stage avec votre parcours pédagogique et le champ de l'art et/ou du design.

Il est fondamental de faire émerger les objectifs, les réalisations, les exercices et contraintes auxquels l'étudiant a été confronté-e et d'expliquer « l'apprentissage » qui a pu avoir lieu.

L'étudiant peut également rendre compte des difficultés, déceptions du temps passé dans la structure d'accueil du stage.

L'étudiant pourra également intégrer ses réalisations (dessins préparatoires, reproductions de maquettes éventuelles, photos, documentations en tous genres, etc) au texte.

Modalités d'évaluation

- Capacité à problématiser
- Qualités rédactionnelles (dont absence de fautes de grammaire, d'orthographe et de syntaxe !)
- Qualité de la documentation
- Articulation du texte écrit et de l'iconographie

À noter que des formes plastiques produites indépendamment du rapport peuvent être présentées lors de l'évaluation de fin de semestre 5. Elles viendront enrichir le rapport de stage et rendre plus vivante l'expérience.

En phase projet

Le stage s'effectue au 1^{er} semestre de la 4^e année. Il ne peut excéder 6 mois, soit la durée d'un semestre. L'étudiant doit être impérativement de retour pour le début du 2^e semestre. Aucune dérogation n'est acceptée.

Le rapport de stage

Process de rendus

Le rapport de stage est à envoyé à la scolarité et à l'enseignant référent.

Formes/formats

Le rapport de stage présente une expérience d'abord sous une forme écrite. Le retour d'expérience problématisé fait l'objet d'un texte écrit.

Le format du rapport de stage doit également permettre d'y intégrer toute la documentation nécessaire ou souhaitée pour accompagner le propos.

minimum 10 pages - max: 20 page

Contenus

Le rapport de stage doit être problématisé !

Il ne s'agit pas de raconter ce que vous avez fait mais de mettre en perspective le contenu du stage avec votre parcours pédagogique et le champ de l'art et/ou du design.

Il est fondamental de faire émerger les objectifs, les réalisations, les exercices et contraintes auxquels l'étudiant a été confronté-e et d'expliquer « l'apprentissage » qui a pu avoir lieu.

L'étudiant peut également rendre compte des difficultés, déceptions du temps passé dans la structure d'accueil du stage.

L'étudiant pourra également intégrer ses réalisations (dessins préparatoires, reproductions de maquettes éventuelles, photos, documentations en tous genres,

etc) au texte.

Modalités d'évaluation

Le rapport de stage est à rendre au service de la scolarité dernier délai le 20 janvier 2015 (en vue du bilan de fin de semestre prévu début février 2015)

- Capacité à problématiser
- Qualités rédactionnelles (dont absence de fautes de grammaire, d'orthographe et de syntaxe !)
- Qualité de la documentation
- Articulation du texte écrit et de l'iconographie

À noter que des formes plastiques produites indépendamment du rapport peuvent être présentées lors de l'évaluation de fin de semestre 7, début février 2015. Elles viendront enrichir le rapport de stage et rendre plus vivante votre expérience.

Dans les deux phases programme et projet, les stages ont lieu durant l'année académique et peuvent se dérouler durant les vacances scolaires. Ils font l'objet d'une convention et d'un rapport donnant lieu à l'attribution de crédits. Un rapport de stage est obligatoirement produit par l'étudiant en deux exemplaires : un remis au service pédagogique et l'autre à l'enseignant référent ESADSE.

Les étudiants stagiaires ont un référent ESADSE qui assure l'évaluation au sein de la structure d'accueil (fiche d'évaluation spécifique).

Modalités d'évaluation

Le rapport de stage est à rendre au service de la scolarité dernier délai le 20 janvier 2015 (en vue du bilan de fin de semestre prévu début février 2015)

- Capacité à problématiser
- Qualités rédactionnelles (dont absence de fautes de grammaire, d'orthographe et de syntaxe !)
- Qualités de la documentation
- Articulation du texte écrit et de l'iconographie

À noter que des formes plastiques produites indépendamment du rapport peuvent être présentées lors de l'évaluation de fin de semestre 7, début février 2015. Elles viendront enrichir le rapport de stage et rendre plus vivante votre expérience.

Dans les deux phases programme et projet, les stages ont lieu durant l'année académique et peuvent se dérouler durant les vacances scolaires. Ils font l'objet d'une convention et d'un rapport donnant lieu à l'attribution de crédits. Un rapport de stage est obligatoirement produit par l'étudiant en deux exemplaires: un remis au service pédagogique et l'autre à l'enseignant référent ESADSE. Les étudiants stagiaires ont un référent ESADSE qui assure l'évaluation au sein de la structure d'accueil (fiche d'évaluation spécifique).

Mémoire de recherche

L'arrêté du 22 juillet 2010 définit les modalités d'organisation du mémoire de recherche qui est entré en fonction dès la session 2011. Le jury de soutenance du mémoire comprend l'un des représentants de l'école et l'une des quatre personnalités qualifiées, présentes également au jury du travail plastique. Il est présidé par un docteur. La soutenance du mémoire a lieu au semestre 10. À l'issue de la soutenance du mémoire, le jury établit un rapport écrit, qui est communiqué aux autres membres. En fin de semestre 10, l'ensemble du jury de diplôme assiste à la présentation du travail plastique. À l'issue de cette épreuve, il délibère sur l'attribution du DNSEP en tenant compte du rapport établi par le jury de soutenance du mémoire. Il délivre les crédits correspondant au travail plastique (25 crédits) et au mémoire (5 crédits).

La soutenance du mémoire est d'une durée de 20 minutes devant les membres du jury. Puis suivent 10 minutes d'échanges.

Le mémoire de recherche au sein de l'ESADSE

Le mémoire consiste en un travail personnel d'écriture (dominante rédactionnelle) dont le sujet est laissé à l'appréciation du candidat (en accord avec l'équipe, et en particulier avec son directeur de mémoire).

Il s'agit d'un travail de composition (et non d'une compilation de documents relatifs au «travail plastique»). Il convient de ne pas confondre entre le Carnet de recherches (qui continue d'exister avec ses objectifs et sa forme propre), et le Mémoire qu'il faut concevoir comme une production à part entière, dont la relation (thématique et/ou problématique) au travail plastique dépend du candidat. Le mémoire ne doit donc pas être envisagé comme le commentaire ou l'analyse du travail plastique, ni comme le lieu d'expression théorique de questions que seule la pratique plastique pourrait résoudre, mais comme le développement autonome d'une question d'extension limitée, que cette question ait ou non un lien explicite ou évident avec le travail mené en pratique plastique ou en design.

Le format

Le format de référence est le suivant: 16,5 x 22,5 cm.

Le mémoire devra comprendre entre 30 000 et 60 000 signes (hors annexes).

Nota: 1 exemplaire de chaque mémoire sera remis au secrétariat pédagogique pour archivage.

2. La mobilité internationale

L'ESADSE s'est engagée depuis 1991 dans une politique de relations internationales forte basée sur la mobilité d'étudiants, d'artistes, de créateurs et sur le développement de projets internationaux. L'école est titulaire de la Charte Erasmus + qui lui permet de candidater pour l'obtention de fonds européens. Aujourd'hui l'école est au cœur d'un réseau de 32 écoles partenaires en Europe dans le cadre du programme Erasmus + et de 28 écoles hors Europe. L'ESADSE est un moteur dynamique dans l'espace européen et international de l'enseignement supérieur artistique grâce à l'organisation d'événements majeurs comme la Biennale Internationale Design Saint-Étienne ou des conférences internationales comme les Entretien Jacques Cartier. Notre expertise dans l'organisation d'événements internationaux nous permet de valoriser les projets, d'accroître le partage de connaissances et de favoriser l'innovation

L'ESADSE a entrepris une réflexion et un redéploiement de ses formations initiales. Elle construit une stratégie de partenariat pour offrir des formations riches et uniques, résolument ancrées dans les industries créatives et culturelles contemporaines. Les partenariats internationaux permettent à l'ESADSE de renforcer son attractivité et d'accélérer le processus de modernisation engagé. L'ESADSE est membre actif de réseaux internationaux : ELIA, CUMULUS, ART ACCORD FRANCE, Institut Français. Avec ELIA, elle a pris part à des programmes européens : RE :SEARCH in and through the arts, INTERARTES, Artesnet, SHARE. En 2010 l'école a également bénéficié de la désignation de Saint-Étienne comme ville créative UNESCO de design aux côtés de Buenos Aires, Berlin, Montréal, Nagoya, Kobe, Shenzhen, Shanghai, Seoul, Graz, Pékin ; ce réseau ouvre de nouvelles perspectives et de nouveaux partenariats.

Cette stratégie se traduit par des actions intégrées dans les programmes académiques et moteur sur le développement de la recherche telle que :

- la mobilité des étudiants en formation pour un semestre et en stage en année 4. (voir les modalités dans le règlement des études)
- la mobilité des personnels liée aux projets, conférences, workshops, expositions...
- l'organisation de workshops
- la Biennale Internationale Design Saint-Étienne à travers des expositions, séminaires, workshops, conférences, forums, débats
- des conférences internationales
- la participation de l'ESADSE aux événements internationaux, aux conférences internationales, aux concours internationaux des entreprises et à des résidences d'artistes
- le développement des coopérations à travers des projets bilatéraux, des projets européens, des projets de recherche développés par la Cité du design en partenariat avec des entreprises et des centres de recherches.

Écoles partenaires

Hochschule für Technik und Wirtschaft Berlin – University of Applied Sciences – ALLEMAGNE

Hochschule Darmstadt - University of Applied Sciences – ALLEMAGNE

Faculty of Design, Folkwang University of the Arts, Essen – ALLEMAGNE

Faculty of Design - Burg Giebichenstein University of Art and Design Halle – ALLEMAGNE

Staatliche Akademie der Bildenden Künste Karlsruhe – ALLEMAGNE

Muthesius Academy of Fine Arts and Design Kiel – ALLEMAGNE

Universidad del Museo Social Argentino Buenos Aires – ARGENTINE

The University of Sydney - Sydney College of the Arts – AUSTRALIE

FH JOANNEUM University of Applied Sciences Graz – AUTRICHE

Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles, École supérieure des arts – BELGIQUE

LUCA School of Arts Bruxelles – BELGIQUE

L'Escola Superior de Desenho Industrial Rio de Janeiro – BRESIL

Universidade Federal do Rio de Janeiro – BRESIL

FACAMP Sao Paulo – BRESIL

Faculdade de Arquitetura e Urbanismo da Universidade de São Paulo – BRESIL

The Ontario College of Art & Design Toronto – CANADA

Université Laval Quebec – CANADA

UDM Université de Montréal – CANADA

UQAM Université du Québec à Montréal – CANADA

China Academy of Art Hangzhou – CHINE

Nanjing Art Institute – CHINE

China Central Academy of Fine Arts Beijing – CHINE

East China Normal University Shanghai – CHINE

College Design & Innovation Tongji University Shanghai – CHINE



Fundación Universidad de Bogotá Jorge Tadeo Lozano – COLOMBIE
Honam University Gwangju – COREE
Étienne Nationale des Beaux Arts d'Abidjan – COTE D'IVOIRE
Escola Superior de Disseny Elisava - Fundació Privada Elisava Escola Universitaria
Barcelone – ESPAGNE
Escola Massana Centre d'Art i Disseny Barcelone – ESPAGNE
Estonian Academy of Arts Tallinn – ESTONIE
Rocky Mountain College of Art + Design Denver – ETATS-UNIS
University of Lapland - Lapin Yliopisto Rovaniemi – FINLANDE
Moholy-Nagy University of Art and Design Budapest – HONGRIE
Srishti School of Art, Design and Technology Bangalore – INDE
National Institute of Design Ahmedabad – INDE
Accademia di Belle Arti di Bologna – ITALIE
ISIA Firenze Industrial & Communication Design – ITALIE
Politecnico di Milano – ITALIE
Nagoya City University – JAPON
Art Academy of Latvia Riga – LETTONIE
Universidad Internacional Cuernavaca – MEXIQUE
Centro de Estudios Superiores de Diseño Monterrey – MEXIQUE
La Pontificia Universidad Católica del Perú Lima – PEROU
Jan Matejko Academy of Fine Arts in Cracow – POLOGNE
The Academy of Fine Arts in Katowice – POLOGNE
Universidade de Aveiro – PORTUGAL
Universidade de Lisboa - Faculdade de Belas-Artes – PORTUGAL
Universidade de Porto – PORTUGAL
Mendel University Faculty of Forestry and Wood Technology Department of
Furniture, Furniture Design and Habitation Brno – REP. TCHEQUE
Tomas Bata University in Zlin Faculty of multimedia communication – REP.
TCHEQUE
Université d'art et design de Cluj'Napoca – ROUMANIE
Robert Gordon University Faculty of Design and Technology Gray's School of
Art International Aberdeen – ROYAUME-UNI
The University of Brighton – ROYAUME-UNI
The University of Northampton – ROYAUME-UNI
Université des Arts de Belgrade – SERBIE
VYSOKA SKOLA VYTVARNYCH UMENI- Academy of Fine Arts and Design
Bratislava – SLOVAQUIE
The Swedish School of Textiles, University of Borås – SUEDE
Haute Étienne d'Art et Design – Geneve – SUISSE
Marmara Üniversitesi Güzel Sanatlar Fakültesi - Faculte des Beaux Arts Istanbul –
TURQUIE

L'école est membre des réseaux européens suivants

ELIA (European League of Institutes of Arts)

Ligue Européenne des Instituts Artistiques fondée en 1990, réseau international
d'institutions d'enseignement supérieur et formation artistique regroupant
350 établissements – 47 pays (architecture, danse, design, médias, beaux-arts,
musique et théâtre). Josyane Franc est membre du Board depuis novembre 2006.
www.elia-artschools.org

Art accord France

Réseau des responsables des relations internationales des écoles d'art françaises.
Josyane Franc est présidente depuis novembre 2004.
www.artaccordfrance.fr

Cumulus

Ce réseau a été créé en 1990 comme un forum académique international visant à
l'amélioration de l'éducation supérieure et de la recherche en art, design et média.
Il regroupe actuellement 140 membres et se réunit annuellement deux fois en
Europe et une fois hors Europe. L'ESADSE a intégré ce réseau en 2003.
www.cumulusassociation.org

Les conditions de la mobilité internationale

Les étudiants de l'année 4, au cours du semestre 7 doivent effectuer un séjour
d'études dans l'une des écoles ou universités partenaire de l'ESADSE. Le choix de
ce départ s'effectue dès l'année 3 par le biais de deux commissions de sélection
(la première en janvier qui permet de rassembler les demandes et la deuxième
en juin après les diplômes pour la validation des demandes). Les crédits afférant
sont attribués par l'établissement qui accueille l'étudiant. À leur retour de mobilité,
les étudiants participent aux évaluations de fin de semestre afin de rattraper les
crédits manquants de l'année et de présenter les projets effectués à l'étranger.

3. Les bilans semestriels

Les modalités d'évaluation

Les évaluations se font à l'issue de chaque semestre et constituent le prolongement naturel des cours, des workshops, des séminaires, des stages et des présentations critiques et formelles. Les enseignants évaluent les étudiants collégalement lors de ces sessions de fin de semestre lors d'une commission d'évaluation à huis clos.

La présentation critique et formelle constitue un des éléments importants de cette évaluation: un accrochage est réalisé par l'étudiant qui doit commenter et préciser les enjeux inscrits dans sa démarche, les modalités de mise en œuvre techniques des réalisations et les perspectives de développement des projets en cours.

Les critères

la phase programme :

- articulation des propositions ;
- maîtrise de réalisation.

la phase projet :

- originalité et origine ;
- progression de l'autonomie du projet ;
- adéquation des moyens ;
- cohérence ;
- présentation formelle ;
- présentation critique.

L'évaluation en année 1 se fait en dehors de la présence de l'étudiant au premier semestre à partir de l'appréciation et la notation de chaque enseignant.

Pour le second semestre, l'étudiant présente un dossier personnel à l'ensemble de la commission de passage sous forme d'un accrochage formel des travaux mais également un document écrit à partir d'un sujet donné au début du 2^e semestre. Le format est un A4 recto - verso.

L'équipe enseignante, si elle attribue l'ensemble des crédits, permet à l'étudiant de s'inscrire en année 2 selon le choix de l'option exprimé par l'étudiant.

Les modalités d'obtention des crédits

Le système de crédit

Le Processus de Bologne œuvre à une transparence et une lisibilité pour tous les diplômes européens de l'enseignement supérieur afin de permettre aux étudiants de passer plus facilement d'un établissement / pays à un autre pendant leur formation ou pour trouver du travail.

Les principaux changements intervenus dans le cadre des qualifications pour l'espace européen de l'enseignement supérieur sont les suivants:

- une architecture des diplômes de l'enseignement supérieur fondée sur les trois cycles de référence (3, 5, 8), soit en France: Licence, Master, Doctorat (LMD) ;
- l'attribution d'un certain nombre de crédits pour valider chaque cycle ;
- une organisation des formations en semestres, chaque semestre donnant lieu à l'attribution de 30 crédits.

L'ESADSE s'aligne sur cette architecture des qualifications en premier et deuxième cycle et utilise l'ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits) pour l'ensemble de ses programmes d'enseignement.

L'octroi de crédits:

l'évaluation et attribution des crédits ECTS. L'évaluation du travail de l'étudiant est effectuée par semestre selon différents modes le plus souvent non exclusifs et complémentaires :

- contrôle continu
- évaluation de travaux individuels
- évaluation de travaux collectifs
- bilan semestriel collégial

L'évaluation s'effectue selon des critères spécifiques à chaque cours et dans des conditions spécifiques aux différents niveaux du cursus selon 2 principes:

- la note locale
- les crédits ECTS.

La note locale

Pour chacun des cours et modules d'enseignement listés dans la grille semestrielle de répartition des cours et crédits, la note locale est attribuée, soit individuellement par le professeur responsable du cours, soit collectivement par le collège des professeurs pour les enseignements faisant l'objet d'interventions collectives de professeurs.

L'ESADSE a adopté le principe de la notation sur 20 / une appréciation comprise entre A et E pour l'attribution de la note locale, la moyenne se situant à 10 / la moyenne se situant à C. Cette solution permet au(x) professeur(s) d'une part, de signifier si la charge de travail prévue a été fournie et si les compétences ont été acquises et, d'autre part, de faire apparaître la qualité du travail de l'étudiant.

Elle permet aussi l'attribution informatisée des crédits ECTS sur un mode binaire - de 10 (inclus) à 20 / de C à A, les crédits sont alloués en bloc, selon le nombre d'ECTS correspondant au cours en question.

- en dessous de 10 / en dessous de C, les crédits ne sont pas alloués.

Rappel du principe des crédits ECTS

Le crédit ECTS

1 - L'ECTS repose sur le principe selon lequel le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits. La charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études à plein temps en Europe étant, dans la plupart des cas, d'une durée d'environ 1500-1800 heures par an, la valeur d'un crédit représente donc environ 25 à 30 heures de travail.

2 - Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à fournir et l'évaluation appropriée des résultats de l'apprentissage. Ceux-ci correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant saura, comprendra, ou sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, quelle qu'en soit la durée.

3 - La charge de travail de l'étudiant à prendre en considération dans l'ECTS concerne la définition du temps nécessaire à accomplir toutes les activités éducatives, telles qu'assister aux cours, participer à des séminaires, étudier de manière indépendante et personnelle, se préparer et se soumettre aux examens, préparer des projets, etc...

4 - Des crédits sont attribués à toutes les composantes d'un programme d'études (modules, cours, stages, etc...), en fonction de la quantité de travail que chaque activité requiert pour réussir ses objectifs propres par rapport au travail total nécessaire pour achever une année complète d'études avec succès.

La présence aux cours et aux conférences, le suivi avec les enseignants et la quantité de travail fourni durant les rendus constituent les bases d'attribution des crédits. La notation locale qui détermine la qualité des propositions et la cohérence du parcours des études restent décisives sur la décision de passage en année supérieure.

Les crédits affectés à une unité sont toujours octroyés dans leur totalité lorsque l'étudiant obtient la note de réussite. Les crédits ECTS n'expriment pas la mesure dans laquelle l'apprenant satisfait aux exigences des résultats d'apprentissage. La qualité des performances de l'apprenant est exprimée au travers du système de notation de l'établissement.

Les modalités de rattrapage de crédits :

Les crédits se rattrapent systématiquement d'un semestre à l'autre. Ils sont à rattraper dans les champs disciplinaires des crédits manquants. Ils font l'objet d'un contrat pédagogique établi entre l'enseignant concerné et l'étudiant.

En cas de passage en année supérieure avec des crédits manquants, les crédits sont à rattraper en fin de semestre (dans chaque champ concerné, ou par un travail global demandé par l'ensemble de l'équipe pédagogique en vue d'un rattrapage global des crédits).

Récapitulatif des crédits pour passage

Jusqu'à 6 crédits manquants : l'étudiant passe en année supérieure

Entre 6 et 12 crédits manquants : l'étudiant redouble

Au-delà de 12 crédits manquants : l'étudiant n'est pas admis à se réinscrire.

L'appréciation

Des commentaires, produits individuellement ou collégialement et discutés en huis clos par les enseignants, constituent la base de l'appréciation. Chaque enseignement est renseigné par cette appréciation.

Ils permettent de pointer les difficultés survenant en cours d'année notamment à l'approche de la commission de passage en phase projet et lors des évaluations déterminant la diplômabilité ou non de l'étudiant (semestre 5 et 9).

Les modalités de rattrapage des crédits

- Les crédits manquants se rattrapent dans le bloc concerné. (cf. grille des crédits).
- Les crédits se rattrapent d'un semestre sur l'autre en cours d'année. Les crédits du S3 doivent être rattrapés au S4. En 3^e année, les étudiants à qui il manque des crédits les rattrapent lors de la diplômabilité qui intervient courant du 2^e semestre. Ainsi, l'étudiant peut se présenter le cas échéant au DNAP.
 - Les crédits manquants du S7 doivent être rattrapés au S8. Les crédits manquants du S9 sont rattrapés au moment de la diplômabilité des 5^e année qui intervient courant du 2^e semestre. Ainsi, l'étudiant peut se présenter le cas échéant au DNSEP.

L'équipe enseignante donne un travail supplémentaire à effectuer qui est présenté lors du bilan de fin de semestre. L'équipe enseignante présente octroie les crédits manquants.

Modalités de passage et d'obtention des diplômes

Crédits nécessaires à l'inscription aux diplômes :

- 165 crédits sont nécessaires pour l'inscription au DNAP ;
- 275 crédits sont nécessaires pour l'inscription au DNSEP.

Crédits nécessaires à l'obtention des diplômes et certificats d'études :

- 120 crédits sont nécessaires pour obtenir le CEAP ;
- 180 crédits sont nécessaires pour obtenir le DNAP ;
- 240 crédits sont nécessaires pour obtenir le CESAP ;
- 300 crédits sont nécessaires pour obtenir le DNSEP.

En cas d'échec :

- Les étudiants ayant échoué en année 1 ne sont pas autorisés à se réinscrire (sauf pour raisons médicales).
- Les étudiants n'ayant pas obtenu le nombre de crédits nécessaire à l'issue des années 2, 3, 4 et 5 sont autorisés à se réinscrire, sauf avis contraire de la commission de passage, validé par le directeur de l'école au-delà de 6 crédits ECTS manquants.

Le contrat d'études

Le contrat d'études comprend la fiche de candidature puis la liste des cours à suivre : obligatoires et optionnels (avec les crédits ECTS qui seront accordés pour chaque cours). Il est signé par l'étudiant et joint à son dossier pédagogique. La fiche de crédits de fin de semestre reprend ainsi les différents enseignements obligatoires et optionnels facultatifs choisis par l'étudiant.

Tous les étudiants de l'option art le signent dès la 3^e année après le choix de leur dominante.

Tous les étudiants de l'option design le signent dès la 4^e année après le choix de leur mention.

Le supplément au diplôme

Le supplément au diplôme (SD) est un document joint au diplôme de l'enseignement supérieur, qui donne une description standardisée de la nature, du niveau, du contexte, du contenu et du statut des études suivies et réussies par le diplômé. Le supplément au diplôme assure la transparence et facilite la reconnaissance académique et professionnelle des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Il a été conçu pour permettre à un étudiant européen de faire valoir son diplôme et ses compétences auprès d'un employeur ou d'un établissement d'enseignement supérieur. Il est en cours de réalisation pour l'ESADSE.

Conditions d'admission

1. Admission en année 1

Le concours d'entrée est ouvert à tous les candidats, de toute nationalité, âgés de 30 ans maximum au 1^{er} janvier de l'année du concours. Les candidats mineurs sont acceptés. Les candidats doivent préparer ou être titulaires du baccalauréat quelle que soit la série, d'un brevet de technicien ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent. Dans le cas où le candidat ne remplit pas l'une de ces conditions, des dérogations peuvent être accordées sur demande par le directeur de l'école pour motif exceptionnel dûment justifié. Les candidats non francophones doivent avoir une très bonne maîtrise du français.

Inscription et épreuve d'admissibilité

Nous organisons une seule session annuelle d'admission pour l'entrée en année 1 (concours d'entrée).

1ère étape :

Inscription administrative au concours: du 15 décembre 2014 au 9 février 2015
Tout candidat souhaitant passer le concours de l'ESADSE doit au préalable faire une inscription administrative. La fiche de candidature doit être complétée et retournée par courrier à l'ESADSE, avec l'ensemble des pièces justificatives mentionnées, ainsi que le règlement des droits d'inscription au concours, à l'adresse suivante:

Concours d'entrée | ESADSE | 3 rue Javelin Pagnon | 42048 Saint-Étienne
Cedex 1

Le dossier administratif est à envoyer dans une pochette plastifiée-coin au plus tard le 9 février 2015, cachet de la poste faisant foi.

2ème étape :

Dossier d'admissibilité: du 5 janvier au 9 février 2015

Un dossier plastique présentant les travaux personnels du candidat doit être envoyé par mail à: concours@esadse.fr

Format du dossier: PDF

Taille maximum du dossier: 5 Mo

Si le candidat rencontre une difficulté pour envoyer son dossier par voie numérique, il peut l'envoyer par courrier au plus tard le 9 février à l'adresse suivante :

Concours d'entrée | ESADSE | 3 rue Javelin Pagnon | 42048 Saint-Étienne
Cedex 1

Format du dossier: A4 relié

Taille maximum du dossier: 20 pages

Critères d'admissibilité

- pertinence et originalité des propositions plastiques
- personnalité du dossier

Les candidats sont tenus informés de leur sélection pour l'épreuve d'admission par mail.

Épreuve d'admission

Les 30, 31 mars et 1^{er} avril 2015

Le candidat est convoqué sur l'une de ces 3 journées.

Déroulé de la journée d'admission: entre épreuves et visites du site et d'expositions. Tous les candidats sont convoqués à l'ESADSE le matin. Un horaire d'entretien est précisé à chaque candidat dès son arrivée. Cet entretien peut avoir lieu le matin ou l'après-midi. Durant le temps d'attente, les candidats sont largement invités à visiter les expositions sur le site de l'école et de la Biennale Internationale Design. Parmi ces expositions figure notamment l'exposition des diplômés. Un cachet attestant de leur passage sur les lieux attendus sera apposé sur une fiche qu'ils devront remettre au secrétariat de la scolarité.

L'entretien

Entretien de 20 à 30 minutes avec un jury.

Le jury est constitué d'enseignants de l'option art et design mais également d'étudiants de 5ème année. Le candidat présente de façon autonome son dossier plastique au jury. Cet entretien comporte également des questions de culture générale.

Critères d'admission :

- inscription culturelle
- pertinence des réponses
- motivation

Une épreuve d'anglais

Une épreuve écrite de 30 minutes fait suite aux différentes visites effectuées sur le site de l'école et dans les expositions identifiées.

2. Admission en cours de cursus

Conditions d'accès

La procédure de sélection est ouverte à tous les candidats, de toute nationalité. Les candidats provenant d'autres écoles d'art agréées par le Ministère de la Culture et de la Communication ou titulaires d'un diplôme d'arts plastiques ou d'arts appliqués français ou étranger peuvent demander à intégrer notre école en passant la commission locale d'équivalence.

La commission est également ouverte aux autres formations artistiques ou culturelles. Dans ce cas, fournir la plaquette d'information des études suivies et les relevés de notes.

Le candidat doit justifier du niveau d'études requis ou en passe de l'être, selon le principe des équivalences (exemple : un étudiant titulaire d'un BTS Design de produits intègre la 2^e année, un étudiant titulaire d'une Licence 3 Arts Plastiques intègre la 3^e année...).

Toute demande de dérogation ou candidature d'étudiant ayant suivi un cursus à l'étranger sera étudiée par la commission nationale d'équivalence relevant du Ministère de la Culture et de la Communication.

Les candidats non francophones doivent fournir l'attestation de réussite du Test de Connaissance du Français (TCF) niveau B2 en cours de validité ou une attestation d'inscription ou de passage des épreuves du TCF. Renseignements sur www.ciep.fr

Calendrier

Phase 1: faire parvenir au service pédagogique un dossier personnel (20 travaux maxi.) format papier 21 x 29,7 cm accompagné d'une lettre de motivation (10 lignes maxi.) précisant l'orientation souhaitée.

Date limite de réception des dossiers : le 2 mars 2015.

Les candidats seront informés par mail et courrier du résultat de cette présélection.

Phase 2: les candidats admissibles, sont convoqués à un entretien avec un jury composé d'enseignants qui aura lieu le 23 avril 2015. Ils soutiendront leurs dossiers de travaux personnels éventuellement complétés.

3. Inscriptions

Les candidats admis en année 1 ou en cours de cursus doivent ensuite satisfaire aux formalités d'inscription. Les droits d'inscription pour 2014 - 2015 s'élèvent à 490 auxquels s'ajoutent la souscription aux services de la médicale préventive universitaire et, le cas échéant, la sécurité sociale étudiante.

IV. La recherche

En matière de recherche, l'ESADSE propose à la fois une année de post-diplôme, un adossement au pôle Recherche de la Cité du design et trois Laboratoires : - Images Récits Documents - Le Laboratoire Random - Le Laboratoire d'étude des modernités

Le post-diplôme

Créé en 1989, le Post-diplôme Design & Recherche de l'ESADSE est un lieu d'expérimentation, de réflexion et d'élaboration de projets fondés sur une vision large et diversifiée du design. Il fonctionne à la fois comme un laboratoire de création, un incubateur de projets et un centre de recherches. Il s'adresse aux diplômés des écoles supérieures d'art et de design, aux doctorants et aux designers en activité. Il dispose en outre, avec la revue *Azimuts*, conçue et réalisée par les étudiants-chercheurs, d'un support éditorial. Quel que soit le champ du design dans lequel elle se développe (design d'objet, de produit, d'espaces ou de services, design graphique, numérique ou sonore), la recherche peut y être conduite en design, sur le design ou avec le design.

Activités de recherche

Les étudiants-chercheurs sont conduits à développer un projet défini avec l'équipe, jusqu'à un niveau de formalisation leur permettant d'en assurer la production, la diffusion, la communication et la valorisation dans les meilleures conditions, ainsi qu'à participer à l'élaboration et à la mise en forme de la revue *Azimuts*. Outre la participation à la revue et la conduite d'un projet long, les activités de recherche sont aussi constituées par la participation à des colloques ou revues (communications, articles, posters, etc.), l'organisation de conférences et/ou journées d'études, la participation à des activités pédagogiques, l'animation de workshops auprès des étudiants de l'ESADSE ou d'autres écoles de la France et de l'étranger, la contribution aux projets de recherche initiés par la Cité du design, la participation à la Biennale Internationale Design de Saint-Étienne.

Conditions

Le Post-Diplôme Design et Recherche constitue un cycle d'excellence ouvert aux diplômés et aux jeunes designers et chercheurs nationaux et internationaux, issus de tous les champs du design et de la recherche en/sur le design, dans la limite de 9 places.

Les étudiants-chercheurs bénéficient d'une bourse de recherche de 2000 euros par semestre, d'une résidence à la Cité du design et d'un espace de travail dédié. Ils peuvent compter sur la présence d'une équipe d'encadrement de trois membres permanents et d'intervenants ponctuels sollicités en fonction de la nature des projets. Ils ont également accès à toutes les ressources humaines et matérielles de l'école et de la Cité du design. La valorisation et la diffusion des projets est assurée par la revue *Azimuts*, par le site Internet et par diverses opérations élaborées en fonction de la spécificité des projets.

Durée

Le Post-diplôme de l'ESADSE engage les étudiants-chercheurs pour une durée d'un an. Selon la nature et l'avancement des projets menés, et selon le rôle assumé dans la conception de la revue *Azimuts*, l'engagement pourra être reconduit (la durée maximale du Post-diplôme ne pouvant excéder 2 années au total). Période de formation : de janvier à décembre

Modalités de candidature

Pré-requis :

Tous les candidats devront être titulaires du D.N.S.E.P ou d'un diplôme Bac+5 équivalent de l'UE (Master), ou pouvoir justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 années dans le domaine du design.

Profils :

Le post-diplôme est ouvert à trois types de profils, correspondant chacun aux différentes activités de recherche qui y sont menées :

- Designer (profil 1) : jeune diplômé(e) d'une école d'art ou de design, ou designer en activité, vous développerez votre projet de recherche et bénéficierez pour cela de l'encadrement et des réseaux de l'ESADSE/Cité du design.
- Chercheur en design et/ou en SHS (profil 2) : rattaché à un laboratoire de recherche académique (E.A. ou U.M.R.) et poursuivant une recherche de niveau doctoral en ou sur le design, vous contribuerez notamment à la définition des contenus éditoriaux de la revue *Azimuts*.
- Designer graphique (profil 3) : déjà familier du design éditorial et attestant d'une solide culture dans ce domaine, vous collaborerez à la conception de la revue *Azimuts*, considérée comme objet de recherches et d'expérimentations graphiques.

Le post-diplôme

Sélection :

La sélection des candidats se détermine en fonction du parcours, de la motivation et de la pertinence de la recherche proposée. Les candidats doivent adresser à l'ESADSE un dossier comportant les pièces suivantes :

- Photocopies des diplômes ;
- 1 curriculum vitæ mentionnant le cursus d'enseignement supérieur et/ou les activités éventuelles en relation avec le secteur professionnel ;
- 1 dossier de travaux personnels (photos, dessins, maquettes, textes, publications, éditions...)
- 1 lettre de motivation détaillée ;
- 1 note d'intention de projet exposant les axes de la recherche envisagée au Post-diplôme.

Le recrutement se fait sur le plan international après examen du dossier de candidature en commission d'admissibilité, puis en entretien avec le candidat en commission d'admission.

Les différentes commissions se tiennent à l'ESADSE.

Nota: pour les étudiants étrangers, la connaissance du français est souhaitée et la maîtrise de l'anglais est indispensable.

Pour plus d'informations :

<http://www.esadse.fr/fr/post-diplome-Master/171012-presentation-du-post-diplome>

Équipe d'encadrement

Rodolphe Dogniaux, designer (direction de projet de recherche)

Marc Monjou, sémioticien (direction de recherche, co-direction éditoriale d'*Azimuts*)

Samuel Vermeil, designer (coordination graphique d'*Azimuts*)

La revue *Azimuts*

Fondée en 1991 par les étudiants du post-diplôme de l'École Supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne, la revue *Azimuts* constitue à la fois un lieu de réflexion et d'échanges sur les enjeux actuels du design, un terrain d'expérimentations graphiques et un support de communication et de valorisation des projets. Avec l'objectif d'ouvrir le débat, elle accueille les points de vue de personnalités importantes du monde du design mais également extérieures à ce milieu. Sont intervenus dans les derniers numéros de la revue à la fois des designers tels que Enzo Mari, Dunne and Raby, Konstantin Grcic, Martin Szekely, Jasper Morrison ou Marcel Wanders, parallèlement à des personnalités aussi différentes que les philosophes Bernard Stiegler et Pierre-Damien Huyghe, le prospectiviste Thierry Gaudin, le scientifique Joël de Rosnay ou le biologiste Louis-Marie Houdebine. Semestrielle, tirée à 1.000 exemplaires, bilingue et diffusée en France et à l'étranger dans les librairies spécialisées en art, architecture et design, *Azimuts* occupe une place unique dans le paysage des revues de design actuelles.

Le pôle recherche de la cité du design

La Cité du design développe une recherche qui se situe à la confluence de la création, des sciences, de la technique et de la conception. Cette recherche prend appui sur les besoins et les usages des individus ou des groupes et accompagne les nouvelles pratiques. Les programmes (énergie, développement durable, usages et technologie, habitat, design de services, design médical, lumière, flux, etc.) associent concept et conception et impliquent des entreprises et des collectivités. L'ESADSE est régulièrement associée à ces programmes, notamment sous la forme de workshops interdisciplinaires, auxquels elle prend part aux côtés d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Les laboratoires

Le laboratoire Images_Récits_Documents (IRD)

Le laboratoire s'articule aux enseignements de l'école. Les programmes ouverts aux deux options partent d'un questionnement sur le statut et la fonction du sensible des images dans les dispositifs de savoir. Les axes de recherche se déclinent ainsi: le réel et son image ; le document image ; récits et écritures ; visualisation des connaissances ; économie des images. A travers les programmes et projets, le statut de plasticien chercheur est développé; l'équipe accompagne les pratiques de recherches et d'écritures dans les projets des étudiants. Les divers séminaires questionnent la place des élaborateurs des formes du sensible et sont souvent organisés en partenariat. Les ateliers et workshops déploient des pratiques de recherches dont certaines séances de séminaires déterminent les caractéristiques méthodologiques. Le laboratoire initie une politique éditoriale au moyen d'objets spécifiques: les codex-atlas (ouvrage à exemplaire unique), les livrets Mini-Brut (outils de diffusion comportant une centaine de numéros sur



les projets conduits)... Plutôt que d'intervenir classiquement dans les colloques, le laboratoire développe une pratique de monstration et d'exposition construites à partir de workshops avec des artistes invités. La recherche est ainsi envisagée comme forme singulière de création d'images. Le laboratoire est membre du Labex IMU et développe avec les équipes membres une politique de recherche en images sur les territoires urbains. La logique est d'inscrire les démarches dans les problématiques territoriales locales et nationales avant de construire une orientation vers l'international.

Le Labo RANDOM - *Random(lab)*

Le *Random(lab)* est un lieu de recherches pratiques et théoriques consacré à l'expérimentation en art, design et numérique. Le *Random(lab)* s'appuie sur la pratique du projet comme fondement de la recherche. L'hypothèse de travail à l'origine de chaque recherche engagée est donc examinée via un ou plusieurs projets qui la questionnent et la mettent à l'épreuve sous des formes créatives multiples. Divers sujets sont étudiés au *Random(lab)* selon la méthode suivante : un travail de documentation préalable suivi d'une analyse des productions existantes ; un temps consacré à la compréhension des enjeux du domaine abordé et à la problématisation, une période d'expérimentation et de confrontation à un maquettage technique et, enfin, la réalisation d'un prototype fonctionnel ou d'un « objet » abouti. Cette progression méthodologique vise, au moins et à diverses échelles selon le temps accordé au sujet, l'obtention d'un résultat formel et/ou analytique concret. Le but de ces travaux n'est pas de comprendre ou de reproduire des procédés connus ou de s'arrêter à ceux-là mais d'aller au-delà, vers des zones expérimentales permettant de proposer, d'ouvrir, voire de redéfinir de nouveaux terrains de réflexion et d'expérimentation en art et design. L'approche singulière de la recherche tentée par le *Random(lab)* est évidemment elle-même interrogée et sera affinée avec l'expérience.

Le Laboratoire d'Expérimentation des Modernités (LEM)

Le Laboratoire d'Expérimentation des Modernités créé en 2012 axe son travail de recherche sur l'expérimentation des pratiques contemporaines par des artistes en orientant les nécessaires approches théoriques sur la praxis. Il émet l'hypothèse, comme axe théorique, que la diversité des pratiques contemporaines est due à une diversité dans la modernité, que la modernité n'est pas une mais multiple. En s'appuyant sur ses divers avatars, il s'agit de voir quels sont les permanences, résiliences, continuités, ruptures et transformations qui forment notre contemporanéité. Le travail du LEM est principalement axé sur une recherche effectuée avec des étudiants se destinant à devenir artistes. Il s'agit, avec eux, de définir des marqueurs et des caractéristiques de la contemporanéité et d'étudier, tels des archéologues, les éléments appartenant aux modernités, ses strates sous-jacentes, et d'essayer de comprendre quelles sont les relations intrinsèques qui unissent l'une aux autres. Le travail de recherche s'effectue en plusieurs phases : séminaires, colloques, expositions, voyages d'études... chacun de ces éléments contribue à l'identification des marqueurs et au travail de défrichage théorique permettant de mettre en évidence ce qui fondamentalement se joue dans les pratiques contemporaines.

V. Les ressources

Outre l'accès privilégié aux diverses manifestations (colloques, expositions, conférences) organisées par la Cité du design, les bénéfices que l'ESADSE peut tirer de l'étroite relation des deux structures tiennent d'une part à la mutualisation de certaines ressources et d'autre part à l'accès à différents réseaux de partenaires privés et à une dynamique de développement économique et territorial. En retour, l'ESADSE apporte à la Cité du design la capacité de réflexion et d'innovation propre aux nouvelles générations et aux artistes, ainsi que la stimulation que l'art a, historiquement, toujours représentée pour le design.

La médiathèque

Avec la richesse de ses collections, actualisées en permanence, la Médiathèque se veut un outil adapté aux exigences et aux besoins des étudiants. Son ambition est d'offrir les ressources nécessaires à leurs recherches et à leurs projets plastiques, de les aider dans leur appréhension de la diversité des arts et de la pensée d'aujourd'hui, de les informer sur l'actualité de l'art et les accompagner dans leurs expérimentations et la rédaction de leur mémoire. Son espace, agréable et lumineux, donne sur la serre du bâtiment de La Platine.

Ressources

50 places de lecture et fauteuils

5 postes de consultation du catalogue dont 2 avec internet et bureautique

1 poste de consultation audiovisuel

Wi-fi et internet filaire gratuit

Photocopies. Prêt entre bibliothèques.

à 25 000 livres dans les domaines suivants :

histoire et théorie de l'art, iconographie, esthétique et philosophie

pensée contemporaine, poésie

art contemporain

monographies d'artistes toutes périodes confondues, avec un accent sur les artistes contemporains

photographie et cinéma

architecture, urbanisme, paysage et jardins

bandes dessinées et illustration

catalogues d'exposition français et étrangers

design et designers, arts décoratifs, mode, graphisme et typographie

(+ de 3500 documents)

à 65 abonnements de revues

à 1000 CD, vidéos et DVD (films sur l'art, documentaires et fictions, films et disques d'artistes, etc.)

à mémoires d'étudiants réalisés dans le cadre du DNSEP.

à informations sur les concours et résidences, ainsi que sur les expositions en cours.

La médiathèque fait partie du Réseau Informatisé des Bibliothèques de Saint-Étienne (BRISE). Son catalogue est consultable sur place et sur : www.bm-st-Étienne.fr. Son interrogation permet de localiser les titres référencés dans les autres bibliothèques de la Ville et de les emprunter avec la même carte. D'autres informations, documents et ressources sur le site de l'École, rubrique Médiathèque.

Informations pratiques

Horaires :

du lundi au jeudi: 10h-18h,

vendredi: 10h-17h.

Horaires réduits pendant les périodes de fermeture de l'Étienne (1 semaine en février et en avril, les mois de juillet

et de septembre) .

Fermeture pendant les vacances de Noël et au mois d'août.

Coordonnées: mediatheque@esadse.fr et 04 77 47 88 02.

Elle est accessible aux étudiants de l'école ainsi qu'à tout public concerné par ses ressources.

Inscription gratuite sur présentation de la carte d'étudiant et d'un justificatif de domicile récent.

Prêt de 15 documents pour 3 semaines (dont 3 CD, 4 DVD et 5 numéros de revues).

Possibilité de réservation de livres et de prolongations.

Le personnel est à la disposition de chacun pour l'aider dans ses recherches et demandes de renseignements, l'orienter et le conseiller.

Initiation à la recherche documentaire par petits groupes pour les étudiants de 1^{ère} année, sous forme d'ateliers.

Possibilité de rendez-vous pour une orientation bibliographique et/ou pour

La matériauthèque

commencer une recherche.
La connaissance des matériaux et de leurs potentiels d'innovation dans la création est un enjeu majeur pour les designers comme pour les artistes. Orientée sur les matériaux de pointe, l'éco- conception et les savoir-faire rhônalpins, la matériauthèque permet aux étudiants et enseignants de l'ESADSE d'appuyer leurs projets et enseignements sur un savoir pointu et des relations étroites avec le tissu de l'industrie et de la recherche. La matériauthèque est accessible le lundi pour les étudiants.

Les deux salles d'exposition

Elles impliquent les étudiants à plusieurs niveaux :

- participation au montage, à la programmation
- confrontation à la question de la monstration sous forme d'accrochages publics.

Outre la Platine, l'ESADSE se développe sur deux bâtiments principaux, un bâtiment administratif et une annexe. On peut y trouver les services suivants :

Les pôles

Les pôles sont constitués des espaces de productions, des matériels et des équipes qui assurent leurs fonctionnements. Il sont au nombre de cinq et ont vocation à être transversaux aux options et aux années. Leur accès, pour les étudiants, est assujéti au règlement intérieur de l'ESADSE.

Les différents pôles:

- Pôle édition
 - Gravure sur presse, sérigraphie, lithographie, linogravure, impression offset, impression numérique grand format.
- Pôle numérique
 - Parc informatique Mac et PC, logiciels 3D, logiciels de mise en forme graphique, logiciels de création vectoriel, logiciels de traitement de l'image, scanners, imprimantes.
- Pôle modélisation
 - Forge, thermoformage, moulage, serrurerie, mécanique, menuiserie, ébénisterie.
- Pôle photographie
 - Prise de vue argentique, petit, moyen et grand format, prise de vue numérique, studio, laboratoires argentiques noir et blanc, impression numérique grand format.
- Pôle vidéo / son
 - Unité de prise de vue numérique, plateau de tournage, montage numérique, montage analogique, studio son.

Le magasin de prêt

Les étudiants ont un accès direct au magasin de prêt avec leur carte d'étudiant. Ils doivent signer un contrat de prêt et éventuellement déposer un chèque de caution en fonction de la valeur du matériel.

Ils peuvent emprunter le matériel suivant :

appareils photo numériques, caméscopes numériques, vidéo-projecteurs, moniteurs, matériel son (enregistrement, diffusion), rétro-projecteurs, projecteurs diapositives.

Cf. règlement des études.

Impression et reprographie

L'école met à la disposition des étudiants un parc complet de copieurs multifonctions, d'imprimantes graphiques, d'imprimantes photo et de traceurs. Les règles d'utilisation sont différentes selon le type de matériel.

Copieurs multifonctions et imprimantes graphiques : l'étudiant doit fournir le papier nécessaire à ses impressions. Par contre, aucun frais d'impression n'est exigé. Il est demandé aux étudiants de faire usage de ces matériels sans excès.

Imprimantes photo et traceurs

le papier est fourni par l'école mais une participation financière pour l'impression est exigée selon les tarifs suivants :

- impression sur traceur numérique de largeur 60 cm: 12 le mètre linéaire et 15 le mètre linéaire pour typon sérigraphie
- impression sur traceur de largeur 100 cm: 12, 15 et 25 le mètre linéaire selon la qualité du papier
- impression couleur format A3: 2 la page.

Le paiement s'effectue avec une carte prépayée que l'étudiant peut acheter par chèque ou espèces soit auprès du service pédagogique ou du pôle administratif, du lundi au vendredi de 9h à 12h, soit auprès de la médiathèque du lundi au vendredi de 10h à 12h. Aucun autre mode de paiement n'est possible et aucune vente de carte ne sera effectuée en dehors des créneaux horaires définis. Toute prestation effectuée dans les pôles Editions ou Photos devra être réglée immédiatement et en intégralité ; aucun crédit ne sera accordé. La carte prépayée n'est pas nominative et est valable sans limitation de durée. Elle est remboursable (sur présentation de la carte) intégralement ou pour le montant inutilisé sur simple demande de l'étudiant. La carte prépayée est dès son acquisition par l'étudiant sous sa responsabilité exclusive. L'école ne remboursera pas les cartes volées ou perdues. 3 montants de carte prépayée sont disponibles : 5 , 10 et 15 .

L'étudiant peut, sous réserve du respect des standards de qualité vérifiés par le responsable d'atelier, fournir son papier. Aucune réduction ne sera appliquée dans ce cas.

Le Bureau des Étudiants

Le Bureau des Étudiants de l'ESADSE a pour but de réunir tous les étudiants autour de certains événements en suscitant une vie étudiante et une ambiance conviviale au sein de l'école, ainsi qu'une ouverture vers l'extérieur. Une attention toute particulière est accordée aux nouveaux étudiants dans leur découverte de l'école. Pour 5 , les étudiants peuvent accéder au magasin de fournitures du BDE, profitant ainsi des achats groupés et autres réductions (cinéma d'art et d'essai, soirées, snacks, etc.). L'espace de vie du BDE, le bocal, se trouve dans l'Agora situé dans la Platine.

Le service international

Depuis 2006, l'ESADSE et la Cité du design travaillent de concert sur le déploiement de leurs activités à l'international grâce à la constitution d'un service commun permettant d'optimiser leurs actions, de générer des actions de grande envergure, de croiser programmes pédagogiques, recherches et professionnels.

Le service communication et accueil des publics

Tout en gardant chacune sa spécificité, l'ESADSE et la Cité du design développent ensemble une stratégie de communication renforçant leur attractivité mutuelle.

Relations à l'entreprise et développement économique et territorial

La Cité du design dispose d'un réseau d'entreprises partenaires privilégiés à travers le Club des partenaires fondateurs : EDF, La Poste, Cellux, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Étienne/Montbrison, Orange et Weiss. Parmi les formes que prennent ces partenariats, il en est plusieurs qui associent l'ESADSE qui trouve ainsi là, l'occasion de développer son réseau d'entreprises partenaires :

- programmes de recherche communs
- workshops
- concours ou commandes
- stages.

Dans le cadre de ses missions de développement économique et d'accompagnement des entreprises vers l'innovation et la création, la Cité du design met par ailleurs en place des actions de rencontres et d'échanges avec les entreprises destinées à favoriser le développement de la commande design et à développer la recherche par le design au cœur des entreprises. Ces actions permettent à l'ESADSE d'enrichir son offre de programmes accompagnés par des designers professionnels et appliqués à une réalité économique. Elles favorisent la rencontre avec des experts de tous les champs de l'entreprise, la mise en situation professionnelle, sous forme de stages ou de workshops, et la transmission de connaissances.

La Cité du design est en outre un outil de développement territorial qui agit sur l'attractivité du territoire et la politique de développement de l'espace public par le design.

Elle développe notamment avec la Région Rhône-Alpes, la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole, le Grand Projet Rhône-Alpes Design dans la Cité. Dans ce dispositif, de nombreuses actions d'amélioration et revalorisation du territoire sont mises en œuvre et doivent caractériser Saint-Étienne et sa métropole comme

ville laboratoire de nouveaux modes de vie concrétisés par le design.
L'ESADSE en tire les bénéfices suivants, tant en termes
de formation que d'insertion professionnelle :

- spécificité de l'approche territoriale encore peu développée ailleurs dans les champs du design et de l'art
- relation directe avec les thématiques de l'urbanisme et de l'architecture
 - développement d'un champ de commande pour designers et artistes vers les acteurs publics
- meilleure connaissance des modalités de réponse à la commande publique
- développement de l'économie créative sur le territoire permettant aux jeunes professionnels de se développer sur place.

Si l'ESADSE et la Cité du design ne répondent pas aux mêmes objectifs et ne développent pas des activités de même nature, elles se trouvent réunies par l'activité de recherche à travers laquelle elles exercent leurs complémentarités. Ensemble, elles font le pari qu'il est possible - voire impératif - de structurer une recherche en design, d'expérimenter un type de recherche pour que ce champ devienne une discipline à part entière. Pas plus qu'on ne conçoit de recherche sans production théorique de savoir, on ne concevra de recherche en design sans conception par des images, des scénarios, des objets, des services ou toute production adéquate issue des résultats de l'analyse.

VI. Vie étudiante

Vivre et étudier à Saint-Étienne – Ville aux sept collines articulée autour de sa grand-rue, Saint-Étienne dispose des atouts d'un centre urbain actif, au cœur d'un environnement privilégié. Les gorges de la Loire, toutes proches, et le Parc Naturel Régional du Pilat offrent de belles escapades en pleine nature. À «Sainté» et aux alentours, il est possible de pratiquer une grande variété d'activités sportives : marche, escalade, VTT, canoë-kayak, arts martiaux, tir à l'arc, squash, tennis, parachutisme, golf, etc.

Les musées et les manifestations culturelles

Parmi les différents musées que compte la ville, le Musée d'Art Moderne de Saint-Étienne Métropole, avec plus de 19.000 œuvres et une collection design de 900 pièces, est un haut lieu de l'art moderne et contemporain. Quant au Musée d'Art et d'Industrie, il abrite une collection remarquable attestant du savoir-faire dans le domaine des armes, des rubans et du cycle. Dans la métropole, l'ensemble Le Corbusier situé à Firminy constitue un site architectural unique en Europe. En plus de ces institutions, Saint-Étienne accueille deux manifestations d'envergure : la Biennale Internationale Design qui aura lieu du 12 au 12 avril 2015, la Fête du Livre chaque année en octobre et de nombreux festivals en tout genre : le Festival Paroles et Musiques, le Festival des Arts Burlesques, le Festival des 7 Collines, Planète couleurs, Avatarium et le Festival des musiques innovatrices qui attirent des milliers de visiteurs.

Les salles de spectacles

Centre Dramatique National, créé en 1947 par Jean Dasté et doté d'une école d'art dramatique, la Comédie de Saint-Étienne est un haut lieu de création et de diffusion du spectacle vivant. L'Opéra-Théâtre propose une programmation plus axée sur les arts lyriques et la danse. En 2008, deux nouvelles salles sont venues enrichir l'offre de spectacles stéphanoise : le Fil, dédié aux musiques actuelles, et un flamboyant Zénith de 7.000 places, conçu par le célèbre architecte Norman Foster. Le patrimoine culturel stéphanois est aussi riche d'une médiathèque, d'une cinémathèque, de deux cinémas d'art et d'essai, Le France et le Méliès, et d'un planétarium (l'Astronef).

Les étudiants élisent, chaque année, deux représentants pour la première année et pour chacune des deux options. Les étudiants élus de l'année 1 siègent au conseil d'école, les étudiants des options art et design élus siègent au conseil d'école ainsi qu'au conseil d'établissement (conseil de gouvernance de l'EPCC Cité du design/ESADSE).

Les élections pour l'année 2014-2015 se sont déroulés le 20 novembre 2014.

Bourses / aides financières / assistance sociale

Les élèves entrant à l'ESADSE peuvent obtenir une bourse nationale d'enseignement supérieur dans la mesure où ils remplissent certaines conditions. Les bourses sur critères sociaux sont attribuées en fonction des ressources et des charges du père et de la mère. Les bourses obtenues précédemment du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur ou d'autres Ministères ne sont pas reconduites systématiquement. Une nouvelle demande doit être faite chaque année.

En cas d'absences non justifiées aux cours ou aux évaluations ou bien en cas de redoublement, l'étudiant boursier peut perdre le bénéfice de sa bourse.

Retrait des dossiers

Les candidats et les étudiants déjà inscrits à l'ESADSE doivent saisir leur demande de dossier de bourse en se rendant sur le site Internet du CROUS Rhône-Alpes : www.crous-lyon.fr (Suivre votre dossier) entre le 15 janvier et le 30 avril 2015. La démarche doit être impérativement faite durant cette période. Nous vous invitons à vous enregistrer dès l'ouverture des inscriptions en ligne.

Conditions de candidature : être âgé de moins de 28 ans pour la première attribution ; être français ou ressortissant de la communauté européenne ou étranger dont les parents résident en France depuis au moins deux ans. Des bourses départementales peuvent être également attribuées aux étudiants dont les parents résident dans le département de la Loire sous réserve de remplir les conditions fixées par le Conseil Général de la Loire.

Aides financières et assistance sociale

Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires (CLOUS)
- Accueil général : 11, rue Tréfilerie - Tél. 04 77 81 85 50

- Service des bourses :

Tél. 04 77 81 85 53 ou 04 77 81 85 54
/ Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

- Service social :

20B, rue Tréfilerie - Tél. 04 77 81 79 91 <www.crous-lyon.fr>
<logclous@crous-lyon.fr>

Informations, accompagnement et soutien auprès des étudiants (hébergement, restauration, emploi, accueil étudiants étrangers, assistante sociale, activités culturelles, voyages, etc.).

VII. Organisation de l'école

Les instances de gouvernance

Le Conseil d'école

Instance consultative, le conseil d'école est le lieu de rencontre, de dialogue, de concertation et de recherche de consensus sur l'ensemble des sujets intéressant l'organisation et le fonctionnement de l'ESADE. Il peut émettre des avis

sur les propositions d'évolution de l'école, les orientations pédagogiques et les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la structure. Il est composé de neuf membres de droit :

- le directeur,
- le directeur des études,
- le responsable administratif,
- le professeur élu au conseil d'administration et son suppléant,
- les deux étudiants élus au conseil d'administration et leurs suppléants

de cinq membres désignés :

- le responsable de la médiathèque,
- le responsable des relations internationales,
- le responsable des équipes techniques,
- l'enseignant coordinateur de l'année 1
- l'enseignant coordinateur option art, années 2 et 3,
- l'enseignant coordinateur option art, années 4 et 5,
- l'enseignant coordinateur option design, années 2 et 3,
- l'enseignant coordinateur option design, années 4 et 5 ;

et de cinq membres élus :

- deux étudiants de l'année 1,
- un représentant des équipes techniques et d'entretien,
- un représentant des personnels administratifs,
- un représentant des personnels « assistants, techniciens et formateurs ».

Les services de l'école

Lieux

Bâtiment de l'horloge

- accueil
- direction
- direction des études
- administration et secrétariat général
- service pédagogique
- service des relations internationales
- service des relations extérieures
- post-diplôme Design et Recherche
- bureau des enseignants
- résidences

Atelier pédagogique :

année 1 option design
pôle édition (atelier pré-presse)
pôle offset
pôle estampe (gravure, sérigraphie, lithographie)
pôle numérique
pôle vidéo
pôle photographie
magasin de prêt

Ateliers techniques :

- atelier volume
- atelier maquette
- atelier montage
- atelier bois
- atelier métal
- atelier modelage.

La platine :

- auditorium
- salles de séminaires (trois)
- médiathèque
- matériauthèque
- café et restaurant La Platine.

H :

Ateliers individuels années 2 à 5 option art

Horaires

Horaires d'ouverture des locaux pédagogiques

Le lundi de 9h00 à 18h00, du mardi au jeudi de 9h00 à 19h45, le vendredi de 9h00 à 17h00. (fermeture des pôles de 12h00 à 14h00 et à 18h00, 17h00 le vendredi).

Accueil

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Secrétariat pédagogique

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30.

Relations internationales, mobilité

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi 17h00.

Magasin de prêt

Du lundi au vendredi

Personnels et contacts

de 8h30 à 9h30, de 13h à 14h et de 17h30 à 18h30

Équipe ESADSE

Directeur
Yann Fabès

Assistante de direction
Fabienne Barbier

Responsable administrative
Valérie Delolme

Responsable des études
Caroline Engel

Responsable des relations extérieures
Justine Duchateau

Responsable de la scolarité
Julie Jacob-Coeur

Secrétariat de la scolarité
Bernadette Côte

Relations internationales et mobilité

Josyane Franc,
directrice des relations internationales

Marine Lecointe,
assistante mobilité internationale

Camille Vilain, assistante relations internationales

Médiathèque

Marie-Hélène Desestré,
bibliothécaire
Giselle Schmit, assistante

qualifiée de conservation
Nathalie Pin, agent d'accueil et de prêt
Jean-Yves Ponce, agent d'accueil et de prêt

Équipes technique et d'entretien

Yves Pailhès, chef des équipes

Équipe technique

Jean-Luc Chalençon
Nicolas Monténéro
Christian Zammit
Jonathan Mogier

Équipe d'entretien

Norya Azizi
Marie-Thérèse Cubizolle
Odette Foyé
Salima Monier
Elisabeth Mourier

Accueil Cité du design / ESADSE

Eliane Lacroix

Régie audio/vidéo Cité du design / ESADSE

Julien Solignac-Lecomte

Service communication Cité du design / ESADSE

Marielle Gobron,
directrice
Agnès Di Blasio, chargée de communication et de partenariats
Eugénie Bardet, chargée

des relations presse
Laure Oustrie, graphiste

Assistants d'Enseignement Artistique

Pôle vidéo :
Jean-François Évrard - vidéo

Pôle pratiques numériques :
Damien Baïs, pratiques numériques -
Johann Aussage, pratiques numériques

Pôle édition :
Sarah Arnal

Techniciens et formateurs

Pôle pratiques numériques :
Jacques Daniel Pillon

Pôle modélisation :
Jean-Philippe Jullien, responsable - Bertrand Mathevet
Vincent Rivory

Pôle photographie :
Sandrine Binoux

Pôle édition :
Juliette Fontaine
Jean-Paul Maugier



1. Les professeurs de l'ESADSE

Équipe Enseignante

Pierre-Olivier Arnaud

Artiste issu d'une formation en école d'art, Pierre-Olivier Arnaud fabrique des images qui sont en deçà et au delà de la représentation. Photographies, affiches, sculptures de néon...

Il est le lauréat du prix Audi Talents Awards 2009 et a déjà réalisé de nombreuses expositions personnelles : Six feet under, Glassbox sans les murs; Lumen, Delikatessenhaus de Leipzig; Our Mirage, Galerie Art concept, Paris; New Patterns, Dresde...

Emmanuelle Becquemin

Artiste plasticienne au sein du duo La Cellule (Becquemin & Sagot), elle articule ses recherches autour du désir, de ses mécaniques et de leurs mises en oeuvre. Son travail se compose de démarches distinctes mais qui toutes s'articulent autour de notre rapport au désir : s'inscrivant dans un art contextuel et participatif, les performances mettent en scène les appâts instinctuels que sont la faim, la soif, le sexe, et font basculer le spectateur de l'extime à l'intime; tandis que son travail de sculpture et d'installation interroge des objets en situation de crise, qui portent les stigmates d'un refus et convoquent parfois leur propre disparition. Issue du monde du design, elle questionne, par certaines de ses productions, nos relations à l'objet artistique en y mettant en jeu une forme de résistance. Ses pièces sont régulièrement exposées en France et à l'étranger.

Françoise Bernicot

Ayant une formation artistique et d'architecte, elle a réalisé différentes interventions dans l'espace public et à été commissaire en 1998 de l'exposition Prismic en collaboration avec le Musée d'art moderne de Saint-Étienne Métropole. Elle a co-fondé le Master Espace Public avec les professeurs de l'ESADSE, ceux de l'Université Jean Monnet et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne.

François Brument

Diplômé de l'ENSCI et designer indépendant à Paris, il mène une démarche expérimentale ayant pour but de définir le paradigme d'un design digital. Spécialiste des technologies numériques, il substitue la programmation informatique au dessin et développe, à travers des créations oscillant entre multimédia et productions industrielles, un design en perpétuelle mutation. En 2007, il présente à Paris, Milan et Londres, trois variations de la Chair#71, série de chaises réalisées en frittage de poudre. En 2008, le Fonds National d'Art Contemporain acquiert vingt variations d'une nouvelle série de chaises.

Denis Coueignoux

Graphiste indépendant depuis le début des années 1990, il participe en son nom ou pour l'atelier Intégral 41 à différents programmes d'identité visuelle, de signalétique et d'édition pour des institutions culturelles et territoriales (Fondation Cartier, Centre Pompidou, ville de Saumur, ville de Nancy, Cité internationale de Lyon, Expo 04, les Champs libres à Rennes...). En 2007, il co-fonde et dirige avec Ruedi Baur l'atelier « laboratoire irb », au sein duquel il développe diverses activités (concours, édition, scénographie...) et collaborations.

Sophie Dupré

Artiste peintre, elle a été responsable du service des publics au Musée d'Art Moderne de Saint-Étienne Métropole de 1987 à 1992 et enseigne à l'ESADSE depuis 1992. Son travail l'amène à exposer en France et à l'étranger.

Rodolphe Dogniaux

Designer formé à l'ENSCI après un BTS d'esthétique industrielle, il a été le directeur artistique des sociétés Xalchimie et Celevenus et il développe depuis 2003 un travail de designer indépendant qui l'a amené à produire et proposer, dans le domaine des arts ménagers, des objets, mais aussi à conseiller des entreprises. Il est aussi le créateur du blog Design Matin, lieu de recherche, d'analyse, d'observation, de réflexion et d'expérimentation autour du design.

Karim Ghaddab est critique d'art, membre de l'AICA (Association Internationale des Critiques d'Art). Il collabore à diverses revues spécialisées, en particulier Art Press, et a écrit une quarantaine de préfaces de catalogues d'expositions. Il est co-auteur de *Hibrid, regards croisés sur la peinture contemporaine en France* (éditions des Riaux, 2007). Il fut également le commissaire scientifique de la première rétrospective de Marc Devade (musées de Coblence, Allemagne, et de

Tourcoing, en 2003- 2004), et a conçu des expositions collectives: Céramiques et belles dentelles (Galerie Corinne Caminade, en 2005), et Hospitalité toi m'aime (Espace d'Art Contemporain Camille Lambert, en 2007).

Cécile Giraud

Depuis 1985, elle développe un travail de peinture qui s'inscrit dans le débat du retour à la figure des années 80. Elle a notamment collaboré à différentes publications des Cahiers intempestifs.

Laurent Grégori

Designer indépendant depuis 1993, il recherche dans le traitement de l'espace et du volume l'expressivité graphique de la surface. Associé depuis 1998 à la coloriste Nadine Cahen, il travaille essentiellement sur le design identitaire, avec une spécificité couleur et graphique, et des commanditaires aussi différents que la RATP, Abet Laminati, Print-France, SEB, Michelin, le BHV, le site Le Corbusier-Firminy, les musées de Saint-Étienne ou la Maison de l'architecture de Lyon.

Rémy Hysbergue

Artiste, formé à l'École Nationale Supérieure des arts Décoratifs, il est l'auteur d'une oeuvre picturale présentée dans de nombreuses expositions personnelles (Galerie Jean Brolly, Paris ; Galerie Nancy Hoffman, New-York ; Galerie Jack Hanley, San Francisco ; Galerie Philippe Casini, Paris ; FRAC Auvergne) et collectives (Carré d'art de Nîmes, Musée des Beaux-arts de Tourcoing, Villa du parc d'Annemasse...).

Éric Jourdan

Designer, il engage une collaboration avec la fondation Cartier et la galerie Neotu en 1989 et bénéficie d'une exposition personnelle à la Fondation Cartier en 1991. Ses premières recherches sur le concept de meuble traversant (Carte Blanche VIA) datent de 1995. Une exposition personnelle de meubles traversants à la galerie Gilles Peyroulet suivra en 2000. Il travaille depuis 2002 avec Ligne Roset. Réalise en 2003 la signalétique de la Cité Universitaire Internationale de Paris avec Ruedi Baur ainsi qu'en 2008 la signalétique, le mobilier et l'éclairage de l'université de Rennes 2. Il travaille actuellement avec l'éditeur Domeau & Pérès sur plusieurs aménagements aux USA .

Denis Laget

Essentiellement peintre, lauréat de la villa Medici en 1989-90, il a à son actif depuis 1984 une dizaine d'expositions personnelles dans des musées en France et à l'étranger. Il est représenté au Musée National d'Art Moderne, dans les musées de Nice, Saint-Étienne, Marseille, Toulon, les Sables d'Olonne, Caen, et dans les collections AXA, Chase Manhattan Bank, Guerlain, Paribas, Ludwig, Flaine, Cartier, B.F.I.S Bâle... Son actualité est constituée d'expositions personnelles à Art Paris et à la galerie C.Bernard et de publications ou d'émissions radiophoniques, telles que Choses Diverses (Éditions du Panama) ou Denis Laget par Jean Daive (France Culture).

David-Olivier Lartigaud

Professeur spécialisé en théorie et pratique des nouveaux médias, il est également coordinateur et co-responsable avec François Brument du RANDOM (lab) de l'ESADSE. Chargé de cours à l'UFR d'arts plastiques et sciences de l'art de l'Université Paris I, il fut organisateur des colloques internationaux «Programmation orientée art 1 & 2» à la Sorbonne en 2004 et 2007. Il a été responsable, de 2003 à 2007, de la ligne de recherche «Sens et usage de la programmation information en art» et coordonne actuellement la ligne de recherche «Objectiver», toutes deux soutenues par la DGCA. Publications récentes: direction de l'ouvrage ART++ aux éditions HYX, Orléans, 2011. Contribution à l'ouvrage Search Terms: Basse déf., sous la direction de Nicolas Thély aux éditions B42, Paris, 2012.

Fabrice Lauterjung

Cinéaste, vidéaste. Son travail explore la relation qu'entretiennent textes et images, images et sons, fiction et documentaire, entre contenus manifestes et latents. Ses réalisations sont visibles aussi bien dans les festivals de cinéma (FID Marseille, Kurzfilmtage Oberhausen, Jacksonville...) que lors d'expositions d'art contemporain. Il travaille régulièrement sur des projets vidéo-musicaux, en jazz et musique savante. Il écrit pour quelques revues et livres. Il est membre du collectif Jeune Cinéma. Ses films sont présents dans différentes collections, dont celles du FNAC, du FRAC Auvergne, du Musée des Beaux-Arts de Houston, ...

Vincent Lemarchands

Designer. Membre du groupe Totem de 1980 à 1987. Il a coordonné les quadriennales Internationales de Design Caravelles I et II (1986 et 1991) et la première Biennale Internationale Design (1998). Au sein de l'ESADSE, il a notamment participé à la création du post-diplôme Design et recherche et de la revue *Azimuts*.

Stéphane Le Mercier - Dauny

Doctorant en Arts: Pratiques et Poétiques à l'Université Rennes 2. Issu de la génération qui débuta une pratique artistique au début des années 90, Stéphane Le Mercier a mené ses recherches dans différentes capitales européennes (Budapest, Dublin, Marseille, Stuttgart). Ses séjours à l'étranger lui ont insufflé une réflexion sur l'économie des signes, ses mutations constantes au sein du paysage contemporain; réflexion qu'il organise autour d'un thème central: La reproduction, qu'il s'agisse de sculptures ou bien d'interventions dans l'espace public. Dans cette perspective, il collabore avec les commissaires d'exposition, Suzanne Jakob et Gavin Morrisson ainsi qu'avec la maison d'édition Incertain Sens. De plus, il intervient régulièrement dans différents colloques internationaux sur des questions interdisciplinaires liées aux espaces d'exposition et de diffusion.

Michel Lepetitdidier

Graphiste, issu de l'École supérieure d'art de Metz, diplômé en 1985, il crée dans cette ville, fin 1988, son studio de design graphique «Le Petit Didier» et travaille essentiellement dans le champ culturel: télévision (Arte), spectacles (Arsenal/ Metz), théâtres (la Manufacture/Nancy), musées (de l'Étienne de Nancy, des Beaux-Arts Dole/Nancy/Dijon/Metz, d'Art Américain/Giverny, Vivant Denon et Nicéphore Niépce/ Chalon-sur-Saône, le Louvre,...), FRAC (Franche Comté, Lorraine,...). Il a enseigné à l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg de 1999 à 2002, en 2002 et 2003 à l'École nationale supérieure d'art de Nancy. En 2003, il s'installe dans la Drôme où il vit et travaille. Depuis cette date, son travail s'est plus particulièrement orienté vers les problématiques liées à l'identité et à la muséographie. Il est membre de l'AGI (Alliance Graphique Internationale) depuis 2003.

Micheline Marcelli

Avec un DEA de philosophie, option anthropologie, et un CAPES de Lettres modernes, elle enseigne le Français langue étrangère et la Civilisation française depuis une trentaine d'années dans le cadre du Pôle des relations internationales à l'Université Jean Monnet. Elle a réalisé un doctorat en recherche en Histoire anthropologique et culturelle, réalisé deux films déposés à la cinémathèque, conduit des missions de formation de professeurs de Français langue étrangère et enseigné la Civilisation française, l'Ethnographie de la communication et l'Anthropologie culturelle à l'Université. Elle donne des cours d'Histoire et patrimoine et des cours d'Histoire de l'Art au CILEC (Centre International de Langue Et Civilisation).

Christophe Marx

Designer, il a été assistant chez Luigi Colani, agence de Berne (Suisse), où il a participé à la création et conception de véhicules volants et roulants. En 1990, il devient designer intégré chez Fiat France, développement d'accessoires automobiles. Il pratique actuellement une activité de designer industriel dans différents domaines (puériculture, véhicules, architecture).

Romain Mathieu

Romain Mathieu est historien de l'art. Après un cursus de philosophie, il fait des études d'histoire de l'art et réalise un doctorat en histoire de l'art contemporain. Ses travaux de recherche portent sur les rapports entre textes et oeuvres, les relations entre arts plastiques et littérature, les productions des discours de la critique d'art. Il enseigne également à l'Université d'Aix-Marseille et exerce une activité de critique qui l'amène à publier dans diverses revues.

Kader Mokaddem

Il a fait des études de philosophie et a été, de 1990 à 1997, archéologue à l'AFAN (actuel INRAP), avec une orientation sur les problématiques du haut Moyen Âge. Son travail de recherche porte sur les enjeux de l'image comme forme de pensée. Il a notamment publié *Lire et voir les réalités du documentaire, Texte et Image, Actes du colloque Icône-Image, Obsidiane- Les trois P*, 2008 ; *Un seuil d'espacement, E. Lévinas-M. Blanchot: penser la différence*, Presses universitaires de Paris X, 2008 ; *De ces tristes objets du désir, Azimuts n°28*, 2007 ; *Le lait-laid déborde* (à partir des sculptures d'Assan Smati), IAC Saint-Étienne, 2006.

Marc Monjou

Après un double cursus en philosophie et en sciences politiques, il rejoint le Centre de recherches sémiotiques (CeReS) qui finance son doctorat. Enseignant-chercheur en arts appliqués à l'Université Montaigne Bordeaux 3 de 2007 à 2010, il y enseigne l'esthétique, l'histoire des arts appliqués et les sciences humaines. Ses activités de recherche concernent principalement la sémiotique, l'esthétique et l'épistémologie du design, ainsi que la philosophie de la technique. Intéressé par l'émergence du design comme discipline «transversale », il en étudie les conditions sémiotiques.

Yann Moulier-Boutang

Formé à l'École Normale supérieure, il enseigne les Sciences économiques à l'Université de Technologie de Compiègne (UTC). Il est aussi directeur adjoint du COSTECH (Connaissance, Organisation, Systèmes, Techniques) à l'UTC où il développe des thèmes de recherche sur le capitalisme cognitif, sur l'évolution du salariat, de l'esclavage, et des migrations internationales ou sur l'analyse des TIC, du design et de la création artistique dans les modèles productifs de l'économie numérique. Depuis 2000, il dirige la revue Multitudes.

Jérémie Nuel

Après des études à l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg, il s'installe comme graphiste indépendant. En 2009, il cofonde A is a name, un atelier de design graphique où l'élaboration de systèmes typographiques est au centre des préoccupations.

Valérie Orgeret

Artiste photographe, enseignante depuis 1993, responsable de la mobilité des étudiants au sein de l'option art, diplômée de l'école des beaux-arts de Saint-Étienne, elle développe depuis les années 1990 un travail essentiellement photographique. Son parcours l'a amené à exposer en France et à l'étranger dans des Centres d'art contemporain, notamment à Bruxelles, Québec, St Norbert, New-Orleans, Toronto, Madison, SAIC Chicago, Madrid, Saragosse, Abidjan; des Musées.... Son oeuvre est représentée dans les collections de la BNF, de la fondation Antoine De Galbert, du MAM de Saint-Étienne, dans des publications et des catalogues d'expositions personnelles et collectives.

Jean-Claude Paillason

Graphiste et réalisateur, notamment pour le théâtre, il enseigne depuis 1991 le graphisme au sein de l'option Communication.

Marie-Anne Pearce

Ayant une formation artistique et linguistique, elle est également correspondante interculturelle avec le Department of arts, humanities and foreign languages de l'Université de San Diego en Californie.

Emilie PEROTTO

Artiste diplômée de l'ENSA Villa Arson, elle poursuit ses recherches plastiques dans le champ de la sculpture. Envisagées comme des agents révélateurs de situation, ses sculptures aux formes familières invitent à l'expérience physique et mentale de l'espace. Doctorante en art à l'Université Aix-Marseille, elle interroge la notion d'usage dans les pratiques artistiques contemporaines. Son travail est régulièrement montré lors d'expositions personnelles et collectives. Une grande sculpture est présentée jusqu'à mai 2015 sur le site du Centre de conservation et de ressources du MuCEM à Marseille.

Michel Philippon

Architecte et scénographe, il a créé l'agence mpproduction à Genève en 1991 après s'être consacré à des recherches de théâtre et danse avec les équipes de Jerzy Grotowski, Merce Cunningham, Peter Brook ou la danse butoh avec Isso Myura et Sumako Koseki. Ses réalisations couvrent des registres aussi différents que l'architecture, la réalisation d'espaces de jeux et d'interactions, la scénographie, l'aménagement urbain. Son travail est aussi fortement engagé à l'international avec des collaborations en Italie, Sicile, Qatar, Dubaï, Albanie, Chine, Algérie et en Europe. Scénographies pour la Biennale Internationale Design Saint-Étienne en 2008 et 2010, expositions personnelles pour le Fonds d'Art Contemporain et le MAMCO à Genève, le Magasin à Grenoble, Greenhouse et le Musée de la Mine à Saint-Étienne. Enseignement jusqu'en 2010 dans le cadre du Master Espace Public, ainsi qu'à l'HEPIA à Genève comme professeur invité depuis 2011. Le fil conducteur de ses projets est l'espace habitable, concret ou virtuel, réel ou imaginaire par des travaux artistiques, des scénographies d'exposition et des réalisations architecturales.

Philippe Roux

Réalisateur et critique, il a organisé de nombreux séminaires, colloques ou conférences en milieu institutionnel: Musée des Beaux arts de valence, Musée d'Art Moderne de Saint-Étienne Métropole, où il occupe un poste de responsable artistique, villa Gillet...Il co-dirige la revue d'esthétique et de philosophie De(s) générations fondée en 2005, et a notamment réalisé entre 1996 et 1999 les films De l'amour ou la petite galère, La tulipe monstrueuse et Du jardin délicat.

Yves Rozet

Issu de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs et de l'Institut d'Études Théâtrales, il développe un travail alliant la photographie et la vidéo. Son oeuvre est présente dans différentes collections et publications, parmi lesquelles La collection du FRAC Ile de France, éd. R.M.N., 2001 ; L'art et la mémoire des camps. Représenter, exterminer, sous la direction de Jean-Luc Nancy, éd. du Seuil, 2002 ; Souffrir mille morts, fondre en larmes texte Annie Zadek, DvD, éd. Festival Photos & légendes, Ville de Pantin, 2004.

Anouk Schoellkopf

Après des études d'histoire de l'art et de philosophie, elle a engagé un travail de recherche à la croisée de la philosophie du langage et de la philosophie politique sur l'ensemble de l'oeuvre cinématographique de Jean-Luc Godard et obtenu un doctorat de philosophie en 2001. Ses réflexions, se revendiquant d'une philosophie pratique, portent sur les rapports entre image et langage, par le biais de leurs pouvoirs, limites et apories respectives. Elle est co-fondatrice du Master Espace Public en collaboration avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne et l'Université Jean Monnet.

Éric Suchère

Critique, écrivain, traducteur. En tant que critique, il a collaboré à Art Press, Beaux-Arts Magazine, Art in America et a publié dans de nombreux catalogues sur des artistes contemporains. Il a été membre du comité technique du FRAC Auvergne de 1996 à 1999. En tant que poète, il a publié L'image différentielle (2001), Le motif albertine (2002), Lent (2003), Le souvenir de Ponge (2004), Fixe, désolé en hiver (2005) et Résumé antérieur (2008). Il est membre du comité de rédaction d'Action Poétique ainsi que de la commission Poésie du Centre National du Livre. Il est également traducteur de poésie de langue anglaise, italienne et néerlandaise.

Samuel Vermeil

Diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris, il est graphiste indépendant et collaborateur de l'atelier graphique M / M (Paris) depuis 1995. Depuis plusieurs années, son travail est essentiellement ancré dans le champ culturel et plus particulièrement dans le domaine de l'édition, avec une relation affirmée à l'art contemporain: catalogues d'exposition (Voilà, le monde dans la tête, Musée d'art moderne de la Ville de Paris), monographies d'artistes (Pierre Huyghe, Le château de Turing, Les presses du réel), magazines (Documents sur l'art), collections (La création contemporaine, éditions Flammarion).

VIII. Informations pratiques

Couverture sociale / Assurance

L'inscription dans l'école donne droit au régime étudiant de la sécurité sociale. Deux mutuelles étudiantes proposent l'affiliation au régime obligatoire de la sécurité sociale. Cette démarche s'effectue lors de l'inscription début septembre.

Les mutuelles

- LMDE

54, rue du 11 novembre

- Tél. 09 69 36 96 01

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Fermé le vendredi après-midi.

- SMERRA

37, rue du 11 novembre

- Tél. 08 10 05 20 00

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Assurance

Chaque étudiant est tenu de contracter une police d'assurance garantissant la responsabilité civile à l'intérieur de l'établissement ou lors d'un déplacement en France ou à l'étranger (voyage d'étude, stage) programmé par l'école.
Services médicaux

Pour les nouveaux étudiants, la visite médicale annuelle est systématique et se fait au Centre de Médecine Préventive. Pour les autres étudiants inscrits, le Centre propose l'ensemble de ses services. La visite se fera à la demande de l'étudiant qui en éprouve le besoin.

Centre de Médecine Préventive

Maison de l'université et de l'étudiant

10, rue Tréfilerie

- Tél. 04 77 32 40 43

Visites médicales, certificats médicaux, vaccins, aide psychologique, dépistage, information, prévention.

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Service Communal d'Hygiène et Santé

6, rue Francis Garnier - Tél. 04 77 48 64 44

Informations sur les MST, vaccinations gratuites, etc.

Planning familial

8, rue Jeanne Jugan - Tél. 04 77 25 24 91

Sexualité, contraception, grossesse, IVG, assistante sociale, psychologue, etc.

Espace accueil jeunes

4, place Saint Roch - Tel. 04 77 41 85 58

Accueil, prévention, information, assistance juridique, etc.

Étudiants étrangers

Si vous n'êtes pas européen, vous devez vous renseigner auprès des consulats et/ou ambassades pour obtenir un visa étudiant. Pour ce faire, vous devrez fournir certains documents, généralement un passeport, un certificat de scolarité ou une lettre d'acceptation de l'ESADSE, une déclaration de vos ressources, vos billets aller-retour, une copie de votre sécurité sociale, une copie de vos diplômes.

Formalités à votre arrivée en France - Carte de séjour

La poursuite d'études en France pendant une durée relativement longue, un an ou plus, exige une situation régulière vis-à-vis des autorités françaises. Les conditions peuvent varier en fonction du pays d'origine des étudiants et de la durée du séjour.

Pour un séjour supérieur à trois mois: carte de séjour temporaire «étudiant» obligatoire pour les étudiants hors Union Européenne (UE).

Préfecture de la Loire

Bureau des étrangers (porte 19)

2, rue Charles de Gaulle

Tél. 04 77 48 48 48

pref-loire@loire.pref.gouv.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30.

Étudiants accueillis dans le cadre de la mobilité internationale. Pour postuler pour un échange à l'ESADSE, vous devez fournir les documents suivants: le formulaire de candidature de l'ESADSE, un CV, une lettre de motivation, un portfolio et une photo d'identité couleur 4x4cm. Votre niveau de français doit être correct (à justifier par le TCF).

Le service des relations internationales de votre établissement d'origine devra nous faire parvenir votre dossier avant le 20 juin pour une mobilité au 1^{er} semestre et avant le 20 novembre pour une mobilité au 2^e semestre.
Plus d'informations sur l'école et sur les démarches à réaliser vous seront données par la personne chargée de la mobilité internationale qui vous encadrera tout au long de votre échange à l'ESADSE. Un guide vous sera remis à votre arrivée, comprenant des pistes pour trouver un logement, des informations sur les transports, sur les activités culturelles de la région, etc.

Les cités universitaires

Contactez le CLOUS qui dispose de 240 studios et 600 chambres sur Saint-Étienne réparties dans cinq cités universitaires. Les dossiers de demande de logement sont à saisir sur Internet du 15 janvier au 30 avril.

Centre Local des Oeuvres Universitaires

11, rue Tréfilerie - Tél. 04 77 81 85 50

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00. <www.crous-lyon.fr>

Les résidences étudiantes privées

-Antaeus Littré: 32, rue Emile Littré

Tél. 04 77 21 84 72 ou 06 45 70 81 96

<www.antaeus.fr>

- Cap études Désiré Claude 75, rue Désirée Claude Tél. 04 75 81 83 83 www.cap-etudes.com

- Les Estudines Jules Ferry 19, rue Chevreul

Tél. 04 77 81 89 40 www.estudines.fr

- Facimmo

47, rue Désiré Claude

Tél. 04 71 01 09 65 ou 06 72 41 91 46 www.gestrimcampus.com

- Facotel II

1, rue Edouard Vaillant

Tél. 08 20 830 820 www.habitat-immo.com

- Le Philae

82, rue des Docteurs Charcot Tél. 08 20 830 820 www.gestrimcampus.com

- Studea Bellevue

82, rue des Docteurs Charcot Studea Tréfilerie

1, rue Edouard - - - Vaillant

Tél.08 20 830 820 www.lamyresidences.com

- Les Studélites Monet 68, rue Désiré Claude Tél. 04 77 80 75 18 <www.studelites.com>

- La Toison d'Or

17, rue Émile Littré Tél. 04 77 49 45 44

Les agences immobilières

Si elles représentent un gage de professionnalisme, elles vous demanderont néanmoins, pour toute location, un dossier sérieux comprenant un garant, une photocopie de leurs derniers salaires, leurs derniers avis d'imposition, la carte d'étudiant ou certificat de scolarité, une fiche d'état civil, etc.

Le fonctionnement habituel de ces agences implique le versement d'une caution équivalant à 1, 2 ou 3 mois de loyer et l'acquittement de frais d'agence non récupérables dont le montant peut atteindre un loyer complet.

Le montant à prévoir pour la location d'un studio de 20 à 30 m² à Saint-Étienne est compris entre 180 et 435 euros auquel il faut ajouter la taxe d'habitation annuelle équivalente à un mois de loyer environ.

Quelques agences :

- Régie Schembri: 26, place du Peuple - Tél. 04 77 32 53 03 ;

- Cabinet Tardy: 8, rue Badouillère - Tél. 04 77 49 33 03 ;

- Bory-Laval: 1, rue Élisée Reclus - Tél. 04 77 49 44 00 ;

- Uffi-Mazet: 12, rue Général Foy - Tél. 04 77 43 46 46 ;

- Cabinet Delomier: 11, rue Général Foy - Tél. 04 77 49 45 40.

- Pour tous renseignements

Fnam Cil Immobilier Service

Parc Giron 18, square du Temps Passé Tél. 04 77 32 74 37

Les foyers d'hébergement

Les inscriptions doivent être données rapidement, dès le mois de mai et les loyers (petit-déjeuner compris) varient de 150 à 300 €. Possibilité de bénéficier d'aides au logement.

Quelques adresses :

- Foyer des Jeunes travailleurs: 27, rue Élisée Reclus -Tél. 04 77 49 31 00

- Foyer Clairvivre: 14b, rue de Roubaix - Tél. 04 77 45 54 00

Les logements meublés

Office de Tourisme de Saint-Étienne 16, avenue de la Libération
Tél. 08 92 700 542 <www.tourisme-st-Étienne.com>
Presse gratuite
Paru vendu: <www.paruvendu.fr>
Top annonces: www.topannonces.fr

Aide au logement

La plupart des étudiants locataires peuvent bénéficier d'une aide versée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et destinée à couvrir partiellement leur loyer.

Pour obtenir ces aides, il est nécessaire d'être titulaire d'un contrat de location. Il faut occuper effectivement le logement à titre de résidence principale. Les aides au logement sont calculées selon les ressources des étudiants.

Si vous résidez dans un logement dit « conventionné », vous pouvez bénéficier de l'APL (Aide Personnalisée au Logement).

Elle est versée par la CAF au propriétaire, à la régie ou la résidence étudiante qui la déduit du loyer dû. Pas de possibilité de cumuler avec les Allocations Familiales ni avec l'ALS (Allocation logement à caractère social).

Si vous résidez en chambre universitaire, vous pouvez bénéficier de l'ALS, versée directement par la CAF: son montant varie selon que vous êtes bénéficiaire d'une bourse ou non.

Les documents à fournir pour une demande d'aide au logement :

- le n° d'allocataire et code confidentiel
- l'adresse complète du logement faisant l'objet de la demande
- le nom et l'adresse de l'organisme qui verse une bourse (si vous bénéficiez d'une bourse sur critères sociaux)
- la demande unique d'aide au logement remplie et signée
- la dernière déclaration de ressources ou avis d'imposition
- une photocopie de votre carte d'identité (en cours de validité) ou du livret de famille ou passeport
- une photocopie de la carte de séjour (pour les étudiants hors union européenne)
- un Relevé d'Identité Bancaire - RIB
(voir « ouvrir un compte bancaire à votre nom »).

Toute demande de dossier est à adresser à la:

CAF de Saint-Étienne
3, avenue Émile Loubet
Tél.08 20 25 42 20
www.caf.fr

Restauration

Cafét'U du Campus Carnot: située dans le bâtiment de Télécom Saint-Étienne et à proximité de l'ESADSE. Le prix d'un repas s'élève à 3,05 euros en 2013-2014.

Ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30.

Possibilité de charger avec la carte d'étudiant multiservices votre porte-monnaie électronique.

Les transports en commun

La ville de Saint-Étienne dispose d'un large réseau de transports en commun sur la métropole.

Plusieurs lignes de bus et tramway sont à disposition afin de desservir le centre-ville ainsi que l'agglomération.

STAS (transport en commun)

Agence commerciale Espace Transport
2, place Dorian

Tél. 08 10 342 342

www.reseau-star.fr

<stas@stas.tm.fr>

Tarifs (au 01.01.2011) :

- Pass une heure trente: 1,30
- Pass un jour: 4,20
- Pass hebdo: 10,90
- Pass de 10 voyages (moins de 26 ans): 8,20
- Pass de 10 voyages (plus de 26 ans): 12
- Pass de 100 unités: 18,50 ;
- Pass mensuel (moins de 26 ans): 32

- Pass mensuel (plus de 26 ans): 41,5
- Pass annuel (moins de 26 ans): 250
- Pass annuel (plus de 26 ans): 375
- Radio taxis: 04 77 25 42 42

Les transports ferroviaires (SNCF)

Gare de Châteauroux (gare principale) à la Place Stalingrad
Tél. 3635 (horaires, réservations, trafic) <www.voyages-sncf.fr>

TGV directs (2h47) :

- Paris / Saint-Étienne, 4/jour
- Saint-Étienne / Paris, 4/jour.

TER toutes les 20 minutes pour Lyon

Liaison avec le centre-ville: ligne T2 ou T3

Liaison avec la Cité du design: ligne T2

Gare de Carnot (gare la plus proche de la Cité du design) à la Place Carnot

Les transports aériens Aéroport de Saint-Étienne

Situé à 15 Km de Saint-Étienne, à Andrézieux-Bouthéon.

Tél. 04 77 55 71 71

www.saint-Étienne.aeroport.fr

Aéroport de Lyon Saint-Exupéry

Situé à 25 Km à l'est de Lyon et à 70 Km de Saint-Étienne. Tél. 08 26 800 826

www.lyonaeroports.com

Tramway Rhône express

tél. 08 26 00 17 18

<www.rhoneexpress.fr>

Lyon centre - Aéroport Lyon Saint Exupéry en 30 minutes.

Aller simple jeune 11

Urgences

En cas de besoin :

- Pompiers - Tél. 18 (112 d'un gsm) ;
- Police - Tél. 17 ;
- SAMU - Tél. 15 ;
- SOS Pharmacie de garde: 17, bd Pasteur - Tél. 04 77 57 36 88 ;
- SOS Médecins - Tél. 04 77 33 30 30 ;
- Gendarmerie Nationale: 16, rue Claude Odde - Tél. 04 77 92 81 00 ;
- Commissariat de Police: 99 bis, cours Fauriel - Tél. 04 77 43 28 28 ;
- Centre hospitalier Universitaire (CHU): Hôpital Nord
Tél. 04 77 82 80 00,
Accès: ligne de tram T1.

Adresses Utiles

Administrations

- Préfecture de la Loire

2, rue Charles de Gaulle

Tél. 04 77 48 48 48 (standard)

Tél. 04 77 33 06 80 (informations)

<www.loire.pref.gouv.fr>

Mairie de Saint-Étienne, Place de l'Hôtel de Ville

Tél. 04 77 48 77 48

<www.saint-Étienne.fr>

CAF

3, avenue Émile Loubet

Tél. 08 20 25 42 20

<www.st-Étienne.caf.fr>

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h30.

CPAM

3, avenue Émile Loubet

Tél. 3646

<www.ameli.fr>

Ouvert le lundi et jeudi de 8h00 à 17h00 et le mardi, mercredi, vendredi de 8h00 à 15h45.

Accueil et emploi

Espace Infos Jeunes

6, rue de la résistance

Tél. 04 77 48 77 00

<ejj@saint-Étienne.fr>

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.



Centre de ressources: CV, accès gratuit à Internet.
Offre de formation, vie étudiante, logement, culture, sport, association, emplois et stages, sorties, adresses utiles.

Centre Local Oeuvres Universitaires et Scolaires (CLOUS)
11, rue Tréfilerie
Tél. 04 77 81 85 50
<www.crous-lyon.fr>
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00.

Office du tourisme
16, avenue de la Libération
Tél. 0892 700 542
<www.tourisme-st-Étienne.com>
Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30.

Accueil, renseignements, plan de la ville, visites guidées, informations touristiques, etc.

Démarche professionnelle

Accueil des villes de France (A.V.F Saint-Étienne) Saint-Étienne
11, rue Wilson
Tél. 04 77 25 26 65
Association qui accueille les nouveaux arrivants et les aide à s'intégrer dans la ville.

Points de contact internationaux
Une aide pour les démarches d'installation (proposition de logement de particulier à particulier). Utilisation gratuite des services Internet.

Les Points de Contacts Internationaux ont pour but de mettre les étudiants étrangers, particulièrement les primo- arrivants à Saint-Étienne, en relation avec des interlocuteurs susceptibles de les assister dans leurs démarches d'installation et administratives, en particulier de les guider vers les services adaptés à leurs demandes.

Les sites choisis pour accueillir ces points de contact sont :

Site Tréfilerie
Bibliothèque Universitaire

Tél. 04 77 42 17 00
du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00.
Espace Info Jeune

6, rue de la Résistance

Tél. 04 77 48 77 00
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.
Ouvrir un compte bancaire
L'ouverture d'un compte dans une banque est facile et rapide.

Documents à fournir :

- justificatif d'identité
- carte d'étudiant ou certificat de scolarité
- justificatif de domicile.

Activités culturelles

Le Musée d'Art Moderne de Saint-Étienne Métropole
Il est l'un des plus importants de France (2e collection d'art moderne des années 50 à nos jours après le Centre Pompidou).

Le Musée d'Art et d'Industrie

Musée riche d'une fabuleuse collection de rubanerie, passementerie, cycles et armes mettant en évidence les savoir- faire du patrimoine industriel de Saint-Étienne, innovation.

Le Musée de la Mine

Le dernier puits de mine en activité a été transformé en musée (puits Couriot).
Gratuité dans les musées chaque premier dimanche du mois.

Les musées

Musée d'Art Moderne de Saint-Étienne Métropole (MAM)
La Terrasse
Tél. 04 77 79 52 52
Ouvert tous les jours de 10h00 à 18h00 sauf le mardi.
<www.mam-st-Étienne.fr>

Musée du Vieux Saint-Étienne
13, rue Gambetta
Tél. 04 77 25 74 32
Ouvert du mardi au samedi de 14h00 à 18h00.
Fermé les jours fériés.
<www.vieux-saint-Étienne.com>

Musée d'Art et d'Industrie (MAI)
2, place Louis Comte
Tél. 04 77 49 73 00
Ouvert tous les jours sauf le mardi et jours fériés de 10h00 à 18h00.
<www.saint-Étienne.fr>

Planétarium
Espace Fauriel
28, rue Pierre et Dominique Ponchardier
Tél. 04 77 33 43 01
Ouvert tous les jours.
<www.astronef.fr>

Musée de la Mine (puits Couriot)
Bd. Maréchal Franchet d'Esperey
Tél. 04 77 43 83 23
Ouvert tous les jours sauf les mardis et jours fériés: 9h00 à 12h45 - 14h00 à 19h00.
<www.saint-Étienne.fr>

Les cinémas

Le Royal
33, av. de la Libération
Tél. 08 92 68 05 92

La Cinémathèque
(au sein de la bibliothèque municipale)
20-24, rue Jo Gouttebarga
Tél. 04 77 43 09 77
<www.bm-st-Étienne.fr>

Les cinémas d'art et d'essai:
Le France
8, rue de la Valse
Tél. 04 77 32 76 96
<www.abc-lefrance.com>

Le Méliès
10, place Jean Jaurès
Tél. 04 77 32 63 47
<www.lemelies.com>

Installations sportives

Les étudiants désireux de pratiquer une activité sportive doivent s'inscrire et retirer leur carte au service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) avant la mi-octobre.
Fournir un certificat médical et une photo.
Coût 20 €.

Maison de l'Université (site Tréfilerie)
10, rue Tréfilerie
- Tél. 04 77 42 17 96
<suaps@univ-st-Étienne.fr>
<www.univ-st-Étienne.fr>
Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30.

Coût de la vie

Voici quelques exemples de prix à Saint-Étienne, dont certains correspondent au tarif étudiant.

Logements: entre 200 et 450 en moyenne.

Les services universitaires :

- Le logement en cité universitaire (loyer mensuel) 143 ou 161 (chambre traditionnelle)
- la nourriture en restaurant universitaire, ticket repas: 3,05 l'unité.

Les transports urbains, sur le réseau Stas

(Saint-Étienne et agglomération) :

- à l'unité: 1,30 (1,40 si achat dans les bus) ;
- pass 1 mois Jeune: 32 ;
- pass 1 an étudiant: 250 .

le stationnement :

- Parkings aux alentours de la Cité du design: 1 de l'heure (zone verte) ;
- 9 heures: 2,20 (zone verte) ;
- abonnement mensuel: 20 (zone verte).

Circuler à vélo :

Vélivert 1 par jour

Abonnement annuel: tarif étudiant 10 jusqu'au 20 octobre

Renseignements :

Agence Vélivert, gare Châteauroux

Espace transport STAS, place Dorian

Tél. 09 69 32 42 00

Les loisirs :

- une entrée au Musée d'Art Moderne ou au Musée d'Art et d'Industrie: 3,80 ;
- une entrée et une visite guidée: 4,50 ;
- gratuité tous les 1ers dimanches du mois et entrée à 2 tous les 2e

dimanches du mois ;

- une place au cinéma Le Gaumont: 7,40 tous les jours à toutes les séances
- une place au cinéma Le Méliès: 6 du dimanche 20h00 au vendredi 18 h00, sauf veilles et jours de fêtes ;
- une entrée dans les piscines municipales: 3,10 .

Et pour tous :

- prix moyen d'un café dans un bar du centre-ville: 1,30 ;
- prix d'un déjeuner dans un restaurant du centre-ville: à partir de 10 .

IX. Règlement des études

Les missions pédagogiques de l'ESADSE :

- la formation artistique, scientifique, technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toute réalisation dans le domaine des arts et du design
- la conception et la mise en œuvre de recherches dans les diverses disciplines des arts et du design
- la coopération avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires ou susceptible de présenter un intérêt dans les champs des filières en art et en design
- la valorisation des travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et la valorisation des recherches conduites par l'établissement
- dispenser les enseignements préparant aux diplômes nationaux sanctionnant les cycles d'étude mentionnés dans les décrets n°2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, et décret n°2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres I et II du Code de l'éducation.

Article 1 – Inscription

Les étudiants reçus à l'École Supérieure d'Art et Design de Saint-Étienne à l'issue du concours d'entrée (1ère année) ou de la commission d'équivalence (entrée en cours de cursus) reçoivent un dossier d'inscription. Les étudiants déjà présents à l'ESADSE reçoivent un dossier de réinscription à l'issue des résultats de chaque fin d'année.

Ils se voient remettre leur carte d'étudiant après avoir rempli toutes les formalités suivantes: paiement des droits fixés chaque année par le conseil d'administration de l'EPCC «Cité du Design / ESADSE », paiement des droits d'affiliation à la Médecine Préventive (sauf post-diplôme et année 6), à la Sécurité Sociale Etudiante ou, le cas échéant, justification d'affiliation à un autre régime de Sécurité Sociale (sauf post diplôme et année 6), justification d'une assurance comprenant les garanties suivantes: responsabilité civile, personnelle, individuelle accident corporel et assistance médicale et rapatriement sanitaire.

Les dossiers incomplets ou rendus hors délai ne seront pas acceptés.

Le paiement des frais d'inscription (délibération 2014-19 du 19 sept 2014)

Pour la rentrée 2014-2015 les frais d'inscription s'élèvent à 490 euros et correspondent à 456 euros de droits scolaires et 34 euros de frais de dossier.

Les étudiants en année 6 bénéficient d'une réduction de 50% des droits scolaires (pas de changement pour les frais de dossier).

A ces frais se rajoutent des droits d'affiliation à la sécurité sociale (rentrée 2014-2015 = 213 euros) et de visite médicale (10 euros pour les nouveaux étudiants et 6 euros pour les autres.

Les montants déterminés par l'Urssaf et le service Médecine Préventive de l'Université sont collectés par l'ESADSE lors des inscriptions puis reversés aux 2 organismes.

Pour suivre les cours, l'étudiant doit s'être acquitté des frais d'inscriptions avant la date de début des cours. Il ne peut y avoir de dérogation.

Article 2 – Scolarité

Les programmes pédagogiques, les évaluations et la délivrance des diplômes nationaux sont placés sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication en conformité avec

le décret 88-1033 du 10 novembre 1988, des arrêtés du 6 mars 1997, du 13 novembre 2006, du 24 juillet 2013 et du 19 juillet 2014. La présence aux cours est obligatoire, les travaux imposés et personnels font l'objet d'une évaluation continue. L'évaluation (attribution des crédits et note locale), les décisions de passage en année supérieure, de redoublement ou de réorientation ainsi que la présentation aux jurys nationaux sont prises par la Responsable des études et le Directeur de l'école sur proposition de l'équipe pédagogique. Ces décisions ne peuvent pas être modifiées après proclamation.

2.1 - Phase programme

Année 1 — Evaluation semestrielle avec attribution de crédits (30 crédits par semestre). A la fin du semestre 2, lors des évaluations, choix de l'une des 2 options: Art ou Design. En dehors de raisons médicales il n'est pas possible de redoubler l'année 1.

A l'issue de l'année 1, les étudiants intègrent soit l'option art soit l'option design en fonction de leurs résultats (obtention des 60 crédits) et de leur aptitude à l'option choisie (décision du collège pédagogique).

Année 2 — Evaluation semestrielle avec attribution de crédits (30 crédits par semestre).

Année 3 — Evaluation semestrielle avec attribution de crédits (30 crédits par semestre), présentation au DNAP (Diplôme National d'Arts Plastiques) sur proposition du Directeur après avis de l'équipe pédagogique. Aucune candidature libre n'est recevable par la Direction Générale de la Création Artistique.

N.B. 1 - L'admission à poursuivre les études à l'ESADSE en année 4 se fait sur proposition de l'équipe pédagogique après passage devant une commission de passage en phase projet. Cette décision est liée aux possibilités d'accueil et aux objectifs propres à chaque option. Si le DNAP est nécessaire, il ne constitue aucunement une garantie d'admission en année 4. L'obtention du DNAP donne lieu à l'obtention de 15 crédits portant ainsi l'ensemble des crédits pour la phase programme à 180.

N.B. 2 - Il est conseillé aux étudiants candidats au DNAP de s'informer en cours d'année sur les établissements les mieux adaptés à leurs vœux et susceptibles de les accueillir en année 4 dans le cas où ils ne seraient pas admis à poursuivre leur cursus à l'ESADSE.

En effet, les décisions d'admission étant prononcées après les épreuves du DNAP. Cette date est souvent tardive pour effectuer ce type de démarche avec sérénité.

2.2 - Commission de passage en phase projet

Après avoir passé son DNAP l'étudiant présente un dossier devant la commission de passage pour intégrer la phase projet et entrer en 4^e année.

Ce dossier comprend le projet personnel, l'orientation plastique que l'étudiant souhaite développer dans le cadre du Master choisi. Le dossier est à transmettre à la scolarité sous format numérisé.

La commission de passage est constituée au minimum de 3 professeurs de l'établissement dont un titulaire d'un Doctorat. Un président de commission est désigné par le Directeur parmi les membres qui constituent la commission. Le projet de l'étudiant doit être pertinent et argumenté.

Rappel : Si le DNAP est nécessaire, il ne constitue aucunement une garantie d'admission en année 4.

2.3 - Phase projet

Année 4 — Outre les cours et ateliers proposés par l'équipe pédagogique et le suivi des travaux personnels, l'année 4 doit être consacrée, dans la mesure du possible, à la connaissance du milieu professionnel, aux stages et aux séjours à l'étranger (expériences prises en compte pour l'attribution des crédits). Par ailleurs, l'adossement à la recherche permet aux étudiants de participer aux activités de recherche de l'établissement (Les étudiants peuvent intégrer le laboratoire IRD sur présentation de dossier et les autres laboratoires après entretien avec les équipes). Évaluation semestrielle avec attribution de crédits (30 crédits par semestre).

Les étudiants partent en mobilité ou effectuent un stage conformément aux dispositions du calendrier académique de l'année en cours. Hors période de vacances scolaires, les étudiants de l'année 4 doivent être physiquement présents soit à l'école, soit dans l'organisme d'accueil du stage, soit dans l'école partenaire. Avant et après la date de fin de leur mobilité, les étudiants doivent donc être présents à l'ESADSE ; pour toute absence veuillez-vous référer à l'article 2.8 du présent règlement.

Année 5 — Suivi des travaux par l'ensemble des professeurs de l'option. Présentation au DNSEP (grade de Master).

L'obtention du DNSEP donne lieu à l'obtention de 30 crédits portant ainsi l'ensemble des crédits à 300 pour les phases programme et projet.

cf.1. Les étudiants autorisés à s'inscrire à un diplôme et partant à l'étranger dans le cadre des échanges sont tenus de prendre en temps voulu (mars) toutes dispositions pour leur inscription au diplôme.

2.4 - Communication des notes de diplômes

A la suite de chaque bilan semestriel, les étudiants se voient communiquer par la scolarité sur leur boîte mail de l'école leurs fiches d'évaluations faisant mention des crédits obtenus et des crédits manquants.

La communication des notes de diplômes se fait à la demande écrite de l'étudiant, adressée à la scolarité de l'ESADSE - Service scolarité | ESADSE | 3, rue Javelin Pagnon | 42048 St-Étienne.

Dans le cadre du Diplôme National d'Arts Plastiques, est communiquée à l'étudiant la fiche de notation individuelle délivrée par le jury d'entretien.

Dans le cadre du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique, sont communiquées à l'étudiant les fiches de notation individuelle correspondant à la présentation de ses travaux et à la soutenance de son mémoire.

2.5 - Le choix d'une dominante ou d'une mention

En option art :

En année 3, l'étudiant choisit une dominante qui colore la formation : images ou constructions.

Une présentation de chaque dominante figure dans le livret de l'étudiant.

En année 4 et 5, l'étudiant poursuit dans la dominante entamée en année 3.

Il peut aussi choisir de s'investir dans la mention espaces, qui partage des enseignements entre l'option art et l'option design.

Cette dernière mention caractérise le DNSEP art.

En option design:

En année 4, au retour du semestre en mobilité ou de stage, l'étudiant choisit une mention qui caractérisera le DNSEP

- objet
- média (filière graphisme ou filière pratiques numériques contemporaines)
- espaces (mention transversale entre l'option art et l'option design)

Il peut aussi choisir de s'investir dans la mention espaces, transversale entre l'option art et l'option design.

Cette dernière mention caractérise le DNSEP design également.

Une présentation de chaque mention figure dans le livret de l'étudiant

Dans les deux cas, les étudiants viennent s'inscrire à la scolarité pour notifier le choix.

Les étudiants entrant en cours de cursus choisissent la dominante à leur arrivée. Dans les deux cas : Une fois la dominante ou la mention choisie, les étudiants s'inscrivent à la scolarité en mentionnant les cours obligatoires et les cours optionnels facultatifs choisis.

Point à discuter: possibilité de changement en cours de cursus ?

2.6 - L'obtention des crédits et le rattrapage de crédits

L'octroi de crédits:

Les modalités d'attribution : l'évaluation et attribution des crédits ECTS

L'évaluation du travail de l'étudiant est effectuée par semestre selon différents modes le plus souvent non exclusifs et complémentaires :

- contrôle continu -évaluation de travaux individuels -évaluation de travaux collectifs
- bilan semestriel collégial L'évaluation s'effectue selon des critères spécifiques à chaque cours et dans des conditions spécifiques aux différents niveaux du cursus selon 2 principes:
 - la note locale
 - les crédits ECTS.

La note locale

Pour chacun des cours et modules d'enseignement listés dans la grille semestrielle de répartition des cours et crédits, la note locale est attribuée, soit individuellement par le professeur responsable du cours, soit collectivement par le collège des professeurs pour les enseignements faisant l'objet d'interventions collectives de professeurs.

L'ESADSE a adopté le principe de la notation sur 20 / d'une appréciation comprise entre A et E pour l'attribution de la note locale, la moyenne se situant à 10 / la moyenne se situant à C. Cette solution permet au(x) professeur(s) d'une part, de signifier si la charge de travail prévue a été fournie et si les compétences ont été acquises et, d'autre part, de faire apparaître la qualité du travail de l'étudiant.

Elle permet aussi l'attribution informatisée des crédits ECTS sur un mode binaire - de 10 (inclus) à 20 / de C à A, les crédits sont alloués en bloc, selon le nombre d'ECTS correspondant au cours en question.

- en dessous de 10 / en dessous de C, les crédits ne sont pas alloués.

Rappel du principe des crédits ECTS

Le crédit ECTS

1 - L'ECTS repose sur le principe selon lequel le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspond à 60 crédits. La charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études à plein temps en Europe étant, dans la plupart des cas, d'une durée d'environ 1500-1800 heures par an, la valeur d'un crédit représente donc environ 25 à 30 heures de travail.

2 - Les crédits ECTS ne s'obtiennent qu'après l'achèvement complet du travail à fournir et réaliser et l'évaluation appropriée des résultats de l'apprentissage. Ceux-ci correspondent à un ensemble de compétences définissant ce que l'étudiant saura, comprendra, ou sera capable de faire après avoir achevé son parcours de formation, quelle qu'en soit la durée.

3 - La charge de travail de l'étudiant à prendre en considération dans l'ECTS concerne la définition du temps nécessaire pour accomplir toutes les activités éducatives, telles qu'assister aux cours, participer à des séminaires, étudier de manière indépendante et personnelle, se préparer et se soumettre aux examens, préparer des projets, etc.

4 - Des crédits sont attribués à toutes les composantes d'un programme d'études (modules, cours, stages, etc.), en fonction de la quantité de travail que chaque activité requiert pour réussir ses objectifs propres par rapport au travail total nécessaire pour achever une année complète d'études avec succès.

La présence aux cours et aux conférences, le suivi avec les enseignants et la quantité de travail fourni durant les rendus constituent les bases d'attribution des crédits. La notation locale qui détermine la qualité des propositions et la cohérence du parcours des études reste décisive sur la décision de passage en année supérieure.

Les crédits affectés à une unité sont toujours octroyés dans leur totalité lorsque l'étudiant obtient la note de réussite. Les crédits ECTS n'expriment pas la mesure dans laquelle l'apprenant satisfait aux exigences des résultats d'apprentissage. La qualité des performances de l'apprenant est exprimée au travers du système de notation de l'établissement.

Les modalités de rattrapage de crédits :

Les crédits se rattrapent systématiquement d'un semestre à l'autre. Ils sont à rattraper dans les champs disciplinaires des crédits manquants. Ils font l'objet d'un contrat pédagogique établi entre l'enseignant concerné et l'étudiant.

En cas de passage en année supérieure avec des crédits manquants, les crédits sont à rattraper en fin de semestre (dans chaque champ concerné, ou par un travail global demandé par l'ensemble de l'équipe pédagogique en vue d'un rattrapage global des crédits).

Récapitulatif des crédits pour passage :

Jusqu'à 6 crédits manquants : l'étudiant passe en année supérieure

Entre 6 et 12 crédits manquants : l'étudiant redouble

Au-delà de 12 crédits manquants : l'étudiant n'est pas admis à se réinscrire.

2.7- Le contrat d'études

Le contrat d'études comprend la fiche de candidature puis la liste des cours à suivre : obligatoires et optionnels (avec les crédits ECTS qui seront accordés pour chaque cours). Il est signé par l'étudiant et joint à son dossier pédagogique.

2.8 - Le supplément au diplôme

Il permet d'assurer, dans le cadre de la mobilité internationale, la lisibilité « des connaissances et aptitudes acquises ».

Il est constitué grâce au contrat d'études.

Il est délivré à l'obtention du DNSEP

2.9 - Présence et absences

L'enseignement doit être suivi à temps complet. L'assiduité aux cours et ateliers est obligatoire.

La présence seule ne peut suffire à l'obtention des crédits (cf. exigences de chaque enseignant quant à l'obtention des crédits : par exemple, investissement à l'oral, présentation des étapes de travail, etc.)

Conformément aux dispositions nationales, les boursiers non assidus aux cours perdent le bénéfice de leur bourse.

Des autorisations d'absence peuvent être accordées dans les cas suivants :

- stage faisant l'objet d'une convention
- maladie (un certificat médical est demandé dans les 48 heures)
- un problème familial grave (certificat demandé)

Les absences directement liées à la nature des études, notamment à des projets qui nécessitent des développements à l'extérieur de l'école, doivent être convenues avec les professeurs concernés et validées par la direction pédagogique.

La présence aux conférences de l'école dans et hors les murs, organisées dans le cadre pédagogique, est obligatoire. Chaque conférence fait l'objet d'un émargement spécifique. La présence conditionne l'obtention des crédits.

Les absences répétées font l'objet de sanctions disciplinaires qui peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion définitive (voir article 23).

Toute absence doit être accompagnée d'un justificatif remis au service de la pédagogie. Trois absences non justifiées dans le semestre ne permettent pas d'obtenir l'ensemble des crédits dans le cours requis.

- le cas d'un travail salarié / rémunérateur
Il doit être effectué en dehors des heures de cours et d'ateliers.
- cadre de tolérance du travail salarié
Une demi-journée d'absence est tolérée.
L'étudiant s'engage à rattraper et à produire un travail en accord avec l'enseignant ou les enseignants concernés selon un contrat pédagogique
- cadre de tolérance du double cursus
Une demi-journée d'absence est tolérée.
L'étudiant s'engage à rattraper et à produire un travail en accord avec l'enseignant ou les enseignants concernés selon un contrat pédagogique.

Article 3 – Bourses

Les étudiants peuvent prendre connaissance des conditions d'octroi des bourses nationales d'enseignement supérieur sur critères sociaux auprès du CROUS. La scolarité tient informés les étudiants des dates de dépôt des dossiers de demande de bourses. L'enclenchement du versement des 10 mois de bourses est soumis à l'inscription dans l'établissement de l'étudiant en début d'année scolaire. Les bourses peuvent être suspendues en cours d'année en cas d'absence non justifiée en cours.

Article 4 – Calendrier scolaire

La scolarité s'organise dans le temps, selon les principes suivants : l'année est composée de 2 semestres, le premier allant de la date de la rentrée à début février, avec une interruption de 2 semaines à Noël. La période de vacances entre les 2 semestres est de 1 semaine en février ; le 2^e semestre se déroule de début février à fin juin (ou à la date des examens pour les diplômables) avec 1 semaine de vacances en avril.

Un calendrier précise chaque année la durée de ces périodes.

La présence des étudiants d'année 1 est requise jusqu'à la fin de l'année.

Article 5 – Horaires de l'école

L'accès aux locaux de l'école est réservé aux étudiants régulièrement inscrits, aux étudiants invités, après validation de leur séjour à l'école par l'administration. Des autorisations exceptionnelles de visite, toujours révocables, peuvent être accordées par le directeur. Tout visiteur doit pouvoir immédiatement justifier de son identité à la demande des agents responsables de la surveillance, notamment en présentant leur carte étudiant.

De la date de rentrée à la date de fin des cours, à l'exclusion des vacances scolaires, les salles de l'école hors ateliers nécessitant la présence d'un référent pédagogique, sont accessibles aux étudiants, chaque jour ouvrable, entre 8h00 et 19h30 (sauf le vendredi 18h30), tous les jours de la semaine.

Tout étudiant ayant un travail à produire pour un enseignement, pour l'obtention de crédits ou pour un diplôme doit donc organiser son travail en fonction de ces horaires et le cas échéant en fonction du planning des ateliers.

(Modélisation, édition, vidéo, infographie, photographie, multimédia).

L'école est fermée en dehors de ces horaires. L'école peut faire l'objet d'ouverture spécifique en période de diplômes et uniquement pour les diplômables.

La médiathèque est ouverte du lundi au vendredi à des horaires différents de ceux des bâtiments d'enseignement et ateliers, et reste accessible pendant certaines vacances scolaires (voir article 7).

Article 6 – Comportement dans l'établisse- ment

Il est strictement interdit à toute personne qui fréquente l'établissement :

- de fumer dans tous les bâtiments de l'école.
- de consommer de la nourriture et des boissons dans l'auditorium et la médiathèque,
- de consommer de l'alcool dans l'enceinte de l'établissement
- de troubler les activités pédagogiques ainsi que de troubler les épreuves d'examen
- de dégrader le matériel et les bâtiments et les équipements de toute nature de l'établissement.
- de pénétrer dans tous les bâtiments avec des animaux (à l'exception des animaux d'accompagnement pour les personnes handicapées)
- de se déplacer en patins ou planche à roulette dans les bâtiments
- de provoquer toute nuisance sonore à la médiathèque (téléphone portable,

baladeur...)

- d'introduire du mobilier et du matériel de cuisine (cafetières, micro-ondes...)
- de stationner les véhicules sur l'enceinte du quartier créatif
- de stationner les deux roues dans les locaux et en dehors des endroits prévus à cet effet.

Les étudiants sont tenus de respecter les horaires, le matériel, les locaux, les consignes de sécurité, et les règles de comportement et de pédagogies énoncées dans le présent règlement.

Tout vol, toute détérioration du matériel ou des documents (et notamment à la médiathèque), toute agression physique ou verbale à l'encontre du personnel pourra faire l'objet d'une démarche auprès du conseil de discipline (cf. article 23).

Article 7 – Fermeture de l'école

L'école est fermée sauf cas particulier : durant les mois de juillet et d'août, durant les fêtes de Noël, le jeudi de l'Ascension et le vendredi qui suit, les week-ends et les jours fériés, ainsi qu'à l'occasion de certaines circonstances ou ponts. Un calendrier est distribué chaque année à la rentrée précisant les jours et les périodes de fermeture.

La médiathèque est ouverte tout le mois de septembre, pendant les vacances d'hiver et de printemps, ainsi qu'une partie du mois de juillet.

Elle est fermée les jours fériés, pendant les vacances de Noël, le jeudi de l'Ascension et le vendredi qui suit, la dernière semaine de juillet et tout le mois d'août. Elle est susceptible de fermer également lors de certains ponts.

Article 8 – Matériel et consommables

L'école fournit le matériel et les consommables nécessaires aux initiations et travaux dans les principales disciplines artistiques. Chaque étudiant doit néanmoins acheter : papier, crayons, peinture, pinceaux, ustensiles de peintre, le matériel et les matériaux pour le travail en volume (hors initiation en année 1), les fournitures spécifiques aux productions multimédia (CD ROM, cassettes, DVD, etc.), les fournitures pour les ateliers spécialisés (photo, gravure, lithographie, etc.).

Pour obtenir des tarifs intéressants sur certains matériaux et fournitures (papier pour les traceurs, bois, consommables pour la découpeuse laser, 3 D ...) l'école procède à certains achats de volume et une participation financière, fixée par délibération du Conseil d'Administration jointe en annexe (délibération 2014-02 du 27 février 2014, 2013-05 du 28 mars 2013 délibération 2011-02 du 21 janvier 2011), est demandée aux étudiants qui utilisent ces matières.

Les impressions effectuées sur les traceurs du pôle édition et les imprimantes photo du pôle photo sont payantes et les tarifs sont fixés par délibération du Conseil d'Administration jointe en annexe.

Les impressions effectuées sur les machines en libre-service situées au pôle Pratiques Numériques sont encadrées comme suit :

- les copies « noir et blanc » ne sont pas payantes mais doivent être consommées à bon escient.
- Les copies « couleur » font l'objet d'un quota gratuit puis sont payantes au-delà. Les quotas et tarifs, votés en Conseil d'Administration, sont joints en annexe.

Toutes ces achats de consommables auprès des pôles s'effectuent via l'acquisition, d'une carte prépayée, qu'il est possible d'acheter et régler, par chèque ou espèces, auprès du service administratif et financier, du service de la pédagogie, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00, ou de la médiathèque aux heures d'ouverture.

Article 9 – Accès aux pôles

L'accès aux pôles est, sauf cas particulier, libre pour les étudiants ayant intégré une option, c'est-à-dire à partir du premier semestre de l'année 2. L'usage du matériel reste soumis quant à lui à la maîtrise du fonctionnement acquise notamment par le biais des séances d'initiation proposées dans la plupart des pôles (sous réserve de la présence d'un technicien). Certaines machines sont interdites aux étudiants. Leur utilisation se fait par l'intermédiaire des professeurs ou techniciens responsables. Les ateliers sont réservés aux travaux produits dans le cadre de l'enseignement. Les travaux strictement personnels sont réalisés à l'extérieur.

9.1 – Règlement du pôle modélisation

L'accès aux ateliers est réservé exclusivement aux étudiants inscrits, stagiaires ou partenaires d'autres écoles, ainsi qu'au personnel de l'école autorisé. L'entrée de toute personne autre est strictement interdite. L'usage des ateliers est réservé aux travaux entrant dans le cadre de la scolarité et suivis par un enseignant.

Les ateliers sont ouverts aux étudiants les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00 (17h00 le vendredi) sauf cas particuliers de travaux exceptionnels décidés en accord avec l'administration de l'école.

Les travaux nécessitant l'usage de machines spéciales sont interdits hors la présence du personnel spécialisé (professeurs ou techniciens) de l'établissement. Avant tout travail dans les ateliers, les étudiants doivent impérativement satisfaire au respect de règles élémentaires. Ils porteront une tenue vestimentaire adaptée, excluant les vêtements amples, écharpes, pendentifs, etc., susceptibles d'être pris dans les éléments rotatifs. Les cheveux longs doivent être maintenus par un filet ou tout autre moyen, ils excluront les vêtements en matériaux facilement inflammables pour les travaux de soudure ou proches d'une source thermique (vêtements en coton fortement recommandés), ils porteront systématiquement les accessoires à demander au technicien ou au professeur présent : lunettes, tablier cuir, casque, masque, etc. L'école ne fournit pas les chaussures de sécurité. Il revient donc à chaque étudiant, sous sa seule responsabilité, d'utiliser des chaussures adaptées à un travail en atelier.

Utilisation des appareils électriques, électroportatifs et outillages conformes à leur destination et aux prescriptions des constructeurs. Les professeurs et techniciens sont là pour donner toutes indications utiles à cet égard. Le comportement et la nature de travaux seront adaptés à la destination de chaque atelier et respecteront les principes de sécurité vis-à-vis des autres utilisateurs.

À cet égard, l'étudiant est responsable des dommages causés aux personnes, biens mobiliers et immobiliers comme partout ailleurs dans l'école, qu'il doit garantir au titre de sa responsabilité civile.

Certains matériaux de l'école sont fournis par les professeurs et techniciens dans la seule mesure où ils sont utilisés pour des exercices entrant dans le cadre de la scolarité. Ils ne sont pas en libre-service.

La discipline des ateliers est fixée par l'administration de l'école et est sous l'autorité du personnel de l'établissement. Le non-respect des consignes entraînera l'éviction des étudiants concernés.

Après la réalisation de leur travail, les étudiants doivent, chaque jour, nettoyer les machines et outils utilisés, l'espace de travail et procéder au rangement des accessoires et outillages.

9.2 – Règlement commun aux pôles édition, vidéo, photo et pratiques numériques

L'accès à l'équipement de production peut être soumis à une participation financière induite par les coûts des consommables dont les tarifs sont fixés chaque année par le CA (délibération 2014-02 du 27 février 2014, 2013-05 du 28 mars 2013 délibération 2011-02 du 21 janvier 2011).

Les étudiants doivent prendre connaissance de la charte des bonnes pratiques affichée dans les pôles.

9.3 – Règlement spécifiques des prêts de matériels au sein des pôles photo et vidéo et du magasin de prêt

Le prêt de matériel se fait selon les horaires définis spécifiquement par chaque responsable de pôle. Les horaires sont susceptibles d'évoluer selon les besoins dans l'année.

Chaque prêt doit obligatoirement faire l'objet de la rédaction et de la signature d'un contrat de prêt entre l'emprunteur et l'EPCC.

9.4 – Le calendrier d'occupation des pôles

Un calendrier d'occupation et de réalisation des projets est créé par le service de la scolarité avec le responsable des ateliers afin de garantir une bonne répartition des temps d'occupation et pour permettre à tous les projets de se réaliser. Un respect strict de ce calendrier doit être observé.

9.5 – La validation des projets

L'accès aux ateliers pour la préparation de projets doit être validé par l'enseignant référent.

Les projets en partenariat, validés au préalable par la direction et par les enseignants (workshop, concours, etc.) doivent être anticipés dans le cadre de la programmation des ateliers, ainsi que les matériaux nécessaires à leur réalisation.

9.6 – Les pôles en période de diplôme

Les pôles sont réservés aux diplômables des années 3 et 5 pour préparer leur diplôme de mi-mai à fin juin. Les étudiants d'année 2 et 4 devront anticiper leur réalisation dans les pôles. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Les travaux d'étudiants y compris ceux qui sont présentés aux diplômes, réalisés avec les matériaux et matériel de l'école sont propriété des étudiants. Ils ne doivent pas être laissés à l'école en fin d'année scolaire à l'exception de l'année 5. L'école peut exiger que les travaux réalisés dans le cadre de l'école soient mis à disposition pour être exposés ou valorisés.

Tous travaux réalisés à l'école et diffusés par voie de communication par l'étudiant(e) doivent comporter le copyright ESADSE.

Article 10 – Travaux d'étudiants : prototypes, maquettes, etc.

Article 11 – Prêt de matériel

Les étudiants peuvent, sur la demande d'un professeur et en accord avec le responsable d'atelier, emprunter certains matériels aux conditions suivantes: le travail envisagé avec le dit matériel doit s'insérer dans le cadre pédagogique, l'étudiant doit au préalable avoir informé son assureur et obtenu l'accord express de celui-ci pour une couverture du matériel en cas de vol ou détérioration, une fiche de prêt indiquant la nature du matériel, sa valeur, la durée du prêt ainsi que le numéro de police d'assurance doit être préalablement et systématiquement remplie, avec le responsable du prêt.

11.1 – Prêt de matériel au sein des pôles (photo, vidéo, édition, modélisation, magasin de prêt) :

Le prêt de matériel se fait selon des horaires définis en annexe et affichés au sein des pôles respectifs.

Chaque prêt de matériel fait l'objet d'une convention signée entre l'étudiant et le Directeur de l'ESADSE.

Au bout de trois retards accumulés, l'étudiant est exclu du prêt pour 1 mois.

La convention de prêt précise les articles suivants :

Article 1 : Conditions d'éligibilité au prêt

Est éligible au prêt d'un matériel pédagogique, consenti par l'EPCC, les professeurs et tout étudiant :

- inscrit (administrativement) à l'EPCC pour l'année universitaire en cours,
- non frappé d'inéligibilité de prêt pour cause de détérioration ou de non restitution de matériel lors d'une année universitaire antérieure,

Article 2 – Conditions et lieu de retrait

Le matériel ne peut être mis à disposition de l'Emprunteur que dans la mesure où ce dernier peut attester de son identité (à l'aide d'une carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité) au moment du retrait. La remise du matériel se fait exclusivement en main propre.

Article 3 – Etendue du prêt

L'EPCC met à disposition de l'Emprunteur le matériel décrit à l'article 5 pour une période donnée suivant les modalités précisées dans les articles de ladite convention. Cette mise à disposition, précaire et révocable, est consentie à titre gracieux.

Article 4 – Matériel prêté

Le matériel faisant l'objet du prêt est le suivant :
Le matériel reste la propriété exclusive de l'EPCC.

Article 5 – Engagements et responsabilités de l'Emprunteur

- L'Emprunteur s'engage à ne pas apporter de modifications ni de dégradations physiques sur le matériel lui ayant été prêté
- L'Emprunteur s'engage à assumer les frais occasionnés par la perte, le vol, la non restitution dans les délais ou la dégradation du matériel prêté. Il lui est vivement conseillé d'assurer cet équipement durant la période du prêt.
- L'Emprunteur s'engage à utiliser le matériel mis à sa disposition dans le cadre exclusif d'activités pédagogiques ou de recherche
- L'EPCC ne peut être tenu pour responsable en cas d'utilisation frauduleuse ou illicite du matériel prêté. L'Emprunteur est à ce titre tenu de respecter les règles et usages en vigueur dans l'établissement (notamment la charte de bon usage des moyens et ressources informatiques de l'EPCC, ainsi que la législation française)

Article 6 – Restitution définitive du matériel et clôture du prêt

L'Emprunteur s'engage à restituer en main propre le matériel dans le même état que celui dans lequel il lui a été remis à l'adresse : EPCC-ESADSE 3, rue Javelin Pagnon 42000 Saint-Étienne. Cette restitution peut être réalisée de façon anticipée, sans absolue nécessité d'attendre la date de fin de prêt indiquée dans la présente convention.

En l'absence de retour du matériel prêté à la date fixée, un message de relance est envoyé à l'adresse de courriel universitaire de l'Emprunteur.

Article 7 – Sanctions et pénalités

- La perte, les dégradations ou le vol du matériel prêté doit être notifié à l'EPCC dans les meilleurs délais
- L'Emprunteur est dans ce cas tenu d'assumer le remboursement du matériel non restitué, pour un montant égal à sa valeur financière
- Toute détérioration physique ou absence de composant constatée sur le matériel retourné, qu'elle soit volontaire ou involontaire, peut faire l'objet d'une demande d'indemnisation auprès de l'Emprunteur, dans la mesure où cette dégradation n'est pas couverte par la garantie légale ou le contrat de maintenance propre du matériel en question.

La valeur de cette indemnisation est liée au montant de la réparation ou de remplacement du matériel endommagé ou manquant, dans la limite de la valeur d'achat dudit matériel, ou de sa valeur vénale.

Article 8 :

La décision d'accepter ou le refus de prêt relève de l'appréciation de l'EPCC et ne peut faire l'objet d'aucun recours.

Les étudiants sont amenés au cours de leur scolarité à participer à des concours en France ou à l'étranger, dotés de prix dans certains cas. Ils peuvent concourir à titre individuel ou au nom de l'école si ces derniers ont été validés par la direction de l'école et s'ils sont sous la responsabilité d'enseignants.

Article 12 – Les concours

12.1 - Les concours présentés individuellement

L'étudiant qui s'inscrit à titre individuel à un concours non porté par l'école engage sa responsabilité propre. L'école ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle sur les travaux réalisés par l'étudiant pour le concours. Sauf disponibilité du matériel et accord express de la direction de l'école, il ne saurait utiliser le matériel de l'école pour réaliser son projet.

12.2 - Les concours présentés au nom de l'école engagent la responsabilité de l'école.

Les travaux réalisés, lors de concours, par les étudiants au nom de l'école sont cédés à l'école sous respect du droit moral des étudiants auteur des travaux et selon les modalités suivantes.

Chaque étudiant cède à l'école, à titre exclusif, tous les droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle sur les travaux issus du concours.

L'étendue de la cession sera précisée dans un contrat de cession entre l'école et chaque étudiant lors de son inscription au concours.

Article 13 Stages en entreprise

Le stage en phase programme

Il est obligatoire en phase programme. Il doit être réalisé entre le S3 et le S5. Les crédits du stage sont attribués au S5. Le stage se réalise selon les principes de la charte nationale du 26 avril 2006. La gratification n'est obligatoire qu'à partir de deux mois de stage ; elle est notifiée dans la convention.

13.1- La demande de stage et la convention

Elle se fait auprès du service de la scolarité en remplissant un formulaire de demande de stage, dans un délai de trois semaines minimum avant le début du stage.

La demande est visée par la responsable des études.

La convention est établie en trois exemplaires pour l'étudiant, la structure d'accueil et l'école.

13.2 - La durée du stage

Le stage en phase programme est un stage d'observation, et non en lien avec un projet personnel. Il est validé par un enseignant référent.

La durée peut être allongée pour un étudiant redoublant en consultation avec l'équipe pédagogique.

13.3 - La validation du stage

L'étudiant en stage fait remplir une fiche d'évaluation de stage à la structure d'accueil puis la transmet au service de la scolarité qui le joint à son dossier pédagogique.

L'étudiant réalise un rapport de stage dont le format et la forme sont libres. Celui-ci doit présenter le terrain de stage (activités, projets, champs d'action) et un regard critique sur l'expérience du stage effectué.

Le stage en phase projet

Un stage peut être effectué, uniquement au premier semestre de l'année 4 (S7). Il peut se faire en France ou à l'international. Ce stage a une dimension professionnalisante.

13.4 - La demande de stage et la convention

Elle se fait auprès du service de la scolarité en remplissant un formulaire de demande de stage, dans un délai de trois semaines minimum avant le début du stage.

La demande est visée par la responsable des études.

La convention est établie en trois exemplaires pour l'étudiant, la structure d'accueil et l'école.

13.5 - La durée du stage

La durée du stage en phase projet ne peut excéder 6 mois, soit la totalité du semestre.

13.6 - La validation du stage

L'étudiant en stage fait remplir une fiche d'évaluation de stage à la structure d'accueil qu'il transmet à son professeur référent, ainsi qu'au service de la scolarité pour archivage dans son dossier pédagogique.

L'étudiant réalise un rapport de stage qui établira :

- une problématique de stage liée à son projet personnel
- une documentation de son stage

Il transmet également ce rapport à son professeur référent et au service de la scolarité.

13.7 - La gratification du stage

La rémunération du stagiaire est dénommée gratification. Selon l'article 30 de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation professionnelle tout au long de la vie, le versement d'une gratification est obligatoire pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois.

Le décret N° 2014-1420 du 27 novembre 2014 prévoit que le montant horaire de la gratification est fixé à 13,75% du plafond horaire de la sécurité sociale et ce dès le premier jour. La gratification est versée mensuellement.

Article 14 – Mobilité internationale

En année 4 un semestre est consacré à un séjour de mobilité, ce semestre est défini dans le calendrier des études. Cette mobilité peut prendre soit la forme d'un séjour d'études dans l'une des écoles ou universités partenaires de l'ESADSE, soit sous forme de stage dans une entreprise à l'étranger.

C'est le service des relations internationales qui gère l'organisation (sélections, planning, bourses) en relation avec les professeurs référents mobilité et les coordinateurs des options. L'étudiant en mobilité de formation doit valider son parcours à l'étranger en se présentant aux examens dans l'école d'accueil et retourner au Service des Relations Internationales (SRI) son relevé de note. L'étudiant en mobilité valide son stage en remettant un rapport de stage à ses enseignants et au Service des Relations Internationales qui le transmet au service de la scolarité.

L'établissement d'accueil valide le semestre. Les établissements qui ne délivrent pas des crédits ECTS fournissent un relevé de note locale, l'étudiant doit s'assurer de suivre un programme de cours qui correspond à un semestre complet. Les écoles bénéficiaires du programme Erasmus + accordent les crédits ECTS du semestre concerné par l'échange.

C'est le guide la mobilité sortante de l'année académique en cours qui s'applique pour l'organisation de la mobilité.

Article 15 – Voyages

À l'occasion de certains événements artistiques nationaux et internationaux, des déplacements peuvent être organisés. En règle générale, même si l'école est à l'origine du choix du transporteur, ces déplacements se font sous la seule responsabilité des étudiants et ne sauraient engager celle de l'école.

Une participation financière, en cas d'appel à un prestataire ou de location de véhicules, fixée par le Conseil d'Administration, pourra être demandée aux étudiants concernés et payée préalablement au déplacement (délibération 2013-14 du 27 juin 2013 jointe en annexe).

Article 16 – Carte étudiant

Remise à l'étudiant lors de la première rentrée scolaire, elle sert également de badge d'accès aux ateliers pédagogiques et techniques selon le profil pédagogique de l'étudiant. Cette carte multiservices fait office de carte de bibliothèque et peut éventuellement servir de porte-monnaie électronique. En cas de perte ou de vol, l'étudiant doit venir le signaler auprès de la scolarité. En l'absence de restitution de l'ancienne carte une nouvelle sera éditée et facturée 10 euros (5 euros si restitution ancien badge détérioré – voir délibération 2011-02 du 21 janvier 2011 ci jointe en annexe).

Article 17 – Utilisation d'Internet

Voir annexe.



Article 18 – Médiathèque

La médiathèque fait partie du réseau BRISE (Bibliothèques en Réseau Informatisé de Saint Étienne) et plus spécifiquement du réseau BRISE-Ville. Elle partage son catalogue avec la Bibliothèque Municipale.

Tout étudiant inscrit dans BRISE-Ville peut, avec une simple réinscription, avoir accès gratuitement avec la même carte au réseau BRISE-Enseignement supérieur.

18.1 - L'accès à la médiathèque

La médiathèque est destinée en priorité aux étudiants et enseignants de l'école, mais elle est également ouverte à tout lecteur extérieur.

Cependant :

- seuls les espaces réservés au public sont librement accessibles
- les groupes désireux d'utiliser les services de la médiathèque sont priés de prendre rendez-vous
- les horaires de la médiathèque sont fixés par l'EPCC Cité du design-Étienne supérieure d'art et design et portés à la connaissance du public (affichage, site web). Ils peuvent varier selon les périodes de l'année, en lien avec le calendrier pédagogique.
Lors de certains événements, les horaires de la médiathèque sont susceptibles d'être modifiés.
- les périodes de fermeture de la Médiathèque sont précisées à l'article 7.

L'accès est interdit à toute personne qui entraîne une gêne pour le public. Il est déconseillé de manger ou de boire à la médiathèque, surtout lors de la consultation des documents.

Pour le reste des interdictions, voir l'Article 6 du présent règlement qui s'applique également à la médiathèque.

Les prises de photos, films, enregistrements, reportages, interviews, enquêtes sont soumis à une demande d'autorisation auprès du personnel de la médiathèque.

L'affichage est soumis à l'avis du personnel et fait par son intermédiaire.

La Médiathèque n'est pas responsable des vols survenus dans ses locaux. Elle ne répondra pas non plus des préjudices intervenant à l'intérieur de la bibliothèque, en cas de litige entre usagers

18.2 - L'accès aux documents

L'accès aux documents en consultation sur place est libre et gratuit et ne nécessite pas d'inscription.

Les documents sont en libre accès à l'exception de certaines collections anciennes de revues, des ouvrages précieux ou de très grand format. Le catalogue de la Médiathèque est accessible sur place et à distance.

18.3 - Le prêt et l'inscription

L'inscription est gratuite. La carte multiservices fait office de carte de bibliothèque.

L'inscription se fait sur présentation :

- de la carte multiservices
- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois portant nom et adresse du lecteur
- Les étudiants qui ne résident pas en permanence dans l'agglomération stéphanoise doivent justifier d'une seconde adresse, permanente
- La personne doit être présente au moment de l'inscription.
- La carte est personnelle et permanente. Elle doit être validée chaque année, en présence du lecteur, sur présentation de sa carte et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Le lecteur est tenu de signaler immédiatement tout changement d'adresse ou d'identité et de présenter à nouveau les justificatifs demandés à l'inscription
- Le lecteur est personnellement responsable de sa carte et des documents empruntés avec celle-ci, même par d'autres personnes, pendant la durée du prêt. En cas de perte ou de vol de sa carte, le lecteur doit prévenir immédiatement la médiathèque
- La carte permet d'emprunter sur l'ensemble du réseau des bibliothèques de Saint-Étienne
- Le nombre de documents empruntables et le délai de prêt maximum sont fixés par la médiathèque et portés à la connaissance du public.
- Un maximum de documents empruntables simultanément sur le réseau BRISE est fixé par les bibliothèques du réseau
- Le nombre de documents peut varier suivant leur type (livres, DVD, disques, revues...)

- Les documents empruntés doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été prêtés

L'emprunteur est tenu de veiller à prendre soin des documents, en particulier lors de ses déplacements ou d'une utilisation dans les ateliers. Il doit signaler au personnel de la médiathèque toute détérioration survenue pendant la durée de son emprunt

- Tout document détérioré ou non rendu (perdu) doit être remplacé ou remboursé, au prix d'achat actualisé. Les DVD ne peuvent faire l'objet que d'un remboursement
- Le lecteur peut faire prolonger un prêt une fois - à la condition toutefois de ne pas être en retard et qu'un autre lecteur n'ait pas réservé ce document
- Le lecteur peut réserver un document déjà emprunté. Il sera averti, par courrier ou par mail de la mise à disposition du document
- Le lecteur qui ne respecte pas le délai de prêt est redevable de pénalités de retard, fixées par l'EPCC Cité du design-Étienne supérieure d'art et design (délibération 2011-02 du 21 janvier 2011). Il est informé de son retard par courrier, par mail ou téléphone et est prié de restituer les documents dans les meilleurs délais
- Chaque fin d'année scolaire, et avant le départ des étudiants, une vérification des emprunts des étudiants est menée en collaboration avec le service de la pédagogie. Tout document non rendu à la fin de l'année devra être remboursé

18.4 - Reproductions

Les reproductions de documents de la bibliothèque sont réservées à l'usage personnel du demandeur et soumises à la législation en vigueur sur la propriété littéraire et artistique. Les livres et revues sont reproduits à condition que leur état, leur format et leur reliure le permettent.

Article 19 – Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne

La visite des expositions et la fréquentation assidue du Musée d'Art Moderne et contemporain de Saint-Étienne Métropole font intégralement partie de la culture générale des étudiants et sont de fait fortement conseillées. La carte d'étudiant permet l'accès gratuit aux expositions. Pour les autres manifestations (colloques, conférences), se conformer aux conditions particulières du Musée. Une convention a été signée entre l'ESADSE et le MAM pour engager des visites régulières des expositions dans le cadre de certains enseignements de l'ESADSE.

Article 20 – Sport universitaire

Les étudiants désireux de pratiquer une activité sportive doivent se faire inscrire et retirer leur carte au service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) avant mi-octobre. Coordonnées dans le livret Les études.

Article 21 – Restaurant universitaire

Les RU (restaurants universitaires) stéphanois sont accessibles aux étudiants de l'école sur présentation de leur carte d'étudiant. Liste et adresses dans le livret Les études.

Article 22 – Assistance sociale

Il n'y a pas d'assistante sociale sur le site de l'ESADSE. L'assistant(e) social(e) compétent(e) relève du service social CROUS Lyon - Saint-Étienne. Le service de la scolarité envoie aux étudiants chaque début d'année les contacts et démarches à effectuer pour rencontrer les services sociaux. Il tient également ces éléments à la disposition des étudiants en faisant la demande.

Article 23 – Elections des représentants des étudiants

Chaque début d'année, l'école organise les élections des représentants des étudiants.

Une présentation des différentes instances de gouvernance de l'École (Conseil d'École) et de l'EPCC Cité du design – ESADSE (Conseil d'Administration) est envoyée par le service de la scolarité à l'ensemble des étudiants inscrits pour l'année à venir.

Les représentants des étudiants sont répartis comme suit:

Représentants des 1ère année: 2 postes à pourvoir au Conseil d'École.

Représentants des étudiants des années 2 à 5 Option art: 1 poste à pourvoir au Conseil d'Administration.

Représentants des étudiants des années 2 à 5 Option design: 1 poste à pourvoir au Conseil d'Administration.

Tout étudiant inscrit à l'ESADSE peut se présenter à l'élection des représentants des étudiants. Chaque candidature comporte un titulaire et un suppléant.

Les étudiants peuvent déclarer leur liste au plus tard 1 semaine avant les élections auprès du service de la scolarité.

Les étudiants élus le sont pour une durée d'un an renouvelable.

Les documents concernant le déroulement de ces élections sont affichés dans les bâtiments de l'école (listes électorales, date, heure et lieu des élections). Les listes de candidats déclarés sont envoyées par mail aux étudiants dès la clôture des dépôts de candidatures via leur boîte mail école.

Les résultats sont portés à la connaissance des étudiants et de l'administration de l'ESADSE dans les 3 jours suivant la fin des opérations électorales.

Article 24 – Diffusion de l'information

Les informations à caractère administratif et pédagogique se font par envoi d'email sur les boîtes mail @esadse et en aucun cas sur les messageries personnelles.

Elles se font également par voie d'affichage, sur les panneaux réservés à cet effet : au rez-de-chaussée de l'APE, et dans le foyer étudiant (bâtiment H).

L'étudiant a l'obligation de se tenir informé des informations envoyées sur sa boîte mail de l'ESADSE.

Il est strictement interdit d'enregistrer les cours sans autorisation de l'enseignant concerné.

Les étudiants sont placés durant toute la durée de leur scolarité sous l'autorité du directeur de l'école.

Article 25 – Sanctions disciplinaires / Conseil de discipline

25.1 - Règles générales

Le directeur est responsable de la discipline générale de l'ensemble de l'école.

Les professeurs, responsables de pôles et assistants/techniciens formateurs sont responsables de la discipline et de la remise en ordre du matériel dans leurs salles de cours/Ateliers.

Ils veillent à l'assiduité des étudiants et signalent les absences au service scolarité.

Les étudiants sont tenus de respecter les horaires, le matériel, les locaux, les consignes de sécurité, et les règles de pédagogies énoncées dans le présent règlement.

Tout vol, toute détérioration du matériel ou des documents (et notamment à la médiathèque), toute agression physique ou verbale à l'encontre du personnel de l'établissement, d'un autre étudiant ou des piétons présents sur le site pourra faire l'objet d'une démarche auprès du conseil de discipline.

25.2 - Les sanctions

Les sanctions disciplinaires concernant les étudiants sont :

- l'avertissement
- le blâme
- l'exclusion temporaire
- l'exclusion définitive

Ces sanctions sont déterminées en fonction de la gravité des actes et sont prononcées directement par le directeur responsable du bon fonctionnement de l'établissement et ne peuvent faire l'objet de recours.

L'avertissement peut être prononcé par le directeur seul, sans l'avis préalable du conseil de discipline.

25.3 - Composition du Conseil de discipline

La composition du conseil de discipline est la suivante :

- le directeur de l'ESADSE, ou son représentant, qui préside
- le responsable des études

-
- un représentant du personnel enseignant désigné par le directeur
 - les deux représentants du corps professoral élus au Conseil d'école
 - les deux représentants des étudiants élus au conseil d'école.

Les membres du Conseil de discipline sont soumis à une obligation de réserve.

25.4 - Fonctionnement

Le Conseil est saisi, sur l'initiative du Directeur, sur rapport écrit dénonçant un manquement au respect des procédures du règlement des études.

Le Conseil peut entendre à titre consultatif toute personne que l'étudiant juge utile.

Toutes les décisions sont prises au scrutin secret et à la majorité des membres. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

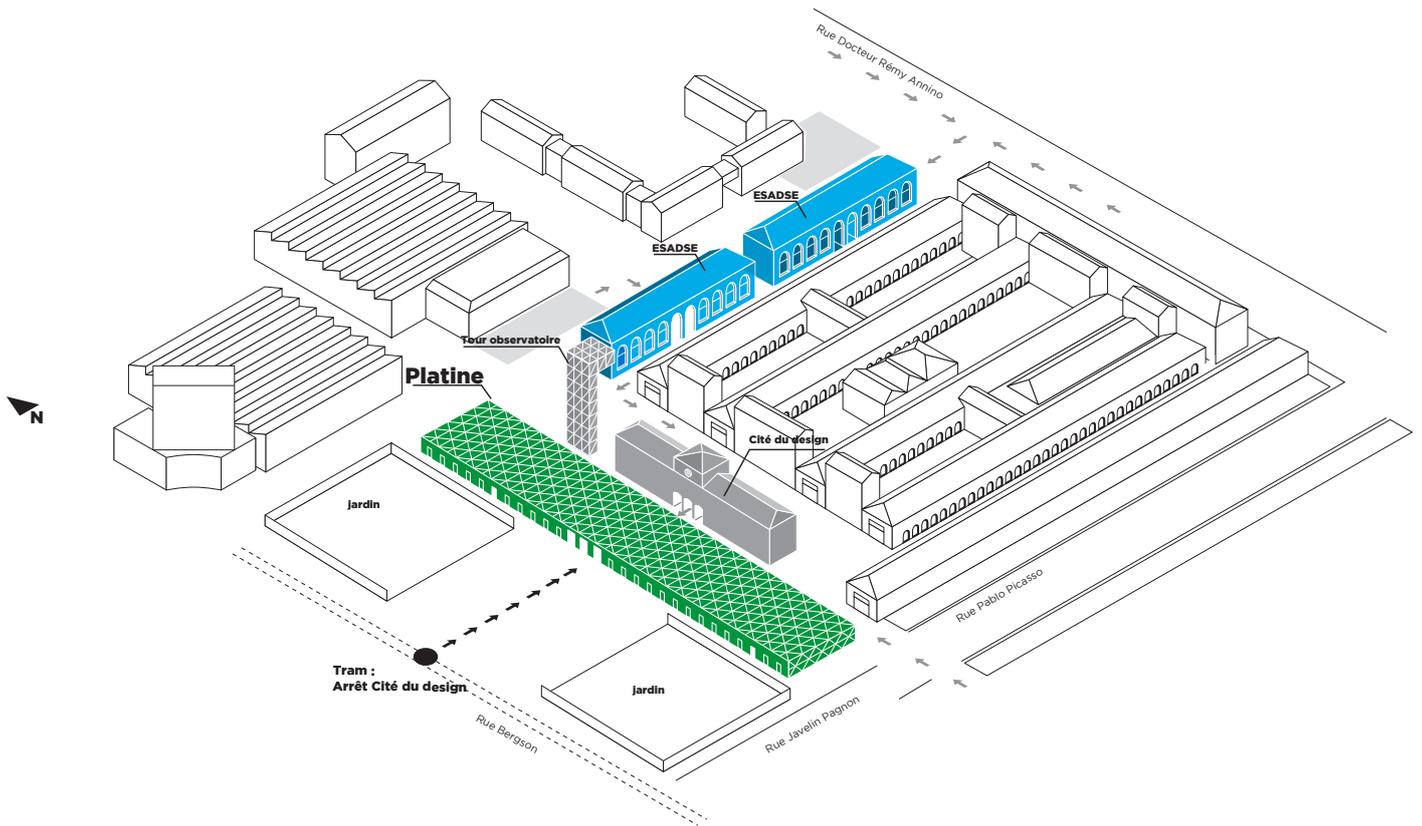
Si une sanction est prononcée celle-ci devient exécutoire à compter de la notification à l'étudiant par lettre recommandée avec accusé réception.

Un procès-verbal de la réunion est établi pour être communiqué à chaque membre du Conseil.

L'étudiant peut faire appel de la décision devant le directeur de l'établissement dans un délai de 15 jours à compter de la présente notification.

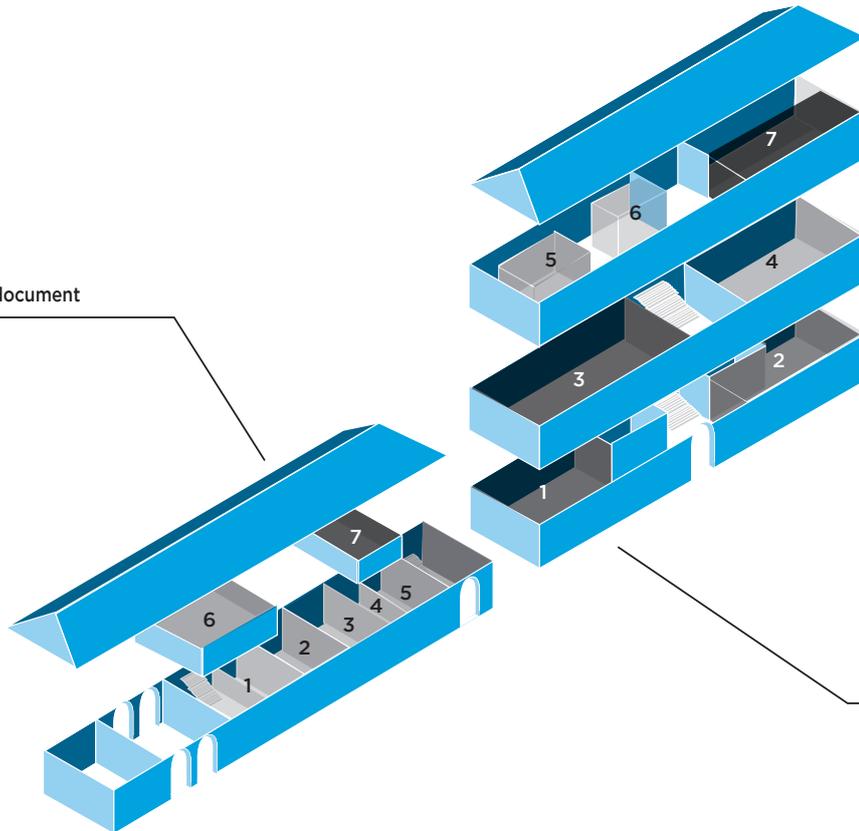
Il est proposé au Comité Technique Paritaire de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, approuver la création d'un règlement des études de l'ESADSE.

Plan ESADSE



Ateliers techniques

- 1 Pôle modélisation
- 2 Espace montage
- 3 Espace modelage
- 4 Espace volume
- 5 Espace maquette
- 6 Espace polyvalent
- 7 Espace image/recit/document



Ateliers pédagogiques

- 1 Pôle édition
- 2 Espace design
- 3 Espace année 1
- 4 Espace design
- 5 Pôle vidéo/son
- 6 Pôle photographie
- 7 Pôle pratiques numériques

Ecole
supérieure
d'art
et design



3, rue
Javelin
Pagnon
42000
Saint-
Etienne

info@
esadse.fr
tél. +33
(0)4 77 47
88 00

www.
esadse.fr
fax +33
(0)4 77 47
88 01